

LA SCIENCE

D E

LA LÉGISLATION,

Par M. le Chevalier GAETANO FILANGIERI,
Conseiller d'Etat au département des Finances
de Naples ;

*Ouvrage traduit de l'Italien, d'après l'édition
de Naples, de 1784.*

TOME SEPTIEME.



A PARIS,

CHEZ CUCHET, rue & Hôtel Serpente.

M. DCC. LXCI.

LA SCIENCE

LA LEGISLATION

Οὐκ ἔστι γὰρ κρείττον ἢ νόμοι παλαι καλῶς τεθέντες.
*Nihil est civitati præstantius, quam leges rectè
positæ. Eurip. in Supplicib.*

TOME SEPTIÈME

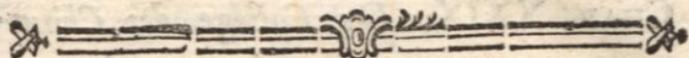
22



M D C C X X X

PARIS, Chez la Citoyenne, Palais National, ci-devant des Arts, ci-devant de la Législation, ci-devant de la Philosophie, ci-devant de la Littérature, ci-devant de la Justice, ci-devant de la Guerre, ci-devant de la Paix, ci-devant de la République, ci-devant de la Liberté, ci-devant de l'Égalité, ci-devant de la Fraternité, ci-devant de la Nation, ci-devant de la Loi, ci-devant de la Vertu, ci-devant de la Raison, ci-devant de la Justice, ci-devant de la Paix, ci-devant de la République, ci-devant de la Liberté, ci-devant de l'Égalité, ci-devant de la Fraternité, ci-devant de la Nation, ci-devant de la Loi, ci-devant de la Vertu, ci-devant de la Raison.

M D C C X X X



T A B L E

DES CHAPITRES ET ARTICLES

Contenus dans ce Volume.

LIVRE QUATRIÈME.

*Des lois relatives à l'éducation, aux mœurs ;
& à l'instruction publique.*

SUITE de la première partie, concernant
l'éducation. Page 1

ART. VII. *Des Instructions des sept der-*
nières années. Idem.

CHAP. XXVI. *Du Collège de Marine.* 78

CHAP. XXVII. *Du Collège des Négo-*
cians. 81

CHAP. XXVIII. *[Du Collège des Méde-*
cins. 83

CHAP. XXIX. <i>Du Collège des Chirurgiens.</i>	Page 94
CHAP. XXX. <i>Du Collège des Pharmaciens.</i>	97
CHAP. XXXI. <i>Du Collège des Beaux-Arts.</i>	100
CHAP. XXXII. <i>Du collège des Prêtres.</i>	136
CHAP. XXXIII. <i>De l'émancipation publique des élèves de cette seconde classe.</i>	139
CHAP. XXXIV. <i>De l'éducation des femmes.</i>	140

S E C O N D E P A R T I E.

Des Loix relatives aux Mœurs.

CHAP. XXXV. <i>Objet de cette partie de la Science de la Législation.</i>	149
CHAP. XXXVI. <i>De la possibilité de</i>	

DES CHAPITRES: 2

remplir l'objet indiqué. Pag. 151

CHAP. XXXVIII. De l'unique passion originaires de l'homme, & des effets de ses modifications dans les diverses passions dominantes des différens peuples. 157

CHAP. XXXVIII. Des circonstances physiques, morales & politiques qui concourent à former les passions dominantes des peuples, & de la double & principale influence de la Législation. 160

CHAP. XXXIX. De la liaison des idées précédentes, & de l'examen auquel elles conduisent. 173

CHAP. XL. De l'influence des passions dominantes du peuple sur l'objet indiqué. 177

CHAP. XLI. Suite du même sujet. Des Passions déterminantes. 180

CHAP. XLII. De l'amour de la patrie, & de l'influence qu'a sur cette passion la sa-

- gesse des lois & du gouvernement. P. 187.*
- CHAP. XLIII. *Suite du Chapitre précédent.*
Des effets de l'amour de la gloire dans
un peuple où regne l'amour de la patrie.
 196
- CHAP. LXIV. *Des moyens que la Législa-*
tion doit employer pour faire naître, établir,
& fortifier la passion de la gloire. 201
- CHAP. LXV. *Continuation du même su-*
jet. 219
- CHAP. XLVI. *Objection.* 233
- CHAP. XLVII. *Des causes qui ont rendu*
ou peuvent rendre les richesses des sources
de corruption pour les peuples. 234
- CHAP. XLVIII. *De l'absence de ces causes*
chez un peuple où seroit adopté le système
de Législation qui est l'objet de cet ou-
vrage. 247

DES CHAPITRES.

TROISIEME PARTIE.

Des Lois relatives à l'Instruction publique.

CHAP. XLIX. *De l'influence de l'Instruction publique sur la vertu & le bonheur du peuple.* 255

CHAP. L. *Des secours que l'Instruction publique recevroit des autres parties de ce système de Législation.* 261

CHAP. LI. *Des secours que l'Instruction publique recevroit de cette partie de la Législation qui lui est immédiatement relative ; & avant tout , du nouveau plan d'après lequel on devoit établir les universités des études.* 272

CHAP. LII. *Des Académies.* 277

CHAP. LIII. *De la liberté de la Presse.* 290

CHAP. LIV. *Des Prix.* 300

CHAP. LV. *Des Beaux-Arts.* 302

213 TABLE, &c.

CHAP. LVI. *Des effets de l'instruction
publique chez un peuple élevé d'après ce
plan de Législation.*

310

2
Fin de la Table du tome VII.



LA SCIENCE
DE LA
LÉGISLATION.
LIVRE QUATRIÈME.

*Des lois relatives à l'Education, aux Mœurs,
& à l'Instruction publique.*

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE,
concernant l'éducation.

ARTICLE VII.

Des Instructions des sept dernières années.

NOUS avons réservé pour cette dernière époque de l'éducation scientifique les instructions relatives au développe-

Tome VII.

A

ment de la *faculté de raisonner*. Nous ne pouvons, d'après notre plan, commencer plutôt ces instructions; qu'il nous fuffise de n'avoir pas perdu un seul instant d'un temps si précieux; d'avoir employé ce temps, sans en abuser; d'avoir recueilli de l'exercice des premières facultés tous les avantages que nous pouvions en retirer; d'avoir conduit nos élèves au point où nous les avons placés, sans les exposer à l'ennui & au dégoût. Ayant laissé la faculté de raisonner dans toute la liberté qu'exigeoit son plus lent développement, nous la trouverons beaucoup plus propre à nous fournir les secours qu'un usage plus précoce ne nous auroit pas permis d'obtenir, & qu'on ne peut attendre que de ce degré de force & de vigueur que nous lui avons permis d'acquérir. La direction que nous donnerons à sa force, la manière dont nous l'emploierons, en augmenteront l'effet, soit par rapport au nombre, soit par rapport à la solidité des instructions. La nature de ces instructions, l'ordre suivant lequel elles doivent être distribuées, & la forme

d'après laquelle on doit les communiquer ; tels seront les trois objets de notre examen.

La science par laquelle nous commencerons à exercer cette *quatrième faculté*, est celle qui, en même temps qu'elle accoutume l'homme à raisonner avec ordre & exactitude, lui communique un certain nombre d'instructions nécessaires ou utiles à l'acquisition des autres connoissances. Cette science est la Géométrie. Suivant la distinction de quelques modernes qui la divisent en *élémentaire*, *transcendante* & *sublime*, nous ne proposerons à nos élèves que les deux premières, c'est-à-dire, *l'élémentaire*, qui n'a pour objet que les propriétés des lignes droites & circulaires, des figures comprises dans ces lignes, & des solides terminés par ces figures ; & la *transcendante*, c'est-à-dire, cette partie de la géométrie des courbes, qui n'emploie pas les calculs *différentiel* & *intégral*, & qui se borne ou à la synthèse des anciens, ou à la simple application de l'analyse ordinaire. La géométrie sublime, ou



LA SCIENCE

celle des nouveaux calculs exigeant un temps beaucoup plus long que celui que nous pouvons donner à l'éducation scientifique de nos élèves, pourra être étudiée par ceux qui voudront étendre leurs connoissances dans cette science, à la fin de l'éducation, dans les universités dont on parlera dans le cours de ce livre, & où l'on enseignera les seules parties de l'instruction que nous avons dû omettre dans ce plan.

Dans la première des deux années destinées à cette institution géométrique, on enseignera en même temps l'arithmétique & l'algèbre; on continuera ensuite celle-ci par l'usage qu'on en fera dans l'institution géométrique, & le temps destiné à cette instruction particulière dans la première année, sera employé, dans la seconde, à la Tactique.

L'étude & la pratique de cette dernière science feront, pendant les autres années, continuées les seuls jours de fête, jusqu'au terme de l'éducation. Lorsque les élèves de ce collège auront appris la théorie de l'*art ballistique*, ils feront, dans

quelques-uns de ces jours , exercés à la pratique de cet art ; & une portion des élèves de la première classe , qui est élevée dans les bourgs de la capitale, en même temps qu'elle fera instruite des exercices militaires , qu'on doit apprendre , comme je l'ai dit , à tous les élèves de cette classe , fera exercée au mécanisme de l'artillerie.

Les jeunes militaires qui doivent apprendre à commander , & ceux qui doivent apprendre à exécuter , seront réunis le même jour , & dans le même champ , pour recevoir leurs instructions-pratiques. On pourroit employer un semblable moyen pour la pratique des autres exercices militaires , relatifs, soit au commandement , soit à l'exécution (1).

Les élémens des sciences physico-mathématiques , accompagnés de la physique expérimentale , occuperont la troisième & la quatrième années. Les instruc-

(1) Je voudrois , pour le succès de cette partie de l'éducation , que les surveillans de ce collège fussent eux-mêmes des militaires bien instruits dans la pratique de leur art.

tions de l'histoire naturelle, les notions cosmologiques que nous avons, dans la dernière année de la première époque, communiquées par la voie de l'expérience à nos élèves, & les opérations chimiques que nous avons continuées pendant tout ce temps (1), ont déjà préparé les plus grands secours pour l'étude de ces deux années.

Les principales théories de l'économie rurale, & la connoissance des différens procédés de pratique qu'on a jusqu'à présent regardés comme les meilleurs pour hâter la végétation des plantes, augmenter la fécondité de la terre, employer, suivant la nature du sol, les diverses sortes d'engrais que nous offrent les trois regnes de la nature, guérir les bestiaux, conserver les blés, & prévenir les maladies auxquelles ils sont exposés, toutes ces instructions pourroient encore être données à cette époque. Si le dépôt de ces connoissances reste inutile dans les mains d'un pauvre agriculteur, il ne le

(1) Voy. l'art. 5 de ce chapitre.

fera pas certainement dans celles de ces riches propriétaires qui composeroient en grande partie le collège dont on parle.

Les principes du droit de la nature & des gens seront enseignés dans la cinquieme année. Nous réserverons encore pour cette année l'instruction de cette belle métaphysique des langues, que nous avons appelée avec raison *grammaire philosophique* (1), & dont nous parlerons bientôt.

Dans la sixieme année enfin, l'étude des lois nationales, accompagnée des vrais principes de l'ordre public & de la prospérité sociale, terminera le cours de cette éducation scientifique (2).

Si la législation étoit ce qu'elle doit être, ce que nous cherchons à la rendre par cet ouvrage; si elle étoit, en un mot,

(1) Voy. l'art. 5 de ce chapitre.

(2) Cette instruction devoit être confiée au Magistrat d'éducation de ce collège; elle devoit être une des plus importantes fonctions de son ministère. On sent aisément de quelles lumières devoit être douée la personne qu'on chargeroit de ce soin.

8 LA SCIENCE

ce que nous la supposons , pour obtenir de ce plan général d'éducation les meilleurs effets possibles ; alors les diverses parties de cette législation , ses dispositions sur les différens objets qui concernent l'ordre public & la prospérité sociale , offriroient à un sage instituteur les moyens les plus nombreux & les plus puissans , pour donner à ses disciples les principes lumineux de cette science , qui ont guidé le Législateur , & qui forment l'esprit de ses lois. La connoissance du véritable état de la nation , & de tout ce que l'on comprend sous ce nom (1), celle de ses vrais intérêts & de ses rapports seroient la conséquence de cette instruction.

Mais si la Législation étoit ce qu'elle est aujourd'hui dans toute l'Europe ; si ce plan d'éducation précédoit la réforme des lois , un sage instituteur devroit , en exposant dans toute leur difformité

(1) Voy. ce qu'on a dit sur ce qui compose l'état d'une nation , dans le premier livre , & particulièrement depuis le chap. X jusqu'à la fin.

les vices & les imperfections de la législation nationale, établir les principes qui devroient rendre un jour ses élèves dignes de contribuer au grand ouvrage de sa réformation. Platon (1) loue beaucoup cette loi de Minos, qui défendoit aux jeunes gens de douter de la bonté des lois qu'on leur enseignoit. Si la législation étoit parfaite, cette loi pourroit à peine être utile; lorsqu'elle est mauvaise, une telle disposition ne fait que perpétuer les maux. Telle est la suite d'instructions qu'on devoit, dans cette quatrième époque, donner aux élèves du collège dont nous parlons; tel est l'ordre d'après lequel on devoit les distribuer.

On ne doit pas s'étonner que nous n'ayons pas fait de la métaphysique & de la logique des instructions séparées. La raison en est simple. Nous n'avons pas proposé séparément l'étude de la métaphysique, parce que, la considérant sous son véritable aspect, c'est-à-dire, comme la science universelle, qui contient les

(1) *Plat. de legib. Dialog. 1.*

principes de toutes les autres, nous en mêlerons l'étude à celle des autres sciences. On verra bientôt en effet que l'étude de chaque science doit être, à notre avis, accompagnée de sa métaphysique.

Nous n'avons pas fait non plus de la logique une étude particulière & distincte (1). La partie de cette science ou de cet art qui enseigne à disposer ses idées dans l'ordre le plus naturel, à en former un enchaînement, à décomposer celles qui sont trop compliquées, à les observer sous tous leurs rapports; enfin à les présenter aux autres sous une forme qui en rende l'intelligence facile; cette partie de la logique sera jointe à l'institution géométrique, & l'instituteur de cette science n'aura aucune peine à faire connoître à ses disciples les règles d'un art qui, dans aucune partie des connoissances humaines, ne sont mieux observées que dans la géométrie. Il est une autre

(1) On connoît les difficultés infinies que les logiciens ont élevées sur la question, si la logique est un art ou une science.

partie de la logique qui sera jointe à cette grammaire philosophique, dont, comme j'ai dit, on devoit enseigner les principes dans l'avant-dernière année de cette éducation scientifique. Cette partie de la logique est celle qui, par le moyen de l'abstraction, considérant séparément les diverses idées qui sont l'objet de la pensée, & les rapports que l'esprit aperçoit entre eux, s'élève jusqu'à analyser en quelque sorte la pensée, qui, de sa nature, est indivisible, &, par ces analyses, réduit l'usage des mots à quelques préceptes universels & invariables; indique jusqu'aux plus légères différences qui existent entre les idées; apprend à saisir ces différences par des signes plus faciles; dévoile & corrige l'abus qu'on fait de quelques-uns de ces signes; détruit ou prévient les erreurs qui naissent de ces abus; montre dans quels cas & de quelle manière différens mots peuvent servir à exprimer la même idée; découvre souvent, par un profond examen, la raison de ce choix, bizarre en apparence, qui fait préférer un signe à un autre, & ne laisse enfin à ce caprice national, qu'on

nomme usage, que ce qu'il ne peut absolument lui ôter.

Il est aisé de voir pourquoi nous réunissons cette partie de la logique à la grammaire philosophique. Quelle que soit la langue d'un peuple, de quelque manière qu'il ait pris l'habitude d'en modifier les mots, il se servira toujours de ces mots pour exprimer des perceptions, des jugemens, des raisonnemens; il aura toujours besoin de mots pour exprimer les objets de ses idées, leurs modifications, leurs rapports, & les différens aspects sous lesquels il les a observées; il aura des mots qui expriment des idées composées, & qui par conséquent peuvent se définir; il en aura qui expriment des idées simples qu'il n'est pas possible de définir, & qui, dans quelque langue que ce soit, peuvent en être considérés comme les racines philosophiques; il en aura pour indiquer les êtres réels & pour les abstractions, pour les affections intérieures & pour les abstractions de ces affections. Par les premiers, il distinguera les êtres réels, des effets de ses réflexions sur ces êtres; par les seconds,

il distinguera les affections intérieures, des effets de ses réflexions sur ces affections. Ne pouvant avoir autant de noms qu'il y a d'individus, il sera souvent obligé de se servir d'expressions déterminatives, pour restreindre la signification trop vague des mots appellatifs & généraux; il aura des mots pour indiquer les classes, les genres, les espèces, &c. que ses abstractions sur les qualités & propriétés des êtres réels lui ont fait inventer, afin de les distinguer les uns des autres. Il aura des mots dont le sens incomplet exigera un complément; il emploiera ces mots dans leur sens propre & originaire, & dans leur sens figuré. S'il a fait de grands progrès dans l'exercice de la raison, sa langue aura beaucoup de synonymes, non pas de ceux qui ont, d'une manière absolue & rigoureuse, la même signification, mais de ceux qui sont destinés à indiquer les nuances les plus légères des objets, & qu'on peut employer à volonté, lorsqu'on n'a pas besoin d'indiquer cette différence. Quelle que soit la langue de ce peuple, ses propositions y au-

ront toujours leurs sujets, leurs attributs, & cette partie qui est destinée à indiquer l'existence ou la non existence de l'attribut dans le sujet. Ces propositions seront simples ou composées, principales ou incidentes.

En un mot, quelle que soit la langue d'un peuple, elle sera toujours soumise aux lois de l'analyse logique de la pensée; & ces lois, fondées sur la nature de l'esprit humain & sur sa manière de procéder, sont invariables & universelles. Or cette métaphysique des langues, cette grammaire générale, dont les principes immuables & éternels doivent déterminer l'instruction de la grammaire particulière de chaque langue, est-elle autre chose que cette partie de la logique dont nous avons parlé? Pourquoi donc isoler deux instructions qui sont, par leur nature, indivisiblement unies? Pourquoi prolonger le temps, l'ennui, & les difficultés, pour séparer deux études qui ont tant de besoin du secours réciproque qu'elles se donnent (1)?

(1) Nous n'avons pas parlé de l'éthique, parce que,

Le lecteur aura déjà vu sans doute que la grammaire philosophique, conçue d'après l'idée que nous venons d'en donner, doit nécessairement contenir les principes lumineux & simples de l'origine & de la génération de nos idées, auxquels quelques illustres modernes voudroient, comme l'on fait, que la métaphysique se bornât. Je laisse aux Philosophes qui connoissent les rapports par lesquels les sciences, en apparence les plus éloignées entre elles, se rapprochent & s'enchaînent, à juger des avantages que produiroient leurs nombreuses combinaisons proposées dans ce plan. Les serviles *élémentistes* sont plus capables de se moquer de ces idées, que de les concevoir.

Après avoir prévenu les objections que l'on pourroit me faire; après avoir exposé la nature & l'ordre progressif des instructions que l'on devoit donner dans cette

comme on a vu, les principes de cette science seront donnés dans la partie morale de l'éducation, par le moyen des instructions & des discours dont nous avons parlé.

quatrième époque, voyons quelle est la méthode d'après laquelle on devrait les communiquer. Il ne me reste plus, d'après mon plan, que cet objet à examiner. Le petit nombre d'idées que je tâcherai de développer à cet égard avec la plus grande brièveté possible, me paroissent suffire pour indiquer la méthode nouvelle que l'on doit suivre. Je prie le lecteur de renoncer, pour un moment, à toutes les préventions qui naissent de l'usage, & de n'écouter que la raison.

I. Dans toute science, on commence par définir, & la première définition est celle de la science même. Rarement cette définition est exacte; & lorsqu'elle l'est, elle ne suffit pas pour exprimer la véritable idée de la science; elle n'est bonne que pour celui qui la connoît parfaitement. Qu'en résulte-t-il? Le jeune homme qui ne prend aucun intérêt à cette science, en apprend de mémoire les mots, & se soucie fort peu d'en concevoir le sens avec clarté; & celui qui a le désir de savoir, ou croit en avoir conçu l'idée, lorsqu'il en est très-éloigné, ou s'il a assez de raison
pur

pour sentir qu'il ne l'a pas conçue, il se livrera à une défiance de ses talens & de son aptitude à la science dont il n'a pu saisir une définition qu'il imagine devoir en être la partie la plus facile. Lorsque l'on entre dans la carrière des sciences sous d'aussi malheureux auspices, quels progrès peut-on jamais se promettre? La raison appelle au secours la mémoire; & les opérations de cette seconde faculté, si heureuses dans le temps où elle est parvenue à son plus grand degré de force, trompent également le maître & le disciple, & ne servent qu'à faire illusion sur la perte de temps qu'éprouvent l'un & l'autre. Une connoissance purement mécanique & éphémère de la langue & des parties principales de la science, est le seul effet de cette instruction. L'élève paroîtra un grand géomètre dans l'école ou dans le monde, & il ne saura pas encore ce que c'est que la géométrie. Quelques mois après avoir abandonné cette science pour passer à une autre, sa mémoire, occupée d'une nouvelle langue, laissera perdre toutes les idées de la pre-

mière, & ce prétendu géomètre, devenu publiciste ou jurisconsulte, ne conservera d'autre impression de son ancienne science, que celle du temps qu'il y a inutilement employé.

Ces inconvénients, qui laissent les talens médiocres dans l'espèce d'ignorance la plus funeste, celle qui se cache sous le voile de l'instruction; ces inconvénients qui retardent les progrès des grands talens, forcés ensuite d'employer à corriger les vices de leur éducation, le temps qu'ils pourroient consacrer à reculer les bornes de la science même; ces inconvénients, dis-je, pourroient être prévenus par une méthode différente d'instruction.

Pour exposer mes idées sur ces premiers procédés de l'institution de toute science, je choisis l'exemple de la géométrie, comme étant la première dans mon plan pour laquelle on doit employer ces procédés. Voyons de quelle manière on pourroit donner aux élèves l'idée de cette science; on concevra ensuite avec facilité comment on peut

étendre ce moyen aux autres parties des connoissances humaines.

Je suis si loin de croire qu'on puisse parvenir à ce but par le seul moyen de la définition de la science, que, selon moi, cette définition ne doit être présentée que comme le résultat des faits précédemment exposés & connus. Qu'on me permette de donner ici un léger essai de cette manière de procéder, & d'en montrer, par ce moyen, la nature & l'importance.

Je commencerois par montrer à mes disciples comment l'étude qui les conduit aux degrés les plus élevés du savoir, est la même qui leur découvrira, pour la première fois, la petitesse de leurs forces & la foiblesse de l'intelligence humaine. Je chercherois à leur faire voir, qu'environnés de corps, nous avons dû décomposer ces objets, pour en avoir quelque connoissance; séparer, dans notre imagination, les propriétés sensibles de ces corps, des corps mêmes auxquels elles appartiennent; non seulement examiner ces diverses propriétés séparément, pour

les connoître, mais décomposer ces propriétés mêmes déjà séparées des autres; enfin supposer dans ces propriétés ainsi abstraites, séparées, & décomposées, une exactitude hypothétique & imaginaire, qui n'existe véritablement que dans nos définitions, & qui ne nous permet de connoître la nature que par approximation.

Pour éclaircir & développer cette idée, je prendrois un corps quelconque, & je montrerois à mes disciples toutes les propriétés sensibles; je leur ferois voir comment nous faisons peu à peu dans notre esprit la séparation & l'abstraction de ces différentes propriétés, comment nous nous accoutumons à les considérer séparément les unes des autres, & même des corps auxquels elles appartiennent; leur parlant ensuite de l'*étendue figurée*, seule partie des propriétés des corps dont s'occupe la géométrie, je leur ferois voir de quelle manière cette science se borne à observer les corps comme de simples portions de l'espace, pénétrables, divisibles, & figurées; je leur ferois concevoir l'idée du

corps géométrique, qui n'est autre chose qu'une portion de l'espace, terminée par des limites intellectuelles; je leur ferois d'abord considérer, comme dans un point de vue général, cette portion figurée de l'espace, ou l'étendue d'un corps dans toutes ses dimensions; je leur ferois sentir ensuite qu'il ne suffit pas de considérer séparément cette étendue figurée, mais que, pour déterminer ses propriétés, il faut décomposer cette même étendue; que par des abstractions encore plus éloignées de la réalité, on doit d'abord la considérer comme bornée à une seule de ses dimensions, qui est la longueur; ensuite à deux, qui sont la longueur & la largeur, enfin à trois, qui sont la longueur, la largeur, & la profondeur; & de cette manière je leur montrerois comment les propriétés de l'étendue, considérée dans les lignes, dans les surfaces, dans les solides, forment l'objet de cette science.

Enfin je leur ferois voir comment, après avoir décomposé l'étendue, pour l'observer dans chacune de ses dimensions;

après avoir formé des abstractions sur d'autres abstractions, l'homme a dû faire une chose qui, plus que toutes les autres, atteste la foiblesse de ses forces; supposer dans ces lignes, dans ces surfaces, dans ces solides, quelques qualités déterminées; les supposer dans un état de perfection hypothétique qui n'existe pas dans la nature, qui rend les vérités géométriques de simples vérités de définition. Les premiers objets que l'on doit présenter dans cette partie de la géométrie élémentaire, me serviroient pour mieux éclaircir cette vérité. En leur montrant les figures de la ligne droite, de la surface rectiligne, & du cercle, je leur ferois voir qu'il n'existe dans la nature ni une ligne parfaitement droite, ni une surface parfaitement rectiligne, ni un cercle parfait, comme il n'existe ni des courbes parfaites, ni des surfaces parfaitement curvilignes, ni des solides parfaitement terminés; mais je leur ferois voir en même temps que plus la figure circulaire, par exemple, qu'on trouvera dans la nature, s'approchera du cercle parfait, plus ses propriétés s'approche-

ront de celles que, par le secours de cette science, ils découvreroient dans le cercle parfait, & ainsi du reste; je leur ferois voir comment elles peuvent s'en approcher jusqu'à un degré d'exactitude suffisant pour l'usage ordinaire; enfin je leur ferois voir comment il eût été impossible, sans recourir à cette perfection hypothétique, de connoître & de démontrer aucune des qualités particulières de cette propriété principale des corps qu'on appelle étendue.

Voilà un exemple de la manière d'après laquelle on devrait donner aux élèves la véritable idée de cette science, dont la définition ne doit être que le résultat. Ce que je viens de dire sur la géométrie, suffira, j'espère, pour faire connoître suivant quelle méthode on doit procéder dans l'instruction de toute autre science, quelle qu'elle soit. Les sages instituteurs que l'on choisira pour enseigner celles qui sont proposées dans ce plan, suppléeront à l'application que j'en aurois faite moi-même, si la nature de mon travail ne me l'eût interdit. Je leur laisse ce

soin, & je passe au développement des autres idées relatives à cet objet important.

II. Il y a dans chaque science quelques principes qu'on ne peut pas développer, mais qui se conçoivent par une espèce d'instinct auquel on doit s'abandonner sans résistance. Le philosophe ne voit pas & ne doit pas voir avec plus de clarté que le vulgaire, ces premiers principes, qui sont les points d'où toutes les sciences doivent partir, parce que ce sont des *faits* simples & connus, au delà desquels l'ignorant & le savant manquent également de moyens pour s'élever. Le philosophe n'a à cet égard de supériorité sur le reste des hommes, que lorsqu'il combine ces principes, qu'il en déduit des conséquences, qui deviennent elles-mêmes principes d'autres suites nombreuses de conséquences, tandis que l'ignorant qui possède comme lui ces instrumens de connoissance, ignore qu'ils sont en son pouvoir.

Mais cette supériorité qu'a le philosophe dans l'usage qu'il fait de ces principes, il ne peut pas l'avoir, comme je l'ai

dit, dans leur intelligence ; il doit se contenter de les concevoir comme les conçoit le reste des hommes, & regarder toutes les discussions subtiles & minutieuses qui leur sont relatives, comme dangereuses, parce qu'elles ne font autre chose qu'obscurcir le principe, & le rendre douteux, d'évident qu'il étoit, faute d'un point fixe d'où on puisse partir. Dans la science de la géométrie, par exemple, le sage instituteur doit se borner à supposer l'*étendue*, telle que tous les hommes la conçoivent, sans se soucier des objections & des vaines difficultés.

Toute recherche sur la manière dont l'homme parvient à acquérir l'idée de la contiguité des parties, dans laquelle, comme on fait, consiste la notion de l'*étendue* ; tout examen fait par l'instituteur de la nature, ou de l'essence de l'*étendue*, même sans donner à ses disciples aucunes lumières sur ce sujet, ne feroient qu'obscurcir l'idée claire qu'ils ont de l'*étendue*. La raison en est sensible. L'idée de la contiguité des parties naît d'une perception composée, & cette perception est le résultat de perceptions simples, qui

en sont les élémens. L'étendue, consistant dans la contiguité des parties, est un être composé, dont les élémens sont nécessairement des êtres simples. Or, comme une perception primitive, unique, & élémentaire, ne pourroit avoir pour objet qu'un être simple, & qu'un être simple ne peut être aperçu que par une perception simple, les perceptions simples, élémens de cette perception composée, devroient avoir pour objet des êtres simples; & les êtres simples, élémens de l'étendue, devroient être les objets de ces perceptions. Pour savoir de quelle manière nous nous sommes élevés à l'idée de l'étendue, & pour concevoir la nature de l'étendue même, il faudroit donc, non seulement pouvoir remonter aux élémens des perceptions & de l'étendue, non seulement pouvoir saisir de quelle manière un être simple peut agir sur nos sens, non seulement concevoir comment un nombre fini ou indéfini de perceptions simples peut produire une perception composée; mais il faudroit encore, ce qui est beaucoup moins possible, concevoir de quelle manière un

Être composé peut être formé d'êtres simples.

La sensation, qui nous fait connoître l'étendue, & l'essence de l'étendue même, sont donc & seront toujours aussi incompréhensibles pour nous, que le sont & le seront les premiers principes de toutes choses. Mais cette incompréhensibilité de la nature, de la cause, & de l'essence d'une chose, ne nous prive pas de cette clarté qui, dans tous les hommes, accompagne l'idée de l'étendue, excepté lorsqu'ils veulent s'efforcer de concevoir la sensation qui la produit. L'idée que tous les hommes ont de l'étendue, suffit, comme on a vu, pour qu'on puisse la considérer dans les corps simplement comme figurée; elle suffit pour découvrir ses trois dimensions; elle suffit pour se former une idée claire des lignes, des surfaces, & des solides qui en dépendent, pour la considérer séparément dans chacun de ces objets; en un mot, l'idée que tous les hommes ont de l'étendue, suffit pour découvrir & faire découvrir réellement les propriétés secondaires qui appartiennent

à cette propriété primitive & incompréhensible ; & cette idée même doit suffire à l'instituteur pour les faire concevoir à ses élèves.

Ce que j'ai dit sur l'étendue s'applique aux premiers principes de toutes les sciences. Telle est, par exemple, l'idée de cette tendance réciproque des parties de la matière, c'est-à-dire, de l'attraction ou gravitation universelle ; telle est celle de l'impénétrabilité, source de l'action mutuelle des corps ; telles sont celles de l'espace, du temps, & du mouvement, celles qui sont relatives à nos observations sur les opérations de l'esprit & les sentimens de l'ame ; telles sont, dans la morale & dans la politique, les idées des affections primitives communes à tous les hommes, & cette foule d'idées semblables, qui sont toutes d'elles-mêmes claires & évidentes, mais à qui l'instituteur ôtera cette clarté & cette certitude nécessaires pour l'usage habituel de la vie, si, dans toutes les sciences dont elles forment les principes, il ne les présente pas de la même manière dont tous les

hommes les conçoivent ; s'il veut les embarrasser de vaines discussions ; si , au lieu de se borner à l'analyse simple des facultés intellectuelles , il va se perdre en vains efforts , pour réduire ces idées à des notions qui lui paroîtroient moins simples & moins communes.

Abandonnons donc les vaines recherches & les questions insolubles ; abandonnons-les sur tout dans cette partie de l'instruction de la jeunesse , qui ne sauroit être environnée de trop de lumières. Considérons les premiers principes dont il est question ici , comme des limites d'où on doit partir , & non comme des obstacles qu'on doit surmonter. Soyons convaincus que le progrès de la science consiste , non à faire reculer ces limites , mais à passer au delà du terme où on est parvenu en partant de ces limites. Consolons-nous par cette idée agréable , que tout ce qui est incompréhensible à l'homme , ne peut lui être véritablement utile ; & au lieu de diminuer , par des subtilités & des sophismes , le nombre déjà trop petit de nos connoissances certaines & évidentes ,

cherchons, par une méthode contraire; à en faciliter l'acquisition à la jeunesse, & disposons-la à en multiplier le nombre.

Un sage instituteur parviendra à ce but, s'il ne confond pas une exactitude rigoureuse avec une exactitude imaginaire. La première est aussi utile à l'intelligence & à la découverte de la vérité, que l'autre lui est nuisible; l'une est l'exactitude de Newton, l'autre est celle de Scot.

III. J'ai dit que, dans chaque science, on doit commencer par définir, & que la première définition est celle de la science même. J'ai exposé mes idées sur cette première définition; je vais maintenant exposer celles qui concernent les autres.

En toute science on définit; mais souvent c'est lorsqu'on ne peut définir, ou qu'on ne doit pas commencer à le faire; on ne dit pas ce que, dans le premier cas, on devrait dire au lieu de définir, & ce que, dans le second cas, on devrait placer avant la définition. Premier inconvénient.

Souvent on prétend obtenir, par la

définition, ce que la définition ne peut donner ; & par ce moyen on néglige les définitions qui devroient être préférées, & on préfère celles qu'on devroit négliger. Second inconvénient.

Souvent on veut obtenir, par les définitions, dans toutes les sciences, ce qu'on ne peut obtenir par leur moyen que dans quelques-unes seulement. Troisième inconvénient.

Souvent on rend la définition vicieuse par excès ou par défaut. Quatrième inconvénient.

Que doit faire un sage instituteur ? Eviter également tous ces inconvénients. Quelques réflexions montreront l'importance de cette méthode.

J'ai dit que souvent on définit lorsqu'on ne peut définir, ou qu'on ne doit pas commencer à le faire ; je développe cette réflexion.

J'ai indiqué les limites où l'on doit se renfermer dans l'application de quelques principes ; je vais montrer celles que l'on ne doit pas passer dans l'usage des définitions. Pour définir, il faut décomposer ;

il faut dénombrer les idées simples qui forment une idée composée.

Les idées *simples* sont donc les dernières limites des définitions, les derniers élémens dans lesquels elles doivent se résoudre. Les idées *simples* ne peuvent donc être définies. Cette conséquence n'a pas besoin d'être développée. Mais comment faire connoître & déterminer le sens des paroles qui expriment ces idées? Quel est le procédé qu'on devoit adopter dans ces cas, au lieu des définitions? Voilà ce qui a besoin d'être éclairci.

Si toutes les idées *simples* sont indéfinissables; si toutes les idées *simples* sont encore *abstraites*, toutes les idées *abstraites* & *simples* ne sont pas de la même nature. Quelques-unes s'acquierent immédiatement par le moyen des sens. Telle est, par exemple, celle d'une couleur particulière, celle du froid & du chaud, &c.; telles sont toutes les autres idées de cette espèce, que j'appelle *abstraites* & *simples*, mais *directes*, parce qu'elles nous parviennent directement par les sens.

Il en est d'autres qui, n'ayant dans les sens qu'une origine éloignée, s'acquièrent, ou, pour mieux dire, se forment en nous par des opérations successives & combinées de l'entendement. Telle est, par exemple, l'idée qu'on exprime par le mot général de *sensation*; telle est celle de *l'existence*, telle est celle de *l'être*, la plus grande de nos abstractions, parce qu'elle est la plus générale de nos idées; telles sont les autres idées de cette nature que j'appelle *abstraites & simples*, mais *indirectes*, parce qu'elles ne viennent pas directement des sens.

Il en est d'autres qui, acquises & formées comme celles-là, sont rendues en quelque sorte sensibles par des moyens imaginés par les hommes. Telles sont, par exemple, en géométrie, les idées de la *ligne droite* & de la *surface plane* (1),

(1) Pour éviter toute équivoque, j'avertis que la simplicité des deux idées dont je parle est renfermée, non dans l'idée exprimée par le mot *ligne*, mais dans celle qui est exprimée par le mot *droite*; non dans l'idée exprimée par le mot *surface*, mais dans celle qui est exprimée par le mot *plane*.

qui tirent des sens leur origine première & éloignée. Telle est la perception des objets corporels qui se forment ensuite par les opérations successives & combinées de l'entendement, telles sont les abstractions & les hypothèses géométriques dont j'ai parlé, & qui deviennent en quelque sorte sensibles par un moyen imaginé par les hommes, qui est la figure. Pour distinguer cette troisième espèce d'idées simples, de celles de la première & de la seconde espèce, je les appelle abstraites & simples, mais indirectes & figurées.

Pour peu que l'on réfléchisse sur la différence de ces trois espèces d'idées simples, on verra que si elles sont également indéfinissables, parce qu'elles sont également simples, le moyen que l'on doit employer au lieu de la définition, pour faire connoître le sens des paroles qui les expriment, ne doit pas pour cela être le même. Celui qui est convenable pour les premières, ne le sera pas pour les secondes; & celui qui suffira pour les secondes, ne suffira pas pour les dernières.

Nous aurons donc besoin de trois moyens différens, également adaptés à la différente nature de ces trois espèces d'idées.

Dans la première espèce de ces idées, c'est-à-dire, des idées *abstraites & simples*, mais *directes*, l'unique moyen dont on doit se servir est celui que Locke a proposé. Enoncer le mot qui exprime l'idée, & exciter la sensation qui lui est propre, c'est donner l'idée dont on a appris le nom.

Pour donner, par exemple, l'idée qu'on exprime par le mot *rouge*, il n'y a d'autre moyen à prendre que de présenter aux yeux cette couleur, après en avoir proféré le nom. Ce moyen est tellement l'unique qu'on doit employer, que l'homme privé du sens de la vue ne peut jamais attacher une idée claire à ce mot. On connoît l'histoire de l'aveugle, rapportée par Locke, lequel, après avoir long-temps réfléchi & entendu parler sur les objets visibles, croyoit que la couleur écarlate n'étoit autre chose que le son de la trompette.

Mais chacun sent que ce moyen, si efficace lorsqu'il s'agit d'idées abstraites & simples, mais *directes*, ne pourroit être employé pour les idées abstraites & simples, mais *indirectes*. Chacun sent qu'alors, pour parvenir au même but, il faudroit employer un autre moyen. Mais quel est-il ? Il n'y en a qu'un ; l'analyse de la génération de cette espèce d'idées, ou des opérations successives de l'intelligence, par lesquelles nous sommes parvenus à les former.

Si ce moyen eût été mieux connu & pratiqué, la philosophie ne se fût pas égarée, pendant tant de siècles, dans de vaines chimères, & n'eût pas confondu la science des mots avec celle des faits. Cette vérité se concevra beaucoup plus clairement par un exemple que je rapporterai dans une de ces analyses.

Quel est enfin le moyen que l'on emploiera pour la troisième espèce d'idées *abstraites & simples*, mais *indirectes & figurées* ? Il n'est pas difficile de le deviner ; c'est le second, combiné avec le premier : analyser la génération de l'idée, ou la

succession progressive des opérations intellectuelles par lesquelles cette idée est formée, & présenter aux sens la figure que les hommes ont imaginée pour la rendre en quelque sorte sensible. Par exemple, pour donner l'idée qu'en géométrie on exprime par le mot *droite*, on fera d'abord l'analyse des opérations intellectuelles par lesquelles on est parvenu à former les idées des trois dimensions de l'étendue géométrique. Après avoir, de cette manière, distingué l'idée de *longueur*, de celle de *largeur* & de *profondeur*, on montrera la formation de l'idée de *ligne*, qui peut être définie, parce qu'elle est composée de deux idées simples d'*étendue* & de *dimension*; car la *longueur* est une *dimension de l'étendue*. La génération de l'idée de *ligne* & sa définition ainsi établies, pour passer à l'idée de la *ligne droite*, on présentera aux sens la figure qui l'exprime, & on donnera par ce moyen l'idée que doit exciter le mot *droite* (1).

(1) Je demande pardon aux géomètres d'employer ici

On dira peut-être : Il faut donc bannir des élémens de géométrie la définition qu'on donne de la ligne droite? Non, fans doute, répondrai-je, cette définition, & toute autre qu'on pourra imaginer ne fera jamais propre à donner l'idée que fait naître le mot *droite*, parce que cette idée est très-simple, & par conséquent indéfinissable. La définition qu'on en donne, loin d'exciter cette idée, en suppose déjà dans l'esprit la notion primitive (1). Pour faire connoître l'idée

le mot *figure*, en parlant de la ligne. La nouveauté des idées autorise celle des expressions, & la généralité de mes vues rend ici nécessaire l'usage de ce droit.

(1) Qu'on examine pourquoi nous concevons tout de suite la définition qu'on donne de la ligne droite, lorsqu'on dit que c'est *la ligne la plus courte qu'on puisse tirer d'un point à un autre*, on verra que cela ne peut résulter que de la notion primitive que nous avons de la ligne droite. Supposons en effet que nous n'eussions pas cette notion, comment saurions-nous que, d'un point à un autre, il n'y a qu'une seule route, qui est la plus courte? Ne pourrions-nous pas croire qu'il y en a plusieurs, toutes égales & plus courtes? Si nous sommes persuadés qu'il n'y en a qu'une seule, si nous supposons cette vérité comme implicitement comprise dans la dé-

abstraite & simple, mais *indirecte & figurée* qu'on exprime par le mot *droite*, il n'y a pas d'autre moyen que celui que j'ai proposé pour les idées de cette espèce. Enfin on ne doit pas proscrire des élémens de géométrie la définition qu'on en donne communément, par une raison particulière que je développerai bientôt.

J'ai dit que toute idée *simple* est indéfinissable, que toute idée *simple* est *abstraite*; mais que toute idée *abstraite* n'est pas *simple*. Par exemple, l'idée de *corps* est une idée *abstraite*, & elle est en même temps composée de trois idées simples; d'impénétrabilité, d'étendue, & de bornes sous chaque aspect, ou de figure. L'idée du corps géométrique est encore plus *abstraite*; mais elle est encore composée, comme on a vu, des deux idées *simples* d'étendue, & de limites sous chaque af-

finition, d'où cela peut-il naître, si ce n'est de la notion primitive que nous avons déjà de la ligne droite; notion dont cette définition n'est que la conséquence ?

pect, ou de figure. Si on examine les différentes idées *abstraites* que nous nous sommes formées, en réfléchissant ou généralisant, on verra que la plus grande partie d'entre elles sont *composées*. La plupart des idées *abstraites* sont donc définissables. Or parmi ces idées *abstraites composées*, & par conséquent définissables, il y en a plusieurs qui, pour avoir déjà subi une progression considérable d'opérations intellectuelles, ne pourroient être conçues avec clarté, par quelque définition que ce fût, si cette définition n'étoit précédée de cette analyse de leur génération, qui, dans les idées *abstraites*, mais *simples & indirectes*, doit, comme on a vu, être employée au lieu de la définition, & qui, dans les idées *abstraites*, mais *composées*, & qui ont subi une progression considérable d'opérations intellectuelles, doit être placée, comme on le verra, avant la définition. Tel est le second cas renfermé dans la réflexion que j'ai exposée.

Dans l'essai que j'ai donné de la manière dont on devroit communiquer aux

élèves l'idée de la géométrie, j'ai suivi cette méthode naturelle, d'où peut seule résulter la clarté de semblables notions; mais malheureusement cette méthode est ou ignorée, ou négligée dans les écoles publiques, & c'est là une des principales causes de l'obscurité & des erreurs qui règnent dans les sciences, & de l'ignorance dans laquelle il n'est aucun de nous qui ne se soit trouvé au moment où il croyoit avoir terminé le cours de son instruction.

Pour faire mieux sentir cette vérité, j'ai recours à un exemple. Examinons la définition qu'on donne, dans les écoles, de la *substance*; voyons ce que doit produire dans un homme cette définition, lorsqu'elle n'est pas précédée de l'analyse dont je parle; voyons ce que produiroit la méthode que je propose.

La *substance*, disent les uns, est tout ce qui existe par soi-même; la *substance*, disent les autres, est tout ce qui existe en soi. La première définition induit à croire qu'on parle de la divinité, ou que la *substance* & la *divinité* sont la même chose,

puisque Dieu seul peut exister par lui-même. La seconde définition, si elle ne conduit pas à la même équivoque, ne donne néanmoins aucune idée distincte ; car que peut signifier cette expression, *exister en soi* ? Il seroit impossible de le deviner, si on ne savoit que ceux qui emploient la première définition, comme ceux qui emploient la seconde, veulent exprimer par elles la différence qu'il y a entre la *substance* existant indépendamment de la *modification*, & la *modification* qui ne peut exister sans la *substance*. Mais admettons ce qui n'est pas. Supposons que cette différence fût bien évidemment énoncée dans les deux définitions, & voyons quelle est la notion de la *substance* que, dans cette supposition, on pourroit donner au jeune homme qu'on ne voudroit pas réduire à la seule faculté d'apprendre & de retenir des mots. Voyons quel seroit l'effet de l'application de cette définition, la première fois qu'il verroit l'emploi des mots qui la composent. Supposons qu'il voulût en faire l'application à la définition que

ces mêmes philosophes donnent de la matière. La *matiere*, disent-ils, est une *substance étendue & impénétrable*. Le jeune homme entendant parler de substance, dira : Si la substance est ce qui peut exister par soi-même, ou en soi-même, c'est-à-dire, indépendamment de la modification, je pourrai donc faire abstraction de toutes les modifications l'une après l'autre. Je pourrai imaginer que tout ce qu'on appelle *substance* ou *sujet* de ces modifications, en est successivement dépouillé. Il fera donc d'abord abstraction de l'impénétrabilité, ensuite de l'étendue, & alors ils cherchera à savoir ce que c'est que la *substance de la matiere*. Il ouvrira les livres, & il n'y trouvera que la définition de la substance & de la matière. Il consultera son maître, & si celui-ci a été instruit de la même manière, & qu'il soit de bonne foi, il sera obligé d'avouer qu'après un tel examen, il ne peut trouver dans la *substance* qu'une expression vague & vide de sens (1).

(1) Un des plus célèbres Philosophes de ce siècle a

Mais est-il vrai que ce mot *substance* ne soit qu'une expression vide de sens, qui doit être bannie, non seulement de la langue des sciences, mais de celle de la société? Comment auroit-on pu créer un mot sans application, qui n'exprimât aucune idée, ou, pour mieux dire, qui ne fût précédé d'une idée? Pourquoi, au lieu de conclure que le mot *substance* n'exprime aucune idée, n'en concluroit-on pas plutôt que la définition en rend la notion confuse, & que toute autre définition produiroit le même effet, si elle n'étoit précédée de l'analyse de la génération de cette idée, ou du moyen par lequel on est parvenu à la former. Suivons cette voie; substituons l'analyse à la définition, & voyons quel effet différent en résultera.

Je vois, par exemple, un chêne; j'en vois ensuite plusieurs. J'observe ce qu'il y

tiré de l'application qu'on donne de la substance à la définition qu'on donne de la matière, cette conséquence que je me permets à peine de supposer dans un jeune homme attentif & dans un maître mal instruit, mais de bonne foi.

a de commun entre tous ces objets , c'est-à-dire , les feuilles , les fruits d'une même forme & d'une même couleur. Cette réflexion m'amène à concevoir d'abord l'idée générale de chêne , idée dans laquelle commence déjà à se trouver une petite abstraction , puisque j'abstrais tout ce qu'il y avoit de particulier dans chacun de ces chênes , & que je ne m'occupe que de ce qu'il y a de commun entre eux , pour en faire un être idéal , qui ne peut se trouver hors de moi , puisque dans la Nature il n'y a point de chêne en général , & qu'on n'y trouve que tel ou tel chêne en particulier. Quelle est donc la cause qui a produit cette idée générale de chêne ? La réflexion que j'ai faite sur tout ce qu'il y avoit de commun dans les différens chênes que j'ai vus. Qu'est-ce que cette idée contient de *privatif* ? L'abstraction ou la soustraction de tout ce qu'il y avoit de particulier dans chacun de ces chênes. Que contient-elle de *positif* ? Leur ressemblance ou leurs qualités communes. Quelle est donc l'idée qu'on exprime par le mot *chêne* ? La

notion de cette ressemblance ou de ces qualités communes.

Ensuite je compare le chêne à un peuplier, à un olivier, &c. ; & d'après la ressemblance ou les qualités communes que j'aperçois entre les uns & les autres, qualités qui consistent à avoir des racines, un tronc, des branches & des feuilles, &c., je me forme l'idée plus générale d'arbre. Cette idée est plus abstraite que la première, parce que l'abstraction ou la soustraction de tout ce qu'il y a de particulier dans le chêne, dans le peuplier, dans l'olivier, est beaucoup plus grande que l'abstraction de tout ce qu'il y a de particulier dans les différens chênes. L'idée d'arbre renferme donc de *privatif* tout ce qu'il y a de particulier dans les arbres de différente espèce, & ne renfermera de *positif* que leur ressemblance ou leurs qualités communes. Le mot d'*arbre* exprime donc la notion de cette seconde & plus légère ressemblance.

Par cette même opération de l'esprit, je me formerai l'idée de *plante*, plus abstraite que celle d'*arbre*, & l'idée de *vé-*

géral, plus abstraite que celle de plante. Chacune de ces idées renfermera toujours la ressemblance, ou le concours des qualités communes aperçues entre le chêne & les objets avec lesquels je l'ai comparé; mais cette ressemblance sera toujours plus légère, & le nombre des qualités communes diminuera à mesure que l'abstraction sera plus grande, c'est-à-dire, à mesure que l'idée sera plus générale, & les mots de *plante* & de *végétal* exprimeront les notions de ces ressemblances progressivement plus petites, ou de ces qualités communes progressivement moins nombreuses.

Je poursuis mes réflexions, & je compare le chêne avec une pierre, avec un animal, en un mot, avec un corps quelconque. J'examine ce qu'il y a de commun entre ces objets, & je m'aperçois que, quel que soit le corps avec lequel je compare ce chêne, quelque considérable & indéfinie que soit la différence qui existe entre eux, ils se ressembleront toujours par trois qualités communes à tous les corps, l'impénétrabilité, l'étendue,

& la limite sous tous les aspects, ou la figure.

Avec cette réflexion, je me forme l'idée générale de corps, plus abstraite que toutes celles que je m'étois d'abord formées, parce que la soustraction de tout ce qu'il y a de particulier dans chaque corps est beaucoup plus considérable, & que la ressemblance est réduite aux trois qualités indiquées. L'idée de corps contiendra donc de *privatif* tout ce qui distinguera un corps d'un autre, ou toutes les qualités particulières des corps, & elle ne contiendra de *positif* que leur ressemblance générale, ou les trois qualités communes indiquées, & le mot *corps* n'exprimera que la notion de cette petite, mais générale ressemblance, ou de ces trois qualités communes.

Ne pouvant plus comparer le chêne à un autre corps avec lequel il pût avoir une moindre ressemblance, je m'arrête à cette abstraction, & je reviens à l'objet particulier d'où je suis parti. Je prends une hache, j'abats le chêne; je lui fais subir

tous

tous les changemens que l'industrie peut opérer dans ce corps, & je vois s'évanouir les différentes qualités qui lui donnoient plus ou moins une ressemblance particulière avec les différens objets auxquels je l'ai comparé; mais je vois toujours subsister celles qui lui faisoient constamment conserver une ressemblance générale avec tous les corps. Je l'observe réduit en charbon, & je le trouve impénétrable, étendu, figuré. Je l'observe réduit en cendres, & je le trouve encore cela; je l'observe réduit en vapeurs; & par le secours de l'art, j'y vois encore ces trois qualités communes.

J'exerce la même action sur tout autre corps, & le résultat de mes opérations est toujours le même.

Je réfléchis sur ce résultat invariable, & l'effet de cette réflexion est l'idée que je me forme de l'*union* de quelques qualités, sans laquelle je ne puis penser qu'il y ait d'existence corporelle; union que je conçois exister dès qu'il existe un corps, & qui, dans mon esprit, ne peut être séparée ni détruite, par quelque alté-

ration ou changement qui arrive dans le corps. Je cherche un mot qui puisse exprimer l'idée de cette *union*, & je préfère à tous ceux qui se présentent à moi, celui de *substance*, comme plus analogue à l'idée que je me suis formée, puisque je vois cette union *subsister*, malgré tous les changemens & toutes les altérations qu'un corps puisse subir; & par la même raison, j'appelle *modes*, toutes les autres qualités, comme celles que je conçois appartenir au *mode actuel d'être* d'un corps, puisque je les vois se séparer, se disperser, s'altérer, ou se remplacer mutuellement, suivant que le corps reçoit une différente manière d'être, c'est-à-dire, une différente modification.

Après avoir formé cette idée, & lui avoir donné ce nom, je l'étends à tous les êtres dans lesquels je trouve ou je crois trouver une semblable *union de qualités*, que je conçois également coexistente avec l'être, & qu'on ne pourroit détruire & dissoudre sans anéantir entièrement l'être lui-même; & je définis la substance, dans l'acception la plus générale du

mot , cette UNION de qualités, que je conçois SUBSISTER dans l'être , indépendamment de toutes ses modifications.

Je ne veux pas faire l'apologie de cette définition ; je ne veux pas examiner si elle détermine avec la plus grande précision l'idée qu'on doit attacher au mot *substance*. Je dis seulement qu'avec cette définition , précédée de l'analyse qu'on a vue , un jeune homme ne seroit point exposé aux erreurs que feroit naître en lui cette définition toute seule. Les deux définitions mêmes dont j'ai parlé , malgré leur obscurité & leur imperfection , ne pourroient , au moyen d'une analyse précédente , les conduire à ces erreurs. Après ces définitions mêmes , placées à la suite de l'analyse , le jeune homme appliquant l'idée de la *substance* à l'idée de la *matière* , & réfléchissant que la matière est une *substance étendue & impénétrable* , ne considéreroit pas l'étendue & l'impénétrabilité comme deux modifications de cette substance ; au lieu de faire abstraction de l'une & de l'autre , il considéreroit l'*union de l'étendue & de l'impénétrabilité*, comme ce qui

constitue, suivant notre manière de penser, la *substance* de la matière, & en concluroit que, quelque modification que puisse subir la matière, cette *union* ou cette *substance* subsistera toujours, c'est-à-dire, suivant notre manière de concevoir, tant que la matière ne sera pas anéantie. Il en concluroit que, comme la *substance* du corps, ou l'*union* des trois qualités dont on a parlé, c'est-à-dire, de l'impenétrabilité, de l'étendue, & de la figure, ne peut être conçue, ni détruite, ni séparée par quelque modification ou changement que puisse subir le corps, la *substance* de la matière, ou l'*union* de deux de ces qualités, l'étendue & l'impenétrabilité, ne peut être conçue ni destructible, ni séparable, par quelque modification ou changement que puisse subir la matière; & en effet, nous ne la trouvons ni détruite, ni séparée, lorsque nous observons la matière convertie en corps.

Enfin, soit avec les anciennes définitions, soit avec les nouvelles, mais précédées de cette analyse, le jeune élève ne sera point exposé au danger que n'ont

pu éviter des hommes très-éclairés, celui de réaliser cette abstraction, & de prendre la *substance* pour une qualité occulte de l'être ; il verra qu'elle n'est autre chose qu'une conception purement métaphysique, dépendante de notre manière de voir, & des réflexions que nous avons faites sur les *êtres réels* qui les ont excitées. Tels seroient les effets de cette analyse lumineuse, que, dans les idées abstraites & composées, & par conséquent définissables, on devroit souvent mettre à la tête de la définition.

Résumons tout ce qui a été dit sur cette première réflexion, & déterminons-en le résultat en peu de mots.

Dans toutes les idées *abstraites*, mais *simples*, on ne peut & on ne doit pas définir.

Dans toutes les idées *abstraites* & *simples*, mais *directes*, il faut adopter le moyen proposé par Locke, énoncer le mot qui exprime l'idée, & exciter la sensation qui lui est propre.

Dans toutes les idées *abstraites* & *simples*, mais *indirectes*, il faut, au lieu de la

définition, faire l'analyse de leur génération.

Dans toutes les idées *abstraites & simples*, mais *indirectes & figurées*, il faut, outre cette analyse, présenter aux sens les figures imaginées par les hommes, & par lesquelles les idées sont en quelque manière rendues sensibles de nouveau.

Dans toutes les idées *abstraites*, mais *composées*, & par conséquent définissables, on doit employer la méthode de la définition; mais lorsque l'idée a subi une progression considérable d'opérations intellectuelles, il faut faire précéder la définition, de l'analyse de sa génération, ou des opérations progressives de l'intelligence par lesquelles elle a été formée.

Passons à la seconde réflexion. J'ai dit que souvent on prétend obtenir par la définition ce que la définition ne peut donner. On proscriit les définitions qui devraient être préférées; on préfère celles qui devraient être prosrites. Développons cette réflexion.

Toute règle a ses exceptions; il est des

cas où l'on doit définir, même lorsqu'en apparence on ne peut le faire; mais, dans ces cas, on ne doit pas prétendre tirer de la définition ce qu'on croiroit avoir le droit d'en obtenir dans toute autre circonstance.

Par exemple, l'idée de la ligne *droite* est, comme j'ai dit, une idée très-simple (1), & par conséquent indéfinissable; mais, malgré cela, en géométrie, on définit la ligne droite, & on doit la définir *la ligne la plus courte que l'on puisse décrire d'un point à un autre*, parce que, pour connoître la propriété de cette ligne, il est nécessaire de partir d'un principe; & ce principe est la notion qu'on donne dans la définition de sa propriété la plus simple, & que l'esprit peut le plus facilement saisir au premier aspect.

Cette définition est imparfaite, si on la considère relativement à l'idée. Elle n'en renferme pas en effet la notion pri-

(1) Je répète ici ce dont je n'ai fait qu'avertir dans une note. L'idée simple dont je parle, est celle qu'on exprime par le mot *droite*.

mitive ; elle la suppose , comme on l'a vu (1), & ne la produit pas. Elle exprime plutôt une propriété de cette ligne que sa véritable notion , qui ne peut être communiquée à ceux qui ne l'ont pas , que par le moyen que nous avons proposé. Mais cette définition est très-parfaite , si on la considère par rapport à l'usage auquel elle est destinée (1).

Dans tous les cas où un principe est si immédiatement & si évidemment lié à une idée indéfinissable, que l'esprit peut le saisir tout d'un coup , pourvu qu'on l'exprime , & qu'il est nécessaire de l'exprimer , pour s'élever de là à l'intelligence d'autres principes qui ne sont pas de même nature , le mérite de la définition qui exprime ce principe , résulte donc , non du rapport qu'elle a avec l'idée , à l'égard de laquelle elle doit être nécessairement im-

(1) Dans l'endroit où j'ai parlé des idées *abstraites & simples* mais *indirectes & figurées*. Voy. la note qui éclaircit cette proposition.

(2) On fait en effet dans quels inconvéniens sont tombés les Géomètres qui ont voulu changer cette définition.

parfaite, mais du rapport qu'elle a avec le principe qu'elle exprime; de sorte qu'on ne doit la proscrire que lorsqu'elle n'exprime pas lumineusement le principe dont on parle. Si elle l'exprime bien, l'instituteur philosophe ne doit pas proscrire la définition comme imparfaite; il doit reconnoître & tolérer la nécessité de cette imperfection; il ne doit pas chercher à lui en substituer une autre qui, étant terminée par un sentiment de perfection impossible, ne produiroit pas l'effet qu'on en attendroit; effet pour lequel, malgré l'impossibilité de définir parfaitement, on a dû & on doit recourir à une telle définition.

Passons à la troisième réflexion.

J'ai dit que souvent on prétend tirer des définitions dans toutes les sciences, ce qu'on n'en peut obtenir que dans quelques-unes. Cette erreur, qui en a produit un si grand nombre, fera l'objet de l'examen suivant.

On connoît la distinction établie dans les écoles entre les définitions de noms & les définitions de choses. On fait que

lorsqu'il s'y agit de la définition des choses, la définition doit expliquer la nature de la chose définie. Dans quel cas cette prétention est-elle raisonnable ? dans quel cas est-elle une source d'erreurs ?

Lorsque le Géomètre dit : Le cercle est une figure où tous les points de la circonférence sont également éloignés du centre ; le carré est une figure de quatre côtés, dont les angles & les côtés sont égaux, &c. : il ne détermine pas seulement l'idée qu'il s'est formée du cercle & du carré, & qu'il entend exprimer par chacun de ces mots ; il explique en même temps la nature ou l'essence de ces figures. Pourquoi ? Parce que le cercle & le carré, considérés comme figures, sont des êtres entièrement hypothétiques, que l'homme a créés, ou, pour mieux dire, qu'il a imaginés à volonté, & dont l'essence est par conséquent dans l'idée qu'il s'en est formée.

J'ai dit, *considérés comme figures*, parce que si on les considère comme des portions de l'espace terminé par ces figures, l'essence de cet espace où de cette étendue

Que ne peut être sûrement expliquée dans la définition, cette essence, comme je l'ai prouvé, ne pouvant pas plus être conçue par un ignorant que par un Géomètre. La figure qu'il a imaginée, & qu'il définit, est un être hypothétique; mais l'étendue ne l'est pas. Il explique l'essence de la première en la définissant, parce qu'en définissant le cercle & le carré, il détermine tout ce qui constitue figure, le cercle ou le carré. Mais s'il revient à l'être qui est *abstrait*, mais non *hypothétique*, à l'étendue, dis je, terminée par ces figures, il sentira l'impossibilité d'en concevoir, & par conséquent d'en expliquer l'essence, avec quelque définition que ce soit.

Dès que l'on sort de la région des êtres entièrement hypothétiques, la définition ne peut expliquer la nature de la chose définie. Un court examen de la définition du corps suffira pour en convaincre. Lorsque le Philosophe dit: *Le corps est un être étendu, impénétrable, & figuré*, fait-il autre chose que dénombrer les sensations les plus générales & les plus

constantes que tous les corps extérieurs ont excitées en lui? S'il détermine, par cette définition, l'idée qu'il s'est formée du corps; s'il détermine par elle ce qui constitue le corps, relativement à nous, dit-il de cette manière ce qui véritablement constitue le corps lui-même; ou, ce qui est la même chose, explique-t-il ce que c'est que l'essence du corps?

L'impénétrabilité, l'étendue, & la figure sont-elles véritablement autre chose que des rapports aperçus entre les corps & nous? Avec un sens de plus, avec un sens de moins, l'idée du corps seroit devenue plus ou moins composée, à mesure que les relations aperçues auroient été plus ou moins nombreuses. Mais l'essence du corps auroit-elle changé pour cela?

Lorsque nous disons; le corps est un être étendu, impénétrable, & figuré, nous disons donc, non ce que le corps est en lui-même, mais ce qu'il est relativement à nous. Or qui pourroit assurer que connoître le rapport qu'il y a entre une chose & une autre, soit la même chose

que connoître la nature ou l'essence de la chose même? Donc, dans toutes les sciences où il ne s'agit pas d'idées qui ont pour objet des êtres entièrement hypothétiques, les définitions ne peuvent éclaircir la nature ou l'essence de la chose qu'on définit, mais elles peuvent simplement déterminer les rapports essentiels aperçus entre la chose qu'on définit, & nous.

Combien d'erreurs & de chimères a produites l'ignorance de ce principe! quelle foule de lumières répandroit au contraire sur l'instruction l'instituteur qui se guideroit par ce principe, en énonçant à de pareilles définitions! quelle précision il donneroit aux idées! combien de préjugés il préviendroit! combien de temps il épargneroit à ses élèves, en leur apprenant, dès les premiers pas qu'ils font dans les sciences, cette vérité qui nous a coûté tant de méditations & de peines, c'est-à-dire, la différence immense qu'il y a entre ce que l'homme fait, & ce qu'il croit savoir!

Passons à la quatrième réflexion. J'ai dit que souvent on rend la définition vicieuse par excès ou par défaut. Développons cette idée.

J'ai dit que , pour définir , il faut décomposer les idées simples qui forment l'idée composée. Que l'on combine cela avec le principe général de la précision qui rejette tout ce qui est superflu, principe qui , s'il doit avoir lieu pour toutes choses , doit sur-tout être appliqué aux définitions , & l'on verra que les idées simples qui entrent dans une définition , doivent être tellement distinctes les unes des autres , qu'on ne puisse en supprimer une , sans rendre la définition incomplète , ou , ce qui est la même chose , sans exposer la chose qu'on définit , au risque d'être confondue avec une autre. Une définition peut donc être vicieuse par excès ou par défaut ; par excès , lorsqu'on y fait inutilement entrer une idée simple , qu'on suppose déjà indiquée par une autre ; ou lorsqu'on y fait entrer une idée que la définition ne doit pas renfermer , mais qui doit

en être la conséquence ; par défaut , lorsqu'on néglige une idée simple qui entre dans la composition, qui n'est supposée par aucune de celles qu'on a indiquées, & qui ne pourroit être la conséquence de la définition ; ou lorsqu'on y fait entrer une idée composée qui n'a pas encore été définie, & qui par conséquent, dans ce cas, devroit être décomposée (1). Le sage instituteur se placera donc entre ces deux extrêmes.

J'ai dit que souvent on définit trop, que d'autres fois on ne définit pas assez. Cette dernière réflexion n'est ni moins vraie, ni moins générale que les autres. Le pre-

(1) Suivant ces principes, qui me paroissent incontestables, la définition qu'on donneroit du corps, en disant, *c'est un être étendu, impénétrable, figuré, composé de parties, doué de la force d'inertie, capable de mouvement & de repos*, seroit vicieuse par excès ; & celle qu'on en donneroit, en disant, *c'est un être étendu & impénétrable*, le seroit par défaut. La véritable définition seroit celle qui diroit : *C'est un être étendu, impénétrable, & figuré*. Le lecteur n'a besoin que de réfléchir sur cet exemple, pour concevoir avec clarté tout ce que j'ai dit sur les deux extrêmes où l'on tombe d'ordinaire, lorsque l'on définit.

mier de ces défauts a déjà été exposé dans la première réflexion ; nous y avons montré l'impossibilité de définir les idées *simples*. Nous n'ajouterons ici qu'une simple observation, c'est que, malgré cette impossibilité manifeste, il n'y a peut-être pas une seule école, un seul instituteur qui se soit, sur cet objet, entièrement affranchi de l'autorité *scolastique*, laquelle, malgré le discrédit sensible où elle est tombée, influe encore beaucoup plus qu'on ne croit, & continuera long-temps d'influer sur la destinée de l'esprit humain. On n'a jamais cessé de définir, même lorsqu'on ne pouvoit & qu'on ne devoit pas le faire (1). Mais qu'est-ce que *ne pas assez définir* ?

Dans toutes les sciences, dans celles mêmes où l'on trouve le moins d'arbitraire, relativement à l'expression des idées, on a inventé & on adopte souvent des

(1) J'ai dit qu'on ne le pouvoit & qu'on ne le devoit pas, afin de ne pas renfermer dans cette expression les cas indiqués dans la seconde réflexion, où l'on doit définir, malgré l'impossibilité apparente de le faire.

expressions qui , dans le sens métaphysique qu'elles présentent , paroissent d'abord peu exactes , & le sont véritablement ; mais que l'on doit considérer comme des moyens abrégés de s'exprimer , & qui ont le grand avantage d'énoncer en peu de mots une idée dont le développement & l'énonciation exacte en auroient exigé un grand nombre. On ne doit pas certainement bannir ces expressions des sciences ; cette sévérité métaphysique produiroit de très-nombreux inconvéniens , parmi lesquels seroit celui de ne pas accoutumer les jeunes gens à des expressions qu'ont adoptées tous les auteurs qu'ils devront lire un jour. Mais si l'on ne doit pas proscrire ces expressions , on devroit (ce qu'on ne fait pas , ou ce qu'on fait très-rarement) , on devroit , dans l'institution de chaque science , avant de faire usage d'une de ces expressions , la définir , pour ainsi dire , avec soin , ou , pour parler plus exactement , l'éclaircir , c'est-à-dire , déterminer avec précision & clarté la notion qu'elle renferme. En mécanique , par exemple , lorsque l'on s'occupe du

mouvement uniforme , on dit , *la vitesse est égale à l'espace divisé par le temps*. Cette manière de s'exprimer , prise à la rigueur , ne présente aucune idée nette. Une quantité ne peut être divisée que par une autre quantité de même nature. Or où est cette égalité de nature dans l'espace & dans le temps ? Nous concevons l'espace comme un tout immense , inaltérable , inactif , dont toutes les parties sont supposées co-exister ensemble dans une immobilité éternelle. Au contraire , toutes les parties du temps semblent s'anéantir & se reproduire sans cesse. Nous nous le représentons comme une chaîne infinie , dont il ne peut exister qu'un seul chaînon à la fois , lequel est uni d'un côté à ce qui n'est déjà plus , & de l'autre à ce qui n'est pas encore. Comment donc diviser l'espace par le temps ? Un sage instituteur , pour prévenir toute équivoque & toute obscurité , avant d'adopter cette expression , déterminera avec précision & clarté le sens qu'on y doit attacher. Il montrera que , quoique les parties de l'*étendue abstraite* ou de l'*espace* soient supposées per-

manentes, on peut néanmoins concevoir une succession, lorsqu'elles sont parcourues par un corps en mouvement, & que, quoique les parties du temps semblent fuir sans cesse & s'écouler sans interruption, néanmoins l'espace parcouru par un corps qui se meut, fixe, pour ainsi dire, les traces du temps, & donne une espèce de consistance à cette abstraction fugitive. De cette manière, il fera voir comment les quantités relatives à l'espace & au temps acquièrent, par le moyen du mouvement, cette homogénéité qui permet de diviser l'une par l'autre; de sorte que lorsque l'on dit que la vitesse d'un corps qui se meut avec un mouvement uniforme, *est égale à l'espace divisé par le temps*, c'est comme si l'on disoit que cette vitesse est égale au quotient du nombre des parties d'une ligne qui expriment les parties de l'espace successivement parcourues par le corps, divisé par le nombre des parties d'une autre ligne qui expriment les parties successives du temps qu'il a employé à les parcourir, puisque, par le moyen du mou-

vement, l'idée de la ligne s'adapte également à celle de l'espace & à celle du temps.

Voilà un exemple des développemens qui devroient précéder l'usage de quelques expressions que, malgré leur inexactitude, on doit respecter & conserver dans les sciences, à cause des avantages considérables qui les accompagnent, & qui les ont fait inventer. Mais ces expressions peuvent produire des équivoques, ou une obscurité dangereuse, lorsque, dans l'institution des différentes sciences auxquelles elles appartiennent, on n'a pas soin de bien fixer le sens précis qu'on doit y attacher. Or cette précaution, négligée dans presque toutes les écoles, est celle que j'ai voulu indiquer, en disant que ceux mêmes qui ont le défaut de trop définir, ont en même temps celui de ne pas assez définir.

Telles sont les différentes espèces d'inconvéniens qu'un sage instituteur doit également éviter. Une foule d'avantages résulteroient de la nouvelle méthode de définition que j'ai proposé de substituer à l'ancienne.

Le moyen par lequel, suivant mon plan, l'instruction de chaque science devroit être poursuivie & terminée, ne produiroit pas de moindres avantages.

IV. Toutes les vérités sont liées entre elles, & cette chaîne, sans cesse interrompue aux yeux des hommes, est toujours continue pour l'intelligence suprême de la divinité, en qui tout se réduit à un principe unique & indivisible, dont toutes les vérités ne sont que des conséquences plus ou moins éloignées.

Si nous pouvions connoître toutes les vérités, nous pourrions saisir cette chaîne, nous pourrions nous élever à ce principe. Alors chaque science dépendroit d'un seul principe, & ces principes des différentes sciences ne seroient autre chose que les conséquences immédiates de ce principe unique & indivisible, dans lequel elles seroient toutes comprises. Alors l'intelligence de l'homme seroit aussi étendue que celle de la divinité; alors il n'y auroit d'autre différence entre la raison du créateur & celle de la créature, sinon que la première, placée dans ce

point de vue, verroit en une seule perception toutes les conséquences de ce principe, tandis que l'homme auroit besoin de les parcourir l'une après l'autre, pour en avoir une connoissance détaillée.

Mais l'homme est aussi éloigné de pouvoir connoître toutes les vérités, que de pouvoir s'élever à l'intelligence de la divinité. Or sil ne peut connoître toutes les vérités, non seulement il ne peut saisir cette chaîne qui les unit toutes, mais la portion même des vérités qu'il ignore, l'empêche de voir le lien ou la chaîne de celles qu'il connoît, puisque cette chaîne est sans cesse interrompue par ces vérités intermédiaires qui devroient en former l'union, & qui sont dans le nombre de celles qu'il ignore. Par une suite de cette ignorance, il ne peut voir, non seulement la chaîne de toutes les vérités qui appartiennent aux différentes sciences, mais celle de toutes les vérités qui appartiennent à chacune d'elles. Voilà pourquoi il n'y a, jusqu'à présent, aucune science, qui ait réduit

tous ses principes à un seul. Voilà pourquoi les sciences qui se sont le plus perfectionnées, sont celles qui en ont un petit nombre.

Toute l'intelligence de l'homme se réduit donc, s'il m'est permis d'employer cette comparaison, à quelques petits fragmens séparés des différens anneaux de cette chaîne immense, qui part d'un principe unique & indivisible, comme d'un premier anneau. Les différentes sciences forment les divers anneaux de cette chaîne. Ce petit nombre de vérités, que chaque science nous offre, & dans lesquelles, sans pouvoir découvrir le lien qui unit une série avec l'autre, nous pouvons saisir celui qui unit les vérités comprises dans chaque série, sont les fragmens de chacun de ces anneaux. La connoissance des principes dont, en chaque science, naît chaque série de vérités, constitue la connoissance de la métaphysique de cette science.

Or cette métaphysique qui a guidé ou dû guider les inventeurs; cette métaphysique, sans laquelle la science n'est

qu'un recueil de faits stériles, doit être le grand objet de toute institution. L'art de l'instituteur sera de montrer aux disciples, à mesure qu'ils avanceront dans la science, ces diverses séries de vérités qui s'y trouvent, de leur faire voir le lien qui les unit, & le principe commun dont elles dépendent ; de leur montrer comment chacune de ces propositions, qui énonce une de ces vérités, n'est, pour ainsi dire, que la répétition de la première, exprimée en des termes différens, & présentée sous une autre forme, parce qu'elle doit être adaptée à d'autres usages.

Si, dans la science, il y a quelque vérité isolée qui n'appartienne à aucune autre, ni comme principe, ni comme conséquence, il ne négligera pas de la montrer à ses disciples sous son véritable aspect.

Enfin les vérités qui dépendent, non d'une seule vérité fondamentale, mais de la combinaison de deux ou de plusieurs vérités fondamentales, ou de la combinaison de deux ou de plusieurs vérités secondaires, appartenant à différentes séries, seront encore présentées dans la véritable dépendance où elles

sont de la combinaison indiquée ; & si ces vérités forment elles-mêmes le premier anneau des autres séries de vérités , elles auront encore une place distincte dans cette instruction métaphysique , & seront encore considérées comme des vérités fondamentales , mais d'un ordre inférieur aux premières.

Pour donner plus d'efficacité à cette instruction importante , le maître imposera un nouveau devoir à ses élèves ; il exigera d'eux des dissertations courtes , mais raisonnées , dans lesquelles ils montreront qu'ils ont saisi le principe & l'enchaînement d'une de ces séries de vérités , par des réflexions écrites , qui serviront non seulement à leur donner l'habitude de l'attention , mais à les exercer dans l'art d'ordonner leurs idées , & de les écrire avec clarté & précision. Enfin cette instruction métaphysique qui accompagnera toujours la science , sera répétée à la fin de l'instruction , & présentée comme une sorte d'épilogue.

Il est aisé de voir combien d'avantages résulteroient de cette méthode d'instruc-

tion, soit pour les progrès des élèves, soit pour ceux des sciences mêmes.

Après la première lecture, l'idée de la science, celle de son *objet*, & celle de son *usage* seroient aussi claires pour les élèves, qu'elles l'ont été peu pour une foule d'hommes, après avoir terminé le cours de la science entière.

Les *premiers principes* des sciences ne seroient pas obscurcis pour eux par de vaines recherches & des questions insolubles; ils ne se nourriroient pas de tant de chimères, ouvrage de la vanité des hommes, & de leur curiosité insensée. Ces faits simples & certains, que l'observation découvre à tous les hommes, que tous les hommes conçoivent par une sorte d'instinct, mais que nul homme ne peut concevoir différemment des autres, parce que nul homme ne peut remonter au delà, & que par conséquent il est impossible de développer & d'éclaircir; ces faits seroient présentés dans l'institution, & considérés par les élèves comme des points d'où les sciences partent & doivent partir, & non comme des secrets qu'il faut découvrir.

L'obscurité, les préjugés, & les erreurs qui naissent de la méthode de définir que nous avons combattue, disparoîtroient devant la lumière que la nouvelle méthode porteroit dans toutes les sciences. Les mots serviroient à exprimer les idées, au lieu d'en tenir lieu. Les faits, & non les paroles, les vérités, & non les chimères, constitueroient le savoir de nos élèves. Dans cette route difficile, l'évidence accompagneroit tous leurs pas, au commencement, au milieu, & à la fin.

Enfin la connoissance des *vérités fondamentales* de chaque science, cette véritable & sublime métaphysique qui reste ignorée à la plus grande partie des hommes & qui ne le seroit d'aucun de nos élèves, deviendroit pour eux le plus puissant moyen de perfectionnement, & hâteroit les progrès des sciences. Connoissant les lacunes qui séparent les différentes *séries de vérités* comprises dans cette science, & les *vérités fondamentales* d'où elles naissent; instruits de ces *premiers principes* au delà desquels on ne peut s'élever, & distinguant par conséquent tout

ce que l'homme ne fait ni ne peut savoir, de ce qu'il ne fait pas, mais de ce qu'il peut connoître, ils sentiroient l'imperfection de cette science, sauroient dans quels cas il est possible d'y remédier, & verroient le point d'où l'on doit partir, pour lui donner l'étendue & la perfection dont elle est susceptible.

Constamment dirigés par ce guide, ils ne se laisseroient pas égarer par ces immenses volumes qu'on a écrits sur chaque science; ils ne s'épuiseroient pas de langueur au milieu de cette abondance apparente. Ils connoitroient le véritable état des progrès de la science; ils ne commenceroient point où leurs prédécesseurs ont commencé, mais où ils ont fini. Ils emploieroient à reculer les bornes, ce temps que, par une instruction différente, on emploie aujourd'hui à les mesurer; & si, pendant une certaine période de temps, cette méthode si favorable à l'invention étoit adaptée à toutes les sciences, & mise en usage par plusieurs nations, les hommes partant des mêmes points, & s'avancant vers le même but dans une direction semblable,

parviendroient peut-être à découvrir toutes les vérités qui sont à la portée de l'esprit humain.

Je laisse au temps & à la postérité le soin de juger si ces espérances sont bien fondées. Il me suffit d'avoir suivi, dans l'ordre progressif des instructions, l'ordre indiqué par la nature dans le développement progressif des facultés intellectuelles de l'homme; d'avoir approprié le plan de cette éducation scientifique, à la double destination des élèves du collège; d'avoir montré comment, en combinant l'éducation du magistrat avec celle du guerrier, on pourroit espérer de faire renaître ces temps heureux où le camp, le sénat, la place publique, voyoient réunis dans la même personne les talens & les vertus qu'exigeoient les diverses fonctions sociales.

Je crois avoir mis beaucoup de brièveté dans ce que je viens de dire; peut-être mes lecteurs trouveront-ils que j'ai été trop long. Les chapitres suivans ne m'exposeront pas à ce reproche. Je me contenterai de renvoyer à ce que j'ai déjà dit. Le chapitre où je parlerai du

78 LA SCIENCE
collège des beaux-arts, renfermera seul
un examen un peu détaillé.

CHAPITRE XXVI.

Du Collège de Marine.

LORSQUE la situation d'un pays & les intérêts d'un peuple exigent une marine militaire, ceux qui se destinent à la commander & à la diriger, ne doivent pas être omis dans un plan d'éducation publique. La nature de leur destination ne permettant pas la réunion des fonctions politiques & militaires, rend inutile une partie considérable des études qui ont été proposées dans le chapitre précédent pour le collège des Magistrats & des Guerriers; elle exige d'autres études qui ne conviennent pas à cette classe; & dans quelques-unes elle doit donner lieu à des modifications.

Dans les trois premières époques de l'éducation, nous n'avons pas cru qu'on

dût proposer d'autre différence que celle de substituer les exercices militaires de mer aux exercices militaires de terre, & de donner la connoissance-pratique de la manœuvre dans des voyages que feroient une fois chaque année les élèves de ce collège, après la première époque. Dans ces voyages, on pourroit, en réunissant dans le même vaisseau les élèves de la même époque, prévenir l'interruption des autres instructions, puisque les instituteurs seroient distribués suivant le même ordre dans chaque vaisseau.

Dans la quatrième époque, les connoissances géométriques & physiques qu'on a proposées ne devoient recevoir d'autre modification que celle qui résulteroit de l'application de ces sciences aux théories nautiques. L'instruction de la tactique de terre devoit être remplacée par celle de la tactique navale, & on substitueroit à l'étude des matières civiles & politiques, proposées dans le chapitre précédent, celle des principes difficiles de la construction.

Si une partie des instructions dont je

viens de parler ne semble pas avoir un rapport immédiat & direct avec la destination des élèves de ce collège, elle a néanmoins avec elle un rapport indirect, extrêmement important.

Ils exerceroient d'une manière utile les facultés de leur intelligence; &, par cet exercice, ils se rendroient capables de rendre, en différentes occasions, des services importans à la patrie. Ces instructions leur donneroient des lumières propres à leur faire étendre les progrès de la science nautique; elles offriroient à leur esprit un objet d'occupation, & les préserveroient, par ce moyen, de l'oïveté, de l'ennui, & de tous les maux qui en résultent, sur-tout pour l'homme de mer.

CHAPITRE XXVII.

Du Collège des Négocians.

TOUT homme qui saura ce qu'est, ou, pour mieux dire, ce que doit être un Négociant, ne sera pas surpris des légères différences que nous indiquerons entre l'éducation scientifique de cette classe si précieuse à l'état, & celle de la classe dont nous avons parlé dans le chap. 25; il verra que, dans les instructions de la première époque, il n'y a aucun changement à proposer; que dans celles de la seconde, il ne faut qu'adapter un peu plus étroitement l'instruction de la géographie & de l'histoire à la pratique du commerce; que dans celles de la troisième, il ne doit y avoir aucune différence; & que dans celles de la quatrième, il suffiroit de substituer aux instructions militaires les différentes théories du commerce, & le mécanisme de cette science, ou sa

partie pratique, pour avoir le plan le plus complet d'éducation scientifique dans le collège dont nous parlons. On sentira quelle foule d'avantages un Négociant pourroit retirer des différentes instructions comprises dans ce plan; combien ses vues deviendroient plus étendues; à quelle perfection pourroient atteindre, & les arts mécaniques qui sont liés aux besoins du commerce, & l'agriculture qui en est la source, & dont les vrais principes sont renfermés dans la physique; on verra que les spéculations du Négociant seroient, par ce moyen, plus fécondes, plus vastes, moins incertaines, moins dangereuses; qu'il seroit moins souvent exposé à ces revers qu'on a coutume d'attribuer au hasard, mais qui sont presque toujours des effets de l'ignorance; enfin que sa vie seroit plus agréable & plus douce, si elle étoit partagée entre les occupations actives du commerce & la culture paisible des sciences.

C H A P I T R E XXVIII.*Du Collège des Médecins.*

DES qu'on a trouvé la vérité, l'usage en devient d'une application facile & universelle. Le plan d'après lequel nous nous sommes proposé de former le système d'éducation scientifique des diverses classes secondaires qui composent la seconde des deux classes principales dans lesquelles nous avons divisé la masse du peuple; ce plan est celui de la nature, & il est également propre à l'instruction du Magistrat & du Guerrier, du Négociant & du Médecin.

Les différences qu'exige la diversité de leur destination, ne peuvent altérer ni l'ordre de l'édifice, ni le plan d'après lequel il doit être élevé, ni la manière dont il doit l'être. Fidèles à ce que nous avons indiqué dans le chapitre 25, nous pourrions exposer ici avec beaucoup de faci-

lité & de brieveté les différences qu'exige la diversité de destination de la classe dont nous parlons.

Les instructions que nous avons proposées dans la première, dans la seconde, & dans la troisième époque, pour le collège des Magistrats & des Guerriers, lesquelles tiennent plutôt au bon usage que l'on peut faire des trois premières facultés de l'intelligence, & appartiennent beaucoup plus à l'institution d'un homme en particulier, qu'à la science en général; ces instructions devroient être également prescrites dans l'un & l'autre collège. On ne devroit, dans celui-ci, ajouter à ces instructions que des leçons anatomiques, qui, formant un objet important de l'éducation médicale, commenceroient à la quatrième année de la première époque, & seroient continuées jusqu'à cette année de la quatrième époque, où on pourroit substituer à cette étude celle d'une bonne physiologie.

L'instituteur ne se bornera pas à l'anatomie du corps humain; il cherchera dans celle des autres animaux toutes les no-

tions qui sont nécessaires ou utiles pour avoir une connoissance exacte & claire de la première.

Comme la première année de cette instruction anatomique appartiendroit, ainsi qu'on l'a vu, à la première époque, où l'on doit employer la seule *faculté d'apercevoir*, l'élève ne devrait être soumis à autre chose qu'à assister aux séances d'anatomie. Dans les années suivantes, où, d'après notre plan, on doit exercer la *seconde faculté*, c'est-à-dire, la *mémoire*, il seroit obligé de rendre compte, à la volonté de l'instituteur, des différens noms des parties solides du corps humain, & de leur description particulière. Dans la troisième époque, on devrait exiger quelque chose de plus. Comme la *faculté de l'imagination* est destinée à combiner & composer les idées, ou les images & les représentations des êtres réels, au moyen des perceptions conservées par la mémoire; dans cette époque, au lieu d'une description individuelle des différentes parties du corps humain, il faudroit exiger de l'élève la description de l'ensem-

ble général de ces parties, ce qui le conduiroit au dernier terme de la science, & le prépareroit à l'intelligence la plus parfaite de la physiologie, que l'anatomie doit toujours accompagner, & qui, exigeant la connoissance de la physique, doit être nécessairement réservée pour la quatrième époque, où s'exerce la *faculté de raisonner*.

Alors toutes les instructions proposées, qui n'ont aucun rapport ni à l'art de la guerre, ni à l'économie publique, ni à la politique, ni à la législation (1), seront communes à l'un & à l'autre collège, & toutes celles qui sont relatives à ces matières, seront remplacées par les études médicales.

La *physiologie* devrait être un des principaux objets de l'institution médicale. Cette science, qui a rapport à l'écono-

(1) On ne devrait faire apprendre aux élèves que cette partie des lois nationales qui est nécessaire à la conduite de chaque citoyen, & qui a quelque rapport à sa destination; & ils devroient, comme dans les autres classes, être instruits dans ces matières par le Magistrat particulier d'éducation de leur collège.

mie animale & à l'usage des différentes parties du corps que l'anatomie nous a fait connoître ; qui consiste à observer dans tous leurs effets la vie & la santé ; qui , précédée de l'étude des lois de la mécanique , & de celle , plus importante encore , des phénomènes de l'organisation , nous découvre avec évidence les ressorts que la nature avoit vainement cherché à dérober à nos regards , cette partie importante de la physique devroit être , pour ainsi dire , le but de toutes les autres.

Les écrits lumineux de M. de Buffon ont démontré que , parmi les lois auxquelles sont soumis les molécules organiques & les corps organisés , il en est d'essentiellement différentes de celles qui dirigent la matière dans l'état de mouvement , de repos ou d'inertie. Vouloir expliquer l'économie animale par les seules lois de la mécanique , c'est s'exposer à tomber dans de grandes erreurs ; & beaucoup de Médecins ont donné l'exemple de ces fausses explications.

Mais il ne faut pas confondre l'abus de la mécanique en physiologie , avec le

véritable usage qu'on en peut faire. Si l'un a fait naître tant de faux systêmes, & tant d'erreurs, à quelle foule de vérités importantes & lumineuses l'autre n'a-t-il pas conduit, & combien encore n'en eût-il pas fait découvrir, si l'on eût suivi les traces de cet illustre savant d'Italie, de ce génie sublime, de cet observateur géomètre, qui le premier appliqua la mécanique à la physiologie, & le premier montra la véritable manière de faire servir l'une à l'autre ! Le savant, l'infatigable Borelli nous a appris que la physiologie doit se servir de la mécanique pour apprécier & déterminer les faits, & non pour les deviner, pour s'assurer, autant qu'il est possible, des opérations actuelles des corps animés, & non pour rechercher quelles sont leurs opérations possibles.

La physiologie, qui considère le corps humain dans l'état de santé, devrait être suivie, comme elle l'est en effet dans l'institution médicale des modernes, de la *pathologie*, qui considère le corps humain dans l'état de maladie & de désordre.

Suivant le principe que j'ai si souvent répété de ne point séparer des instructions qui doivent être toujours unies, quoiqu'entièrement étranger à l'étude de la médecine, j'ose condamner l'usage de ceux qui font une instruction séparée de la *sémiotique*.

Si cette partie de la médecine théorique a pour objet les signes généraux de la santé & de la maladie, par quel motif la sépare-t-on des deux autres dont j'ai parlé? Pourquoi ne pas combiner la *sémiotique* de la santé avec la *physiologie*, & la *sémiotique* de la maladie avec la *pathologie*? Pourquoi diviser des instructions qui, réunies, exigeroient moins de temps, & seroient exposées avec plus de clarté.

On devroit mêler à ces instructions une autre étude extrêmement importante pour l'exercice de la médecine, mais trop négligée dans l'institution ordinaire, & qui pourroit, avec beaucoup de succès, être liée à celle de la *sémiotique*. Je veux parler de l'*art de conjecturer*, qui, à cause de son imperfection, a le plus de besoin d'être soumis à des règles, & dont l'usage ha-

bituel est si nécessaire dans l'exercice de la médecine. La facilité de réduire cet art à un petit nombre de règles, & l'application de ces règles aux faits ou aux signes qui sont l'objet de la sémiologie, deviendroient pour les élèves un grand moyen d'instruction : elles pourroient prévenir l'abus qu'on a coutume de faire de cet art de conjecturer ; elles pourroient le renfermer dans ses bornes naturelles ; elles serviroient à se garantir de la précipitation du jugement, à diminuer la masse des erreurs & de leurs déplorables effets ; elles préserveroient le Médecin de la malheureuse facilité des pronostics, & mettroient la profession, & ceux qui l'exercent, à l'abri de la défaveur que fait naître si souvent cette habitude ; enfin elles donneroient aux jugemens des Médecins, comme à leur langage, cette sagesse, cette exactitude, cette mesure, si nécessaires & si rares, qui, à la vérité, ne rendent pas un homme imposant aux yeux du vulgaire, qui peuvent même lui donner un air d'ignorance aux yeux d'un sot ou d'un étourdi ; mais qui n'en est pas

moins le vrai caractère auquel un homme sage & éclairé reconnoît son égal, & par lequel il fait démasquer l'imposture, l'ignorance, & la folie.

De même que la *physiologie*, dont l'objet est la constitution du corps humain dans l'état de santé, doit précéder la *pathologie*, qui s'occupe de cette constitution dans l'état de maladie; l'*hygiène*, qui concerne les moyens de conserver la santé, doit précéder la *thérapeutique*, qui a rapport aux moyens de la rétablir lorsqu'elle est altérée.

L'*hygiène* étoit cultivée avec beaucoup de soin par les anciens, parce qu'ils favoient que l'art de la médecine a bien plus de puissance pour conserver la santé que pour la rétablir. Elle est négligée par nos modernes instituteurs, parce qu'ils voient que le vulgaire a beaucoup plus d'estime pour le Médecin qui fait croire qu'il a rendu la santé à un malade, que pour celui qui véritablement la conserve à l'homme qui se porte bien. Cette partie de l'institution médicale, sur laquelle Hippocrate, Galien & Celse nous ont

laissé tant d'excellentes idées, devrait être un des principaux objets de l'éducation scientifique du collège dont nous parlons (1).

Enfin la *thérapeutique* terminera ; comme on a dit, le cours de cette institution médicale. Les instructions de l'histoire naturelle, & les expériences chimiques introduites dans ce plan d'éducation scientifique, offriront les plus

(1) Le profond traité d'Hippocrate *de aere, aquis, & locis*; celui de *diæta salubri*; celui de *liquidorum usu*; son livre de *alimento*, & les autres instructions relatives à cet objet, semées dans le cours de ses ouvrages, nous montrent combien ce père de la médecine s'étoit occupé de la plus importante de ses parties.

Les quatre livres de Galien *de sanitate tuendâ*; les trois livres *de alimentis*; le livre *de attenuante victu*; celui *de exercitatione*; & ceux *de consuetudine, de salubri diæta*, outre ses commentaires sur les aphorismes d'Hippocrate, relatifs à cet objet; enfin tout le premier livre *de re medicâ* de Celse, suffisent pour nous montrer combien l'hygiène avoit fixé l'attention des anciens Médecins, beaucoup plus occupés que les modernes du bien de l'humanité, & plus généralement étrangers à cet esprit d'intérêt & de charlatanerie, qui, dans certains pays, a si fort décrédité cette respectable profession.

grands secours pour cete partie de la *thérapeutique* qui a pour objet la *pharmacie*; il en fera de même des instructions anatomiques, par rapport à cete partie de la *chirurgie* qu'un Médecin doit connoître, quoique l'exercice de cet art appartienne aujourd'hui à une autre classe d'individus.

Je ne parle pas de cete instruction pratique de l'art médical, qui résulte de l'observation attentive & journalière des maladies & des guérisons, dans les établissemens publics dirigés par d'habiles Médecins; cete instruction devoit commencer au moment où l'élève seroit sorti de l'éducation publique. Le Législateur, quant à cet objet, devoit se borner à fixer, par le conseil des Médecins les plus éclairés, la durée de cete instruction pratique, & à indiquer les hôpitaux où il seroit utile de la recevoir, en interdisant, sous des peines rigoureuses, l'exercice de la médecine à quiconque n'auroit pas rempli le temps prescrit par la loi.

C H A P I T R E X X I X .

Du Collège des Chirurgiens.

ON divise la théorie de la science chirurgicale en *générale* & en *particulière*. La première n'est autre chose que la théorie médicale, par rapport aux maladies extérieures. Le Chirurgien comme le Médecin doivent également la connoître dans toute son étendue; aussi toutes les instructions médicales proposées dans le chapitre précédent devoient avoir lieu dans l'un & l'autre collège.

La théorie *particulière* de cette science est relative aux opérations de la main; elle renferme une longue série de principes & de règles scientifiques, sur la manière & la nécessité d'opérer; sur le caractère des maladies qui exigent ces opérations; sur les difficultés qui naissent de la structure des parties & de leur action; sur les règles que prescrivent la cause &

les effets du mal ; sur les remèdes qu'exige ce mal ; sur le temps fixé par les circonstances , par les lois de l'économie animale , & par l'expérience ; sur les accidens qui peuvent troubler l'opération , ou en indiquer une autre ; sur les mouvemens de la nature & ses secours dans les guérisons ; sur les facilités qu'on peut avoir , ou les obstacles qu'on peut trouver dans le temps , dans le lieu , & dans la saison ; en un mot , sur toutes les connoissances de cette nature , lesquelles doivent former une partie essentielle de l'institution chirurgicale.

Si cette théorie *particulière* devoit être l'objet d'une étude séparée & distincte de celle de la théorie *générale* , l'institution chirurgicale exigeroit beaucoup plus de temps que l'institution médicale , & peut-être ne pourroit-elle pas être renfermée dans l'intervalle que nous avons prescrit pour l'exécution de ce plan universel d'éducation publique. Mais un sage instituteur combinant la théorie *générale* avec la théorie *particulière* , & les faisant marcher ensemble , se servant des principes

de l'une pour éclaircir & développer les principes de l'autre, préviendra cet inconvénient, & donnera dans le même temps une plus grande lumière & une plus grande solidité à ses instructions.

C'est en cela que doit consister la différence d'institution entre la médecine & la chirurgie. Dans tout le reste, l'éducation scientifique de ces deux classes sera la même. Dans les instructions anatomiques, on devoit d'ailleurs commencer à exercer la main des élèves aux amputations; opération qui ne seroit pas nécessaire pour les élèves du collège de médecine. Cet exercice préliminaire ne devoit servir qu'à préparer à l'exercice pratique de l'art.

Une longue observation & une assiduité de plusieurs années dans les hôpitaux publics où les opérations chirurgicales sont les plus fréquentes; l'habitude de concourir aux opérations & aux guérisons faites par les plus célèbres professeurs, & de les exécuter sous leur direction immédiate; cette institution pratique, aussi importante que la première, qui

qui commenceroit à la fin de l'éducation publique, & auroit une durée prescrite par la loi, est le seul moyen par lequel on devoit communiquer aux élèves l'exercice, l'expérience, & l'application de la science, dont, jusqu'à cette époque, ils n'auroient appris que les théories.

CHAPITRE XXX.

Du Collège des Pharmaciens.

JE passe rapidement sur ces objets, que je négligerois volontiers, si l'ordre de ce plan ne s'y opposoit pas, & que je cherche à traiter avec brieveté, soit parce que les idées précédemment développées me permettent de le faire, soit parce que je n'ose qu'avec une grande répugnance parler des choses qui me sont étrangères.

Les élèves de ce collège devoient recevoir une instruction très-différente de celle que reçoivent ceux qui se destinent

aujourd'hui à l'exercice de la pharmacie! Plongés pour la plupart dans une très-grande ignorance, dépourvus de toute théorie, à peine instruits de la langue, & du plus grossier mécanisme de l'art, non seulement ils sont incapables de le porter au moindre degré de perfection, mais ils le décréditent par les erreurs meurtrières qu'ils commettent, & ils font retomber ce discrédit sur la science médicale, qui, se servant d'eux, doit éprouver les effets de leur ignorance.

Si les trois règnes de la nature & un grand nombre de produits chimiques sont les objets de l'art pharmaceutique, les instructions de l'histoire naturelle & les expériences chimiques que nous avons indiquées pour les trois premières époques de l'éducation scientifique des élèves du premier collège, seront, pour les élèves de celui-ci, l'objet le plus important de leur institution. Avec une sage économie, on épargnera donc une partie du temps destiné aux autres études, afin de donner plus d'étendue à celles-ci. Pour leur rendre, autant qu'il est possible, ces

notions familières , pour les préparer , par les opérations chimiques , à la pratique de cet art , on leur fera faire des expériences de ce genre , & le maître parlera à leur esprit , en habituant leurs mains aux opérations , & leurs sens à l'expérience.

Dans la quatrième époque , les études géométriques & physiques que nous avons proposées pour le premier collège , ne seront pas négligées dans celui-ci ; mais les autres études qui ont pour objet la destination particulière de ces élèves , y seront remplacées par celles qui ont rapport à la destination immédiate de cette classe. La philosophie de la chimie & celle de la pharmacie exerceront pendant ce temps la raison des élèves , tandis que le laboratoire pharmaceutique , substitué à celui de chimie , apprendra le mécanisme de l'art.

Le Pharmacien , instruit de cette manière , sera un homme éclairé qui se consacre au métier de la pharmacie ; il portera dans son art les lumières d'un philosophe ; & la passion qu'inspirent les

travaux chimiques, combinée avec les connoissances qu'il aura acquises dans cette science, pourra le rendre très-utile, non seulement à l'art qu'il professe, mais à tous les autres arts sur lesquels la chimie a une si grande influence (1).

CHAPITRE XXXI.

Du Collège des Beaux-Arts.

LE grand nombre de rapports immédiats que les beaux-arts ont entre eux, les différens objets qui appartiennent à chacun de ces arts, les bornes étroites dans lesquelles je suis obligé de me renfermer

(1) Je n'ai pas parlé de l'instruction qui a pour objet l'intelligence de la langue que les Médecins emploient dans l'ordonnance des remèdes. Ce langage symbolique que les Médecins ont tant de peine à apprendre & les Pharmaciens à connoître, & qui fait naître de si malheureuses équivoques, devoit être pros crit. Les ordonnances de médecine devoient être écrites avec la plus grande clarté, & il seroit très-utile qu'elles le fussent dans la langue vulgaire.

par la nature de mon ouvrage ; toutes ces considérations m'ont engagé à préférer un plan général d'institution pour tous les beaux-arts , à un examen séparé de l'institution particulière qu'on devoit prescrire pour chacun d'eux. Je laisse donc à d'autres le soin d'appliquer ces idées générales à l'usage particulier de chacun de ces collèges , & je tâcherai seulement de les combiner de manière que les hommes de talent dans les différens arts les trouvent propres à être adaptées à chacun de ceux qu'ils exercent.

Si, pour imiter & embellir la nature ; cet objet commun des beaux-arts, il suffit de la bien observer, de la présenter avec exactitude, d'en corriger les défauts, ou, ce qui est la même chose, de rapprocher les beautés éparfes, pour en former un tout ; si le *beau idéal* ne peut être qu'un composé des *beautés réelles* qui existent dans la nature, mais séparées & divisées ; si les idées de ces beautés ne peuvent être acquises que par la *perception*, conservées que par la *mémoire*, combinées & composées que par l'*imagination* ; si enfin la raison

doit venir au secours de ces trois facultés; pour en diriger les opérations, on voit aisément qu'autant il importe d'acquiescer cette facilité des mouvemens de la main, qui doit servir à l'intelligence, autant un exercice bien réglé des facultés intellectuelles est nécessaire pour l'instruction de l'artiste, comme pour celle du savant & du philosophe.

Ne nous écartons pas par conséquent du plan que la Nature nous a indiqué; & que nous avons fidèlement suivi dans toutes les autres parties de ce système universel d'éducation scientifique. Appliquons-en les principes à l'instruction des élèves qui se destinent aux beaux-arts.

Nous ne parlerons pas de ces instructions préliminaires qui doivent être communes à tous les élèves de cette seconde classe, & que nous avons assignées pour la première année, & le commencement de la seconde année de la première époque (1). Nous ne dirons rien de ces exercices qui concernent le simple mécanisme de chaque art, & qui devraient com-

(1) Voy. le chap. 25.

mencer avec l'éducation même. Nous nous occuperons uniquement de rechercher quel est le meilleur usage qu'on pourroit faire des *facultés intellectuelles*, pour l'institution de l'artiste. Nous verrons comment la faculté d'apercevoir, la première qu'on doit employer, peut être dirigée vers ce but.

L'homme a un sens intime du beau. On pourroit établir cette vérité par beaucoup de raisons qu'il n'est pas possible de rapporter ici (1). Il nous suffira, pour en être convaincu, de réfléchir à ce qui se passe en nous, en présence des objets. Ce sens intérieur peut, comme les autres sens, être altéré ou détruit, aidé & perfectionné; il peut, s'il m'est permis d'employer cette expression, rester engourdi par le défaut d'usage; il peut être altéré ou détruit par un mauvais usage, être fortifié par un exercice sage & régulier.

(1) Voy. le savant *Essai sur les Beaux-Arts* de notre illustre concitoyen François Pagano, qui a défendu les idées de Platon sur le beau, contre les critiques de quelques célèbres modernes.

Il peut rester engourdi dans l'ame du sauvage, être altéré ou détruit dans l'artiste mal instruit, fortifié & perfectionné dans celui qui a reçu une bonne institution. Une mauvaise instruction en ce genre exige plus de temps pour produire le mal, qu'une bonne pour produire le bien; car il est plus difficile de contrarier la nature que de la seconder.

Profitions de cette vérité; dirigeons, d'après ce principe, l'usage de la *premiere faculté*. Que, dès le commencement de l'éducation, l'œil du Sculpteur, de l'Architecte, & du Peintre, s'exerce à voir, & à voir avec soin les plus belles productions de la nature & de l'art; qu'avant d'apprendre les principes de la proportion, de la symétrie, de l'ordre, de la régularité, de l'unité, combinés avec la variété des contrastes, des rapports, &c., ils en voient, ils en revoient, ils en sentent les effets. Que celui qui se destine à la musique, avant de s'exercer à connoître par le sens de l'oreille cet immense assemblage de règles qui forment, pour ainsi dire, la gram-

maire de son art, & qui, comme les règles de la grammaire ordinaire, sont difficiles, ennuyeuses, & dangereuses à l'époque dont je parle, se serve de ce sens pour sentir & exécuter ces airs simples & sublimes, dont les beautés, puisées dans la nature, n'exigent pas le sentiment exercé d'un artiste, mais sont à la portée de tous les hommes. Que les tendres organes de ces élèves soient exercés pendant long-temps aux simples modulations de la mélodie des anciens, avant de l'être aux sons composés de l'harmonie des modernes. Enfin faisons en sorte que le sens intérieur du beau soit sans cesse fortifié & secondé par ces moyens.

La seconde époque ne sera pas moins utilement employée, lorsque, sans négliger les exercices indiqués, & même en les appropriant au plus grand développement qu'on doit supposer dans cet âge à l'intelligence, on fera de la seconde faculté, c'est-à-dire, de la *mémoire*, un aussi bon usage qu'on l'a fait de la première.

L'histoire est aussi nécessaire à l'Ar-

tiste qu'au Philosophe & au Poëte. L'ignorance de cette partie des connoissances humaines a rendu imparfaits quelques ouvrages des plus habiles Artistes, & les a fait tomber dans des erreurs grossières. Pour aspirer à la perfection & conserver ce qu'on appelle le *costume*, objet qui forme un des principaux mérites des productions de l'art, il faut connoître non seulement les faits particuliers que l'on veut représenter, mais les circonstances qui les ont accompagnés, ainsi que les usages, les coutumes, le caractère des peuples, & les temps où ils sont arrivés; l'état physique & politique des lieux; la nature du gouvernement, de la religion, & du culte; les vêtements, les armes, & la manière de combattre. Le Sculpteur & le Peintre doivent avoir toutes ces connoissances, non seulement pour éviter des erreurs nombreuses, non seulement pour faire usage de cette instruction lorsque le besoin l'exige, mais pour offrir plus de matériaux à leur imagination. L'architecte doit avoir ces lumières, pour connoître les usages auxquels

étoient destinés les anciens monumens encore existans, pour pouvoir, avec plus de discernement, profiter de ces modèles, en saisir les défauts, & y ajouter, dans l'imitation qu'il se propose d'en faire, ces ornemens qu'il doit tirer des autres arts & des autres artistes, mais qu'il doit savoir imaginer & ordonner d'après la grande loi de l'*unité* & celle de la *convenance*. Ces connoissances peuvent être encore d'un grand secours à celui qui, se destinant à la musique, doit savoir se pénétrer de l'esprit d'un poëme, & par conséquent bien connoître les matériaux qu'a mis en œuvre l'imagination du Poëte. Dans la musique instrumentale même, on ne peut, suivant un grand maître (1), créer rien de beau, lorsque l'artiste ne se propose pas un fait, un événement à peindre; c'est le seul moyen de préserver la musique de symphonie de cette ennuyeuse uniformité qui n'y règne que trop. Enfin, quand même cette instruction n'auroit pas une influence directe & manifeste sur l'exercice d'un de ces arts, elle

(1) Tartini.

en auroit toujours une indirecte & cachée qui ne laisseroit pas d'être très-importante, parce que l'*imagination*, cette faculté si précieuse pour l'artiste, tire son aliment d'une mémoire bien exercée. Pouvons-nous donc faire un meilleur usage de la *faculté de la mémoire*, dans l'institution des élèves qui se destinent aux beaux-arts, qu'en l'employant à acquérir de si importantes notions ?

L'instruction de l'histoire, dirigée d'après le plan que nous avons indiqué dans le vingt-cinquième chapitre de ce livre, & enrichie de ces connoissances particulières qui intéressent le plus l'art & l'artiste (1), fera donc le principal objet de

(1) Pour rendre plus faciles les moyens d'acquérir ces connoissances, je crois qu'il seroit utile d'avoir des estampes où ces objets fussent indiqués. Ce procédé épargneroit beaucoup de temps à l'instituteur, éviteroit aux élèves le dégoût de longues & ennuyeuses descriptions, intéresseroit leur curiosité, flatteroit le goût général qu'ont les jeunes gens pour toute espèce de représentation, & faciliteroit infiniment l'intelligence des choses de cette nature, & leur souvenir. Une estampe, par exemple, qui offriroit le vêtement d'un Spartiate, ses armes, &c., en donneroit beaucoup mieux l'idée claire & distincte, que la description la plus détaillée,

l'usage qu'on fera, dans cette seconde époque, de la seconde faculté. L'instruction des premières règles que l'on croira indispensables dans chacun de ces arts, pour pouvoir, dans l'époque suivante, commencer à mettre en action l'imagination des élèves, en formera l'autre objet.

Après avoir ainsi préparé tous ces matériaux à l'imagination, par l'usage bien réglé de la première & de la seconde faculté; après être parvenus à cette époque où nous avons cru que l'on pouvoit, sans risque, mettre en usage cette troisième faculté de l'intelligence; voyons comment on pourroit la diriger dans les élèves du collège dont il est question; par quel moyen on pourroit la mettre en mouvement, ou l'arrêter; comment, à cette troisième époque, on commenceroit à découvrir dans leurs productions les effets de cette sage instruction.

Je propose d'abord la lecture des meilleurs Poètes, comme étant de tous les moyens le plus propre à donner du mouvement à l'imagination de ces

jeunes artistes, & à leur indiquer la manière d'employer les divers matériaux qu'ils ont acquis dans les deux premières époques de l'institution, & même d'en augmenter le nombre. Les Poèmes épiques devroient, selon moi, être préférés à tous les autres. D'abord, les grandes & fortes passions qui forment le sujet de ces poèmes, peuvent être plus facilement exprimées par l'artiste que les affections tendres & délicates. En second lieu, ces poèmes étant susceptibles d'images plus éclatantes & plus magnifiques, sont plus propres à communiquer aux productions de l'art ce caractère de grandeur. Enfin les poèmes épiques ayant ordinairement pour objet les événemens des temps héroïques des peuples, c'est-à-dire, de ces périodes de barbarie où les hommes, à peine sortis de l'état d'indépendance naturelle, & n'ayant pas encore pris les formes de la liberté & de la servitude civiles, déploient une diversité & une opposition prodigieuses de caractères; ces poèmes pourroient offrir à l'imagination des élèves un grand nombre de sujets d'imitation, la-

quelle est toujours plus facile , lorsqu'elle s'exerce sur des caractères décidés & contraires.

Par les mêmes motifs , & par une raison encore plus puissante , je voudrois qu'à la lecture des poèmes relatifs aux temps de barbarie , on joignît la lecture même des poètes barbares. Si , dans cet état de société , les grandes différences des objets physiques & moraux , qui effacent les petites différences & les rendent moins intéressantes ; l'inconstance de l'observation , laquelle a besoin , pour saisir ces nuances , du temps & de l'oïveté de la vie civile ; la pauvreté de la langue qui doit les énoncer , & une foule d'autres causes physiques , morales & politiques , ne permettent pas aux hommes de sentir , de chercher , & d'exprimer les petites modifications nécessaires à la perfection du beau , & qui par conséquent doivent manquer aux productions de leur imagination ; les grands & vastes tableaux de la nature sont aussi beaucoup mieux sentis , & par conséquent exprimés avec plus de force dans leurs

poésies. Le merveilleux & le sublime s'y montrent de toutes parts. Dans les sociétés civilisées au contraire, une foule de causes physiques, morales & politiques, préservent l'artiste des défauts dont j'ai parlé; mais un grand nombre d'autres causes de la même nature l'éloignent de cette sublimité, de cette grandeur qui animent les poésies des barbares, & qu'il seroit si utile de pouvoir transporter dans nos productions modernes. Or si le mérite de l'institution consiste autant à profiter des circonstances favorables qu'à détruire ou adoucir l'action des circonstances contraires, & suppléer à celles qui n'existent pas, les lectures que j'ai proposées me paroissent répondre parfaitement à ce but. Il faut chercher à enrichir & agrandir *l'imagination* des jeunes artistes, avant de l'exercer au raffinement & à la délicatesse. Dans les sociétés civilisées, les circonstances qui conduisent à ce raffinement, se présentent d'elles mêmes. Il n'en est pas ainsi de celles qui portent à la grandeur & à l'élévation.

Après avoir offert tous ces secours à
l'imagination

l'imagination des jeunes artistes, le grand art du maître sera de la bien diriger dans leurs productions, & d'en corriger les erreurs & les abus. Il leur abandonnera le libre choix du sujet ; il ne préviendra jamais leur imagination sur le plan d'exécution ; il ne fera que la seconder & l'aider, lorsque le plan sera exact, & lui donner une autre direction, lorsqu'elle tombera dans le faux, qui consiste à composer & combiner des objets incompatibles de leur nature. Cet inconvénient, qui naît de la corruption du goût, de l'absence ou de la stérilité des idées, a déjà été, en grande partie, prévenu par la manière dont nous avons fortifié le sens intérieur du beau, & par le nombre considérable de matériaux que nous avons offerts à l'imagination de nos élèves. Leurs productions n'auront pas ce défaut ; mais souvent elles en auront d'autres, qu'il est très-important de corriger de bonne heure, de peur qu'ils ne deviennent des habitudes. L'attention du maître ne sera jamais inutile sur cet objet ; car une beauté, un défaut, exposés avec exactitude, sont bien

plus propres à former le goût, qu'une foule d'instructions compliquées sur les règles & les principes.

Comme l'usage de l'imagination est l'objet principal de l'instruction, à l'époque dont nous parlons, le maître, après avoir montré à l'élève les défauts de son ouvrage, ne devra lui permettre de le refaire qu'une seule fois, de peur que son *imagination*, trop long-temps occupée du même sujet, ne lui fasse perdre, dans cette monotonie d'objets, les avantages de l'énergie qu'il pourroit acquérir en variant ses travaux. Il ne faut pas prétendre d'abord à la perfection; il suffit d'indiquer les endroits où elle manque, & de faire sentir en quoi elle doit consister.

Cette indulgence, nécessaire à l'époque dont nous parlons, n'aura pas lieu dans les dernières années de l'instruction. Nous exigerons alors cette perfection que nous devons maintenant nous contenter d'indiquer. Nous obligerons de corriger & refaire plusieurs fois le même travail; & ces opérations, qui pourroient nuire aux progrès d'une imagination non encore

suffisamment exercée, ne feront alors que lui donner plus d'exacritude & de perfection.

Dans la quatrième époque, l'usage de la *quatrième faculté* n'exclura donc pas celui de la troisième. En employant la *faculté de raisonner*, nous nous garderons bien de laisser inactive celle de l'*imagination*.

Nous ne ferons que joindre les exercices indiqués aux instructions qui exigent l'usage de la *quatrième faculté*, & qui par conséquent devoient être réservées pour cette quatrième époque où nous avons supposé la faculté de raisonner parvenue à ce degré de développement qui nous permet de l'employer sans risque (1).

Ces instructions auroient pour objet les règles théoriques de l'art, qu'on ne devoit pas enseigner avant ce temps, parce qu'il ne falloit pas auparavant faire usage de la faculté de raisonner (2).

(1) Voy. dans le chap. 25 l'âge où doit commencer cette quatrième époque.

(2) Durant le cours de cette instruction, & dans les

Ces instructions auront encore pour objet , dans quelques-uns des beaux-arts , les sciences , sans lesquelles on ne peut les exercer. Une science peut avoir d'étroits rapports avec l'un des beaux-arts ; elle peut encore être la base de ses principes , & néanmoins la connoissance peut n'en être pas nécessaire à l'exercice de l'art. Les théories mathématiques , par exemple , ont un rapport tellement direct avec la théorie de la musique , qu'on peut les regarder comme le fondement de cet art ; & cependant on peut être un excellent maître de musique , & ignorer la définition du point & de la ligne. Mais on ne pourroit dire la même chose d'un architecte. Une partie considérable des théories mathématiques est tellement nécessaire à l'exercice de cet art , que ,

années qui la suivent , jusqu'au terme de l'éducation , les élèves du collège d'architecture seront chaque jour conduits dans les lieux où l'on construit quelque édifice. Le même maître qui leur enseignera la théorie , les menera dans ces lieux , pour leur apprendre la pratique.

sans leur secours , l'architecte , incertain dans ses opérations , seroit à chaque instant arrêté , ou induit en erreur.

Sans les théories de l'optique , le peintre seroit souvent exposé aux mêmes dangers ; sans la connoissance de l'anatomie extérieure du corps humain , le statuaire ne pourroit donner à ses ouvrages toute la *vérité* nécessaire , & il tomberoit dans de grandes méprises. Quoique cette dernière science , qui est uniquement fondée sur l'observation , pût être enseignée dans les époques précédentes , comme nous l'avons dit dans la partie d'institution des Médecins & des Chirurgiens , nous la placerons cependant , pour l'institution de ces deux arts , à la quatrième époque , parce qu'un long exercice du dessin peut en rendre la connoissance plus utile.

Sans entrer dans d'autres détails , nous ne proposons donc ici que l'instruction de ces sciences , dont la connoissance est nécessaire à l'exercice de l'art dont on veut s'occuper. Une institution plus étendue pourroit produire un grand inconvénient ; on risqueroit d'exercer la *raison* aux dé-

pens de l'*imagination*, celle de toutes les facultés de l'intelligence qui doit être la plus chère à l'Artiste, & qu'il doit cultiver avec le plus de soin dans son éducation.

L'autre espèce d'instruction que nous avons réservée pour cette quatrième époque, & qui devrait succéder à celles qui ont été proposées, auroit pour objet les principes généraux du goût, que nous avons, par tant de moyens, cherché à inspirer à nos élèves, & qui recevrait, par cette instruction, son dernier degré de perfectionnement.

La raison, dont l'objet principal est de diriger les autres *facultés de l'intelligence*, doit sans cesse guider l'imagination de l'Artiste; elle doit en prévenir ou en corriger les erreurs; elle doit lui donner les moyens d'examiner avec impartialité ses propres productions, & la rassurer contre la diversité des jugemens qu'elles doivent nécessairement subir.

Le *goût* n'est point arbitraire: cette vérité n'a pas besoin d'être prouvée, parce

que personne ne la conteste (1); elle est également admise, & par ceux qui réduisent le goût à un simple sentiment, & par ceux qui le font consister dans un jugement de l'esprit.

Mais quoique le goût ne soit pas arbitraire, il n'en est pas moins fort rare. L'intérêt, les passions, les préjugés, les usages, les mœurs, les climats, les gouvernemens, les cultes, l'ignorance, les lumières, la bonne ou la mauvaise éducation, des événemens extraordinaires, & une foule d'autres circonstances peuvent altérer, corrompre ou perfectionner le goût d'un individu ou d'un peuple, comme elles peuvent altérer, détruire ou perfectionner dans l'un & dans l'autre le sentiment intérieur du beau. Ces vicissitudes auxquelles le goût peut être exposé, sans qu'elles le rendent arbitraire, doivent précisément nous engager à donner à nos élèves ces principes invariables, qui en

(1) La maxime proverbiale, qu'on ne doit pas disputer sur les goûts, ne s'applique pas au goût tel que nous le considérons ici.

sont le véritable fondement , & dont l'application peut , dans quelque circonstance que ce soit , servir à exécuter & juger un ouvrage quelconque.

Si la cause du plaisir & de l'ennui est uniquement & entièrement en nous , nous n'avons qu'à nous examiner nous-mêmes , qu'à porter dans notre ame un coup-d'œil attentif , & nous parviendrons à découvrir & déterminer ces règles universelles & invariables du goût. Nous offrirons ainsi au jeune Artiste une règle certaine , d'après laquelle il pourra rassurer son imagination , corriger ses erreurs , juger ses ouvrages & ceux des autres , & dédaigner les jugemens injustes de l'intérêt , de l'envie , ou de la corruption du goût.

C'est pour remplir cet objet que je crois devoir développer les idées suivantes.

L'Auteur de la Nature , en douant les hommes du don inestimable de la perfectibilité , a en même temps rempli leur ame d'affections qui les excitent à user de ce don , & à répondre au grand dessein

pour lequel elle le leur a accordé. La curiosité est une de ces affections ; elle est un de ces ressorts originels de l'esprit humain , destinés à le porter à la perfection : elle est commune à tous les hommes ; elle agit dans tous ; la force & l'universalité de son action se manifestent continuellement en nous , par les plaisirs qui en résultent. Tel est celui d'apercevoir un grand nombre de choses , & de les apercevoir facilement , & , pour ainsi dire , d'une seule vue ; tel est celui de la variété , opposé à l'ennui de la monotonie ; tel est celui de la surprise. Ces plaisirs sont de tous les temps , & sont propres à tous les hommes , parce que , dans tous les temps , la *curiosité* est inhérente à l'esprit humain. Ces plaisirs ne sont pas soumis à l'inconstance & aux caprices , comme ceux qui naissent des usages & de la mode , parce que l'affection qui les produit est dans l'homme , & non dans les circonstances qui le modifient. Ces plaisirs sont universels , parce que l'affection qui en est la source est commune à tous les hommes.

Or si la destination immédiate des beaux-arts est le plaisir, comme personne n'en doute, il est certain que, pour que leurs productions aient une perfection constante & commune, générale & éternelle, il faut que les plaisirs qui les produisent soient constans & communs, généraux & éternels; & si les règles du goût sont destinées à faire connoître tout ce qui, dans ces productions, fait naître ou empêche la perfection, il est également certain que, pour que ces règles soient générales & éternelles, il faut qu'elles soient déduites de la connoissance des causes qui, dans ces productions des beaux-arts, font naître ces plaisirs universels, ou s'y opposent. Je le demande maintenant; quels plaisirs généraux & éternels peuvent naître des productions des beaux-arts, s'ils n'ont leur principe dans la *curiosité*? Je laisse le lecteur réfléchir sur cette question. Je vais me borner à exposer les *règles du goût*, qui sont générales & éternelles, lorsqu'on les déduit du principe que j'ai indiqué.

L'homme, ai-je dit, aime à aperce;

voir un grand nombre de choses, & à les apercevoir facilement, & pour ainsi dire, d'une seule vue. Les premières règles du goût, relatives aux beaux-arts, doivent donc être déduites de la connoissance des causes qui, dans les productions des beaux-arts, font naître ou empêchent ce plaisir. Les causes qui le produisent sont, par exemple, la *clarté*, la *simplicité*, l'*ordre*, la *symétrie*, l'*unité*, l'*invention*, l'*expression*.

Sans la *clarté*, la curiosité n'est pas satisfaite, ou a besoin, pour l'être, de beaucoup de réflexion & d'un long examen. Dans le premier cas, le sentiment du plaisir n'est pas excité; dans le second, il est affoibli & suspendu.

Sans la *simplicité*, la curiosité est trompée dans ses espérances, parce que ce que l'ame trouve est fort au dessous de ce que d'abord elle s'attendoit à trouver.

Sans l'*ordre*, il n'y a point de *clarté*, il n'y a point de *facilité d'apercevoir*. La progression des idées de l'auteur ne se combine pas avec la progression des idées de

celui qui observe l'ouvrage. L'ame ne devine rien, & ne retient aucune notion ; elle est humiliée par la confusion de ses idées, & par l'ignorance où elle reste. Au lieu d'un sentiment de plaisir, elle n'éprouve qu'un sentiment de douleur & d'ennui ; ainsi le but de la curiosité est manqué.

Les règles qui concernent la *symétrie* ; dépendent du même principe, & tendent à la même fin. Dans un ouvrage composé de beaucoup de parties, qui toutes doivent s'offrir en même temps à l'œil de l'homme, la *symétrie* plaît à l'observateur, parce qu'elle lui en facilite la perception. Elle divise, pour ainsi dire, l'ouvrage en deux parties, & lui permet de l'apercevoir tout à la fois. Dans un ouvrage au contraire dont les parties doivent être présentées, non à la fois, mais successivement, la *symétrie* est vicieuse ; elle déplaît, parce que, loin de faciliter les opérations de l'esprit, elle les retarde par la monotonie & la privation de cette variété qui lui est si agréable. Voici donc la règle générale de la *symétrie*. Le rapport exact de pa-

rité dans les parties d'un ouvrage , sera convenable toutes les fois qu'il servira à en faciliter la perception , & vicieux lorsqu'il produira l'effet contraire. Il sera convenable dans un ouvrage d'architecture , & vicieux dans un ouvrage de peinture ou de sculpture , dans un morceau de musique , & dans beaucoup d'autres productions des arts.

On ne peut pas dire la même chose de l'unité; elle a pour objet , non les rapports de parité , mais ceux de concours à une fin unique ; elle n'exclut pas la variété , elle la dirige & la détermine ; elle ne prive pas l'esprit des plaisirs divers que peut lui procurer la diversité des parties d'un ouvrage ; elle exige seulement que ces parties concourent toutes à accroître la force du sentiment que l'ensemble doit exciter. L'unité est nécessaire dans quelque ouvrage que ce soit , parce que , sans elle , il n'y a pas de tout ; il n'y a que des parties : & l'ame , distraite par cette multitude d'impressions qui se contrarient & se détruisent l'une l'autre , reste dans ce vide dont nous

avons vainement cherché à la faire sortir (1).

Un autre principe général du goût répondra au même but. Pour que l'esprit aperçoive un grand nombre d'objets, & les aperçoive facilement, &, pour ainsi dire, d'une seule vue, il ne faut pas que l'Artiste exprime dans son ouvrage toutes les choses qui doivent faire naître ce plaisir dans l'ame de celui qui observe. Un grand nombre de ces choses doivent simplement être indiquées, ou, pour mieux dire, inspirées. Si l'expression d'une chose donne à mon esprit les idées de différentes autres choses, ma curiosité sera satisfaite par l'expression de la première; comme par les expressions distinctes de toutes les autres; mais le plaisir ne sera pas le même. L'esprit devant s'arrêter sur chacune des choses exprimées, éprouvera séparément le plaisir que, dans le premier cas, il eût concentré dans un seul

(1) *Denique sit quodvis simplex dumtaxat & unum*
(Horat. Art. Poét.)

point, & ce plaisir deviendra par conséquent beaucoup plus vif.

Si l'Artiste, non seulement ne préféreroit pas l'expression unique aux expressions distinctes, mais présentoit dans le même temps l'une & les autres; c'est-à-dire, si, à l'expression de la chose qui indique les autres, il joignoit les expressions distinctes des choses indiquées; dans ce cas, non seulement le plaisir seroit diminué, mais il seroit accompagné de douleur, parce que les expressions des choses déjà indiquées produiroient l'ennui, au lieu de la curiosité, & ameneroient la confusion, au lieu de l'abondance. Un grand Artiste exprimera donc, le plus qu'il pourra, les choses qui en réveillent un très-grand nombre, & n'exprimera jamais celles qui sont réveillées naturellement par les autres. Je dis le plus qu'il pourra, parce qu'il doit concilier l'usage de ce principe avec celui de la clarté, de la convenance, & de l'unité.

L'autre plaisir que l'action de la curiosité excite en nous, est, comme je l'ai

dit, *celui de la variété, opposé à l'ennui de la monotonie.*

Les autres règles générales du goût naîtront donc de la connoissance de tout ce qui produit ou empêche ce plaisir dans les productions des beaux-arts. Telles sont celles qui marquent exactement les limites de la *variété* & des *contrastes*. Si une longue uniformité nous ennuie, une variété excessive nous dégoûte. La cause de l'un & de l'autre phénomène est la même, & elle est très-simple. Le plaisir de la variété est, comme je l'ai dit, un effet de la curiosité. L'uniformité nous ennuie, parce qu'elle ne nourrit pas cette affection de l'ame, & la variété nous dégoûte lorsqu'elle est excessive, c'est-à-dire, lorsqu'elle est telle que l'esprit n'en peut avoir la perception, parce qu'alors elle ne remplit pas son objet, qui est de satisfaire la curiosité.

L'architecture gothique, par exemple, nous dégoûte, parce que la petitesse de ses ornemens variés empêche l'œil de les distinguer, & que leur multiplicité ne
permet

permet de se fixer sur aucun d'eux. Le plaisir de la variété n'est pas excité, parce que la variété qui ne peut être aperçue par l'esprit, dégénère en une uniformité encore plus désagréable que celle qui naît du défaut opposé; car celle-ci laisse au moins dans l'esprit quelque idée distincte, tandis que l'autre ne produit que confusion & incertitude.

On peut dire à peu près la même chose des *contrastes*. Pour que le plaisir de la variété existe, il suffit qu'il y ait de la variété dans la situation des parties d'un tout. Ce que, dans les beaux-arts, on appelle *contraste*, est destiné à remplir cet objet; sans ce contraste, les productions des beaux-arts sont privées d'un des principaux ornemens du goût; on n'y trouve qu'uniformité, & la nature n'est jamais bien imitée. Sans ce contraste, quel que soit le mérite d'un ouvrage, le sentiment du plaisir est toujours foible; il est toujours accompagné d'ennui, parce que la *curiosité* ne reçoit pas de toutes les parties de l'ouvrage une source de jouissance plus

grande, ou différente de celle qui naît d'une seule de ses parties. Mais comme l'excès, dans la variété des parties, produit l'uniformité, ainsi l'excès dans la variété des situations, ou l'excès des contrastes produit la monotonie & l'uniformité.

Nous trouvons la preuve de cela, non seulement dans les ouvrages de beaucoup d'Artistes, mais dans les écrits d'une foule d'Auteurs de la basse latinité, tous remplis d'antitheses. L'esprit y trouve si peu de variété, que lorsqu'il a vu dans les uns la situation d'une figure, il peut tout de suite deviner la situation de celle qui est à côté; & que lorsqu'il a lu dans les autres une partie de la phrase, il connoît tout de suite l'autre partie. Ce contraste continuel, cette opposition éternelle dégénèrent en une uniformité, en une monotonie insupportable, plus contraire à la nature & au goût, que celle qui résulte de l'extrême contraire.

Les règles générales du goût, par rapport à la variété & aux contrastes, sont donc les règles suivantes.

1°. La variété plaît lorsqu'elle peut être aperçue. Il faut que l'ame sente les différences, les distingue facilement, & puisse se reposer sur chacune d'elles; il faut, en un mot, que la chose soit assez simple pour être aperçue, & assez variée pour être aperçue avec plaisir.

2°. Les petites parties ne conviennent qu'à de petits *touts*. Les grands *touts* ne doivent avoir que de grandes parties. L'architecture grecque, qui a peu de divisions, mais de grandes divisions, est fondée sur ce principe, qui n'est qu'une suite de l'autre.

3°. Le contraste plaît lorsqu'on ne peut le prévoir; il est beau lorsqu'il semble nécessaire; il est convenable lorsqu'on sent pourquoi il existe dans l'ouvrage, & non pourquoi l'Auteur a voulu le montrer. (1).

(1) Ce vers de Lucain :

Vitrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

est un modèle des contrastes, qu'en littérature on nomme *antithèse*. L'illustre Pagano, dans son Essai sur les

Le plaisir de la surprise, qui, comme les deux autres, manifeste en nous l'action de la curiosité, sera l'objet des deux autres règles générales du goût, dont il me reste à parler.

J'appelle plaisir de la surprise, ce sentiment qui est excité dans notre ame par la perception d'une chose que nous n'attendions pas du tout, ou du moins que nous n'attendions pas comme elle s'offre à nous. Le sublime, le merveilleux, le nouveau, l'inattendu, sont les sujets de cette surprise & les sources de ce plaisir. Les beaux-arts peuvent les employer pour le faire naître. Nulle production du goût ne méritera ce nom, si elle ne produit cet effet. Le grand Artiste ne se contentera pas d'exciter ce sentiment; il cherchera à le prolonger. Le chef-d'œuvre de l'art consiste à faire en sorte que la surprise, qui, dans son principe, est médiocre, se soutienne, s'augmente, & soit enfin portée par degrés jusqu'à l'admiration. Tel

Beaux-Arts, cite avec raison ce vers comme un exemple du sublime.

est l'effet que produisent , & ce temple , le plus beau de l'Europe , & cet antique Panthéon , élevé au milieu des airs , par le génie de Michel-Ange , dans le dôme de ce temple , où cette masse immense semble si légère , à cause de la proportion qu'on a donnée à sa base. Tel est l'effet que produisent presque tous les ouvrages de Raphaël , & généralement dans les beaux-arts, en poésie comme en éloquence , toutes les choses qui ont véritablement ce caractère du sublime , qui consiste dans l'expression simple d'une grande idée.

Telles sont les règles générales du goût que je voudrois qu'on enseignât & qu'on développât aux élèves de ce collège , dans le dernier période de leur instruction. Elles sont générales , & , comme telles , susceptibles d'un grand nombre d'applications , d'observations , de conséquences. Je n'ai fait que les rapporter , & les déduire du grand principe de la *curiosité* , pour montrer qu'elles sont générales & éternelles , c'est-à-dire , qu'elles

sont les mêmes pour tous les peuples & dans tous les temps. C'est au maître particulier de chaque art à exécuter ce que je ne puis ici que proposer. Ses soins ne devront pas se borner à les bien développer, mais à les appliquer à celui des beaux-arts qu'il enseigne; à les faire sentir dans les plus beaux ouvrages qui existent; à montrer à ses élèves, dans leurs productions, les endroits où ils les ont suivies, & ceux où ils les ont négligées ou violées; enfin à leur indiquer la manière de réparer cette négligence ou ces erreurs, en recommençant leurs ouvrages.

Cette instruction, loin de troubler l'imagination de nos élèves, seroit très-utile à son développement. A l'instant de la composition, dans ce moment où toute espèce de frein est si importune, ils s'abandonneroient avec la plus grande hardiesse à tout le mouvement de leur imagination. Sa marche ne resteroit pas incertaine, ou ne seroit pas sans cesse arrêtée par la crainte. Sûrs de l'infailibi-

lité de la règle qui détermineroit leur jugement ultérieur , ils laisseroient leur imagination s'exercer avec la plus grande liberté possible , & attendroient l'instant où elle doit être épuisée , pour appeler à eux la raison qui corrige & perfectionne. Revenant alors sur les premières ébauches de leurs productions , substituant au vol indépendant & rapide de l'imagination , la marche lente & mesurée de la réflexion , s'appuyant sur les principes & les règles qu'elle leur auroit enseignés , ils conserveroient & perfectionneroient tout ce qui est l'effet d'un véritable enthousiasme , & rejetteroient tout ce qu'a produit la trop grande chaleur , ou , pour mieux dire , l'ivresse de l'imagination.

C'est ainsi que se créent les chef-d'œuvres de l'art , & tel est l'objet de l'instruction que j'indique. Ses principes , ses règles seroient destinés à éviter les erreurs , & non à produire des beautés , à servir de frein à l'imagination qui s'égare , & non à diriger celle qui s'abandonne à son impulsion naturelle ; à venir au secours de l'artiste après qu'il a créé , & non à le con-

duire au moment qu'il crée ; en un mot ; à former le juge , & non l'auteur.

Que l'Artiste philosophe examine ces idées ; qu'il observe sans prévention , comme sans partialité , le plan entier d'infirmité que j'ai proposé , & qu'il juge. Je me repose sur son discernement & son expérience.

CHAPITRE XXXII.

Du collège des Prêtres.

LE Prêtre qui encense la Divinité qu'adore le citoyen ; qui prêche les dogmes qui forment la croyance du peuple ; qui , dans quelques pays plus heureux , enseigne & propage cette morale que la philosophie la plus profonde ne put trouver que d'une manière imparfaite , sous le voile des passions dont elle étoit couverte , & que , sans le secours d'une révélation divine , on auroit vue , éternellement combattue , toujours obscure & incertaine , former à peine le patrimoine exclusif

de quelques Philosophes vraiment dignes de ce nom; le Prêtre, dis-je, dans les lieux où il exerce, soit toutes ces fonctions, soit seulement une partie d'entre elles, doit être élevé & instruit sous la direction du Gouvernement & des Lois. Citoyen comme les autres, puisqu'il participe aux mêmes droits & aux mêmes obligations; Magistrat comme les autres, puisqu'il est revêtu d'un caractère public, & qu'il exerce des fonctions publiques; utile ou dangereux à l'Etat, ainsi que tous ceux qui le servent, suivant qu'il remplit, néglige ou viole les devoirs de son ministère & ceux de sa condition civile originaire; il doit, comme tous les autres, se préparer, dès l'enfance, à concourir au grand objet de la loi, par l'institution qu'elle a prescrite.

Mais quel doit être ce plan d'institution pour le collège des Prêtres?

Je l'exposerois volontiers ici; je ferois remarquer en quoi il doit être conforme au plan des autres classes secondaires dans lesquelles se subdivise cette seconde

classe principale, & en quoi il doit différer de ce plan; je montrerois quels inconvéniens on pourroit prévenir par ce moyen; quels biens il pourroit faire naître, si j'eusse développé auparavant cette partie de mon système législatif qui a pour objet les lois relatives à la religion. Pour ne pas exposer mes idées au danger d'être calomniées par ceux qui ignoreroient des principes qui ne peuvent être exposés ici, sans intervertir l'ordre de mon travail, je renvoie mes lecteurs au cinquième livre de cet ouvrage. Il me suffit d'avoir remarqué que cette classe de la société ne doit pas être exclue de ce plan d'éducation publique.

CHAPITRE XXXIII.

*De l'émancipation publique des élèves de
cette seconde classe.*

LES formes d'émancipation publique de cette seconde classe devroient être les mêmes que celles qui ont été proposées pour les élèves de la première. Il n'y auroit d'autres différences que celles qui doivent résulter de la diversité de leur destination. Il est si facile de les saisir, que nous croyons inutile de les indiquer ici. Il suffit de relire le chapitre où nous avons parlé de cette émancipation.

Nous allons terminer ce plan d'éducation publique par l'examen d'un objet important, qu'il n'est pas possible d'en séparer.

CHAPITRE XXXIV.

De l'éducation des femmes.

LES femmes sont chargées de l'éducation de l'espèce humaine dans les premières années de la vie. Ce sont elles qui jettent dans nos ames naissantes les premières semences du vice ou de la vertu ; qui nous communiquent les premières erreurs ou les premières vérités ; qui affoiblissent ou accroissent nos chagrins, nos craintes, nos espérances ; qui versent la coupe de la douleur ou du plaisir au sein de ces petites sociétés domestiques dont se compose la grande société de l'Etat. Sans avoir part au gouvernement, elles en dirigent quelquefois le pouvoir ; sans briser leurs chaînes, elles commandent souvent à leurs tyrans ; sans leur disputer les apparences de l'autorité, elles en partagent, elles en envahissent même la réalité.

Cette grande & intéressante portion de la société doit-elle participer à l'éducation du Magistrat & de la Loi?

Platon, dans sa République, veut qu'on donne aux femmes les mêmes exercices qu'aux hommes (1). La différence du sexe, & les effets qui résultent de cette différence, ne paroissent pas à ce Philosophe devoir établir quelque différence dans leur éducation. Je ne suis pas surpris de cette idée de Platon; elle est une conséquence nécessaire de son plan. Ce génie sublime voyoit tout, prévoyoit tout. Il vouloit prévenir une objection que peu d'hommes auroient eu d'ailleurs le talent de lui faire (2). Ayant ôté de sa République toutes les familles particulières, & ne sachant plus que faire des femmes, il se vit contraint d'en faire des hommes.

Mais cette unité de famille, cette promiscuité civile entre les deux sexes qui en résulte, & qui est tout autre chose que

(1) *De Republ. dialog. 5. & dialog. 7.*

(2) *Emile, liv. 4.*

cette prétendue communauté de femmes qu'on a si faussement imputée à Platon, ne pouvoient avoir lieu que dans le plan d'une République conçue par ce grand homme, non pour instituer un peuple, mais pour donner une idée exacte de la justice. Comme notre but est différent du sien, nos moyens ne peuvent être les mêmes.

La société dont nous nous occupons doit être composée de familles, & l'administration intérieure de la famille exige que l'un de ses membres porte sur elle toute sa vigilance & tous ses soins. La femme, sédentaire par la nature de sa constitution physique; moins forte, mais plus vigilante que l'homme; exclue par son sexe de la plus grande partie des fonctions civiles; rejetée des autres par l'usage, l'opinion & les lois; la femme semble destinée par la nature, & appelée par l'esprit des institutions sociales, à cette administration intérieure. Nous voyons en effet les femmes consacrées à ces soins domestiques, dans tous les pays & dans tous les temps où elles n'ont vécu ni dans

l'excès de la servitude, ni dans celui d'une indépendance absolue.

Cette administration intérieure rend l'éducation domestique nécessaire pour les femmes. L'éducation publique, en les empêchant d'acquérir les habitudes & l'espèce d'instruction particulière dont elles ont besoin, les éloigneroit de leur destination naturelle, les rendroit moins propres à en supporter les désagrémens, à en sentir les douceurs; en leur donnant une institution plus sociale, si je puis m'exprimer ainsi, on les rendroit plus étrangères à la vie domestique.

L'expérience justifie cette opinion. Les femmes élevées dans des couvens deviennent d'ordinaire de très-mauvaises mères de famille; & dans les pays où cet abus n'existe pas, on trouve dans les femmes plus de vertus domestiques, plus d'ordre dans les familles, plus de bonheur dans les mariages.

Si l'éducation domestique est la seule qui convienne aux femmes, elles ne doivent donc pas avoir part à celle du Magistrat & de la Loi; car le Magistrat ne doit

pas pénétrer dans les murs domestiques ; & la Loi ne doit prescrire que ce que le Magistrat peut faire exécuter.

Telle est la raison pour laquelle l'éducation des femmes ne sera pas comprise dans ce plan d'éducation publique ; mais elles n'en recueilleroient pas moins les premiers effets. Exclues de l'éducation immédiate & directe de la Loi , elles ne seroient pas privées de l'éducation médiante & indirecte qui naîtroit de la sagesse même de ses institutions.

La Loi , en formant les hommes , formeroit indirectement les femmes. C'est une erreur de croire que l'homme se modifie d'après la femme ; ce seroit là une contradiction à cette loi éternelle & constante de la Nature , qui veut que le plus fort soit toujours le premier à donner la loi au plus foible. Il est vrai qu'un sexe cherche toujours à plaire à l'autre ; mais cette ambition , unique dans la femme , est unie dans l'homme à une foule d'autres ambitions. Sur lequel des deux sexes ce désir agira-t-il donc avec plus de puissance & d'étendue ?

Si

Si les vices du Gouvernement & les erreurs de la Législation corrompent les mœurs du peuple, quel est le sexe qui fait les lois & gouverne l'Etat? quel est le sexe qui a le plus de frein contre la corruption, & le moins de force pour la répandre? La pudeur, qui donne tant de puissance aux graces de la femme; la pudeur, dont la vanité s'efforce de conserver l'image, lorsque le sentiment n'en est plus dans le cœur; la pudeur n'est-elle pas la preuve que la dépravation de l'ame commence par les hommes, & que cette dépravation, se communiquant ensuite aux femmes, devient alors l'éternel aliment du mal dont elle n'a été que l'effet. Si, dans les temps de chevalerie, l'estime d'une femme entraînoit un amant à la joute, aux tournois, aux croisades; si le cimier, la cuirasse, l'épée, ornés des rubans qu'avoit noués la main de la beauté, étoient autant de monumens de courage, d'adresse & de valeur guerrière; si, dans les temps heureux de la liberté & de la vertu de la Grèce & de Rome, les femmes conduisoient les citoyens à la vic-

toire , repouffoient les fugitifs dans le camp , répandoient des larmes de joie sur les corps de leurs époux & de leurs enfans morts pour la patrie , couronnoient les défenseurs de la liberté & les meurtriers des tyrans ; marchoient , lorsqu'il le falloit , contre l'ennemi du dehors , s'armoient de fer & de poison contre l'usurpateur du dedans , & achetoient , par une mort volontaire , la vie & la liberté de la patrie ; si , à Sparte , on vit plus d'une fois les mères tuer leurs propres enfans fugitifs ou timides , souvent les accabler de reproches ignominieux , & pleurer sur ceux qui , sans être coupables d'erreur ou de foiblesse , revenoient vaincus dans les foyers domestiques (1) ; si , à Rome , les mêmes lois qui donnoient aux maris une si grande autorité sur leurs femmes , qui accôrdoient aux uns le droit du divorce , & le refusoient aux autres , qui élevoient au sein de la famille un

(1) Voy. les différens traits de ce genre , rappelés par Nicolas Cragius. *De Republ. Lacedæm. lib. 3. tab. 12. §. 11 & 13. apud Gronov. Thésaur. tom. 5.*

tribunal épouvantable, où la femme étoit jugée, mais où elle ne pouvoit s'asseoir, où elle étoit condamnée à mort, mais où elle ne pouvoit venger & punir les outrages faits à son père ou à son époux; si, à Rome, ces mêmes lois furent tant de fois défendues par les femmes; si trois fois ces femmes sauvèrent la patrie, & la préservèrent des vengeances de Coriolan, de l'avidité de Brennus, & des armes victorieuses d'Annibal; si trois fois elles méritèrent de la part du Sénat un décret public de reconnoissance: ne sont-ce pas là autant de preuves incontestables de l'influence que le sexe le plus fort exerce sur le caractère, les mœurs, & l'opinion du sexe le plus foible?

Formons donc les hommes, & nous formerons en même temps les femmes; & comme, par une suite nécessaire des combinaisons sociales, ce qui d'abord n'a été qu'un effet, devient ensuite un appui de la cause même; ainsi le perfectionnement des mœurs & des opinions des femmes, précédé & né d'un perfectionnement semblable dans les hommes, devien-

dra lui-même la cause des bonnes mœurs & des vertus publiques.

Les lois dont j'ai parlé sont destinées à préparer ce changement salutaire. Celles dont il me reste à parler sont destinées à le fortifier & à le perfectionner. Celles-là avoient pour objet le jeune homme sous l'éducation du Magistrat & de la loi, celles-ci ont pour objet l'homme déjà sorti de cette éducation, & abandonné à l'empire de sa propre volonté; les unes sont relatives à la première éducation du citoyen, les autres à la seconde.



SECONDE PARTIE.

DES LOIS RELATIVES AUX MŒURS.

CHAPITRE XXXV.

*Objet de cette partie de la Science de la
Législation.*

L'HOMME ne peut être heureux sans être libre, sans vivre avec ses semblables; mais il ne peut vivre avec ses semblables sans gouvernement & sans lois. L'homme, pour être heureux, doit donc être libre & dépendant : mais la liberté n'exclut-elle pas la dépendance, comme la dépendance exclut la liberté? Si la liberté est le pouvoir de faire tout ce qu'on veut, comment pourra-t-on la concilier avec la dépendance, qui suppose l'obligation de faire ce qu'on doit. Est il quelque moyen de rapprocher ces extrêmes, de

concilier des choses si contraires en apparence ?

Heureusement pour les hommes ce moyen existe ; mais quel est-il , & où le trouve-t-on ?

Si le *devoir* , sans la *volonté* , exclut la *liberté* ; si la *volonté* , sans le *devoir* , exclut la *dépendance* , en *voulant* ce qu'on *doit* , on conserve la *liberté* , sans détruire la *dépendance*. La *volonté de faire ce qu'on doit* est donc le lien qui unit la *liberté* avec la *dépendance*. Lorsque le citoyen désire ce que la loi prescrit ; lorsque , courant où sa *volonté* le porte , il va où les lois l'appellent , il est dépendant , parce qu'il vit sous les lois ; il est libre , parce qu'il suit sa *volonté* , & qu'il ferait tout ce qu'elles prescrivent , quand même elles ne lui auroient rien ordonné.

Tel est le moyen que l'on cherche ; mais où le trouver ? Cette question est plus facile à résoudre que l'autre. Imaginez une société où l'intérêt & les passions de l'individu soient assez bien combinées avec l'intérêt de la société même , pour que l'un ne puisse chercher son bonheur

sans contribuer à celui de l'autre, & vous y trouverez le moyen proposé; vous y trouverez la plus grande partie des individus *voulant* tout ce qu'ils *doivent*; vous ne verrez d'exceptions que dans les imbécilles, les fous, ou ceux que des événemens extraordinaires ont conduits à la dépravation & au crime.

Mais à quoi tient cette combinaison sublime? est-elle possible? où trouver ce moyen de concilier la liberté avec la dépendance, qui seule peut établir la félicité humaine sur des fondemens inébranlables? Telle est la troisième & la plus importante des questions proposées, & tel est l'objet de cette partie de la Science de la Législation. Le Chapitre suivant en offrira les premières idées.

CHAPITRE XXXVI.

De la possibilité de remplir l'objet indiqué.

LA Nature a fait l'homme pour la société, & lui a donné l'amour de soi. La

sageffe des vues de la Nature, qui se manifeste fur-tout dans le rapport des moyens, des forces, & des buts, nous oblige de supposer un rapport entre les propriétés de l'être & sa destination, entre l'amour de soi & la sociabilité. Pourquoi donc l'expérience nous fait-elle trouver entre ces deux objets moraux un rapport négatif plutôt qu'un rapport positif? Pourquoi voyons-nous plus souvent dans l'amour de soi les causes de la destruction de la société, que celles de sa conservation & de sa force. La Nature, si admirable dans toutes ses productions, auroit elle cessé d'être régulière dans le plus beau & le plus auguste de ses ouvrages; auroit-elle mis dans l'homme une force qui le porte vers la société, & une autre force qui l'excite à la détruire? Si cette contradiction pouvoit exister, on en retrouveroit les effets chez tous les peuples & dans tous les temps. La Nature n'est-elle pas la même dans tous les lieux & dans tous les âges? & les effets qui naissent de la nature des choses, n'ont-ils pas le même caractère d'universalité, de constance, que les cau-

tes qui les produisent. Mais l'expérience ne nous montre-t-elle pas que chez tous les peuples & dans tous les siècles, la société a trouvé dans l'amour de soi le plus exalté, lorsqu'il a reçu une direction régulière, une force & un appui qu'elle n'eût obtenus d'aucun autre principe d'action. Si l'amour de soi, comme personne n'en doute, est la source unique de toutes les passions, & si les plus grandes vertus, comme les plus grands forfaits, supposent les plus fortes passions, qui en fut plus agité que Scévola, qu'Attilius, que Curtius, que les Décius? qui fut animé à un plus haut degré de l'amour de soi? qui plus qu'eux servit la société & la patrie?

A l'instant où les hommes se réunissent en société, la nature de cette réunion est telle, que chacun, en travaillant pour soi, fait tourner à l'utilité des autres le produit de ses actions particulières. Si on réfléchit à cette vérité, on verra que les actions mêmes les plus indifférentes en apparence ne sont pas exclues de cette loi. Cette vérité devient encore plus

évidente, si l'on songe au lien nécessaire qui unit chaque partie avec les autres & avec le tout. Le plus admirable & en même temps le plus incontestable effet de la société est donc en ce que, sans nous empêcher de travailler pour nous-mêmes, elle nous transporte toujours hors de nous ; que sans détruire ce principe unique d'activité qui est en nous, & qui tend à ne nous faire occuper que de nous-mêmes, & même en rendant ce principe plus actif & plus énergique, par les besoins qu'il excite en notre ame, & par les occasions d'agir qu'il multiplie, elle nous force en même temps d'agir hors de nous ; de manière que notre propre intérêt s'évanouit précisément par les soins que nous mettons à le suivre. Mucius fait brûler sa main avec intrépidité ; Attilius abandonne une patrie qui l'adore, pour reprendre les fers d'un ennemi qui lui a préparé la mort ; Curtius se précipite dans le gouffre ; les trois Décius se dévouent à la patrie, & achètent son salut par la perte de leur vie. Quels besoins, quelle passion dut éprouver chacun de ces héros, pour se

déterminer à de telles actions. Ces besoins, cette passion avoient sûrement leur origine dans le même principe qui dicta à Sylla tant de proscriptions, qui fit commettre à Catilina tant de crimes, qui avilit jusqu'à la trahison l'ame de César; mais les effets étoient, dans les premiers, si éloignés des causes qui les avoient produits, qu'ils leur avoient fait perdre de vue l'intérêt personnel, pour lequel ils agissoient. Voilà pourquoi le caractère le plus commun des grandes passions est de cacher la conformité de leur objet avec la principale cause qui les a produites; voilà pourquoi, aux yeux de l'observateur peu attentif, elles paroissent entièrement détachées de cet amour de soi, qui en est l'unique, la vraie, l'universelle origine, indépendamment des différens rapports de la société, qui lui donnent une bonne ou une mauvaise direction.

Si l'amour de soi peut donc resserrer & renforcer, relâcher ou affoiblir les liens de la société, le but que je propose ici n'est point chimérique. Puisque ce

n'est ni dans la nature de l'homme, ni dans celle de la société qu'est l'obstacle qu'on doit vaincre, il ne sera pas impossible de le surmonter.

Laissons donc les moralistes vulgaires s'épuiser en vaines déclamations contre ce principe commun d'activité; laissons-leur la vaine & puérile prétention d'affaiblir ou de détruire cette force qui peut conduire l'homme aux plus grandes vertus, comme elle l'entraîne malheureusement aux plus grands forfaits. Ayons plus de respect pour la nature, & ne combattons que les causes qui rendent cette force dangereuse; ne nous élevons que contre le gouvernement & les lois qui ne savent pas la diriger.

CHAPITRE XXXVII.

De l'unique passion originaire de l'homme, & des effets de ses modifications dans les diverses passions dominantes des différens peuples.

L'AMOUR de soi est la seule passion originaire de l'homme ; toutes les autres ne sont que factices ; elles ne sont que des modifications de cet amour, produites par des causes étrangères. Cette passion anime le cœur de l'homme dans l'état d'indépendance naturelle & dans l'état de servitude civile, dans la République & dans la Monarchie, dans l'anarchie & dans le despotisme. En un mot, l'homme a l'amour de soi dans tous les temps, dans tous les lieux, dans tous les climats ; mais il n'a pas toujours l'amour de la gloire ; il n'a pas toujours l'amour des richesses.

Dans l'état sauvage, il n'aimoit pas le pouvoir, qui suppose la perte de l'indépendance, & le désir de la recouvrer. Il

ne connoissoit pas l'amour de la patrie ; qui en suppose l'existence ; il ne connoissoit pas l'avarice , qui suppose l'établissement de la propriété & l'esprit de prévoyance. Il aimoit , plus que l'homme civilisé , l'oisiveté & le repos , parce qu'il avoit moins de besoins que lui , & plus de facilité de les satisfaire. Il avoit plus de penchant que lui à la vengeance , parce qu'il avoit moins de freins contre cette passion , & plus de motifs de s'y livrer ; parce qu'il ne connoissoit pas de force publique qui l'enchaînât , le garantît , & le vengeât.

Dans l'état de barbarie , il commença à aimer le pouvoir , parce qu'il commença à perdre l'indépendance. Il connut les premières impressions de l'avarice , parce qu'il devint propriétaire , & de l'amour de la patrie , parce qu'il commença à en avoir une. Il sentit le premier aiguillon de la gloire , parce qu'il éprouva le désir de se distinguer , & le besoin du suffrage d'autrui. Ces passions devenoient plus fortes , & celles qui naissent de celles-là , se multiplioient à mesure que les liens

sociaux se resserroient davantage , & que les causes qui les produisoient , acquéroient plus de force.

Enfin , dans l'état civil , les causes des passions devinrent presque infinies ; mais les circonstances physiques , morales & politiques de chaque peuple , en affoiblirent , & même en détruisirent quelques-unes , en même temps qu'elles donnèrent plus de force aux autres. Ainsi , quelques passions furent prosrites , d'autres naquirent & se fortifièrent , & c'est à cette circonstance , plus qu'à toute autre , que furent attachés la destinée des peuples & l'état de leurs mœurs. La société prospéra , les mœurs furent bonnes , lorsque les passions qui s'introduisirent & se fortifièrent dans la société , eurent un rapport immédiat avec le grand objet que nous nous sommes proposé pour but de cette partie de la Législation , c'est-à-dire , lorsque leur force tendit à concilier la volonté avec le devoir. L'état périt , les mœurs se corrompirent , lorsque ce rapport s'évanouit , lorsque les passions , loin de produire cette combinaison salutaire ,

portèrent la volonté au point d'où le devoir tendoit à l'éloigner.

Mais est-il vrai que cet événement naisse des circonstances physiques, morales & politiques d'un peuple? Et s'il dépend en effet de la combinaison de ces circonstances, de quelle manière les lois peuvent-elles entrer dans cette combinaison? quelle est, outre cette influence immédiate & directe, leur influence médiante & indirecte? quelle est l'influence qu'elles peuvent avoir sur les autres circonstances, pour rendre les unes propres à produire cet effet, & les autres à ne pas l'empêcher?

CHAPITRE XXXVIII.

Des circonstances physiques, morales & politiques qui concourent à former les passions dominantes des peuples, & de la double & principale influence de la Législation.

SI nous nous proposons de rechercher le degré d'influence de chacune des circonstances

circonstances physiques, morales & politiques d'un peuple, nous tomberions dans l'inconvénient que nous nous sommes proposé d'éviter. Nous perdrons notre temps, & nous n'aurions pour résultat de nos efforts que le malheur de nous être trompés.

Pour mesurer la valeur d'une chose, il faut que cette chose soit simple, qu'elle soit toujours la même, que son action soit constante, ou que sa variabilité soit soumise à une règle exactement connue par nous. Lorsque toutes ces conditions viennent à manquer, le fil du raisonnement est rompu, & une incertitude complète est le résultat de nos vaines recherches. Le Chimiste connoît la force d'un corps composé; en le divisant, il parviendra encore à connoître la force particulière de chacune des parties qui le composent; mais il ne pourra, malgré cela, apprécier le degré d'efficacité de chaque force déterminée dans le concours de l'action des autres forces composantes.

La même chose arrive dans le sujet

dont nous nous occupons. Nous voyons quelques instrumens de passions affoiblis ou proscrits chez un peuple, d'autres multipliés ou renforcés; nous voyons quelques passions dénuées de toute espèce de force chez ce peuple, quelques autres pleines d'énergie & d'efficacité. Nous sentons que cet effet ne peut naître que des circonstances particulières de ce peuple, parce qu'autrement le même fait devoit être aperçu chez tous les autres peuples. Nous commençons à examiner quelles sont les circonstances qui ont pu concourir à produire cet effet, & nous les découvrons par une observation attentive; nous les trouvons dans les circonstances physiques, morales & politiques de ce peuple; nous voyons comment de leurs forces combinées, résulte l'effet indiqué; mais nous ne pourrons jamais parvenir à mesurer, à déterminer l'efficacité de chaque force dans le concours de l'action des autres forces. Tout ce que nous pourrions faire, seroit de voir si, entre ces causes, il y en a une qui, outre la part qu'elle a dans l'action, puisse en-

Core unir & combiner les autres causes, pour les faire concourir ensemble ; & dans ce cas, nous l'appellerions cause principale. Un exemple pourra éclaircir cette idée.

Dans Sparte, je vois ou proscrits ou affoiblis tous les ressorts de la cupidité, de la vanité, de la crainte ; j'y vois multipliés tous les ressorts de l'amour de la gloire, de l'amour de la liberté. Pendant plusieurs siècles, nul sentiment d'avarice, de vanité, de crainte ne se manifeste dans les ames ; la passion de la gloire, de la patrie, de la liberté, agit seule, & agit avec une force invincible. L'effet est constant ; j'en cherche les causes, & j'en trouve plusieurs de différentes nature. Je vois que la fertilité de son sol lui permet de prohiber le commerce extérieur, & par conséquent de proscrire l'or & l'argent. Je vois dans le caractère originaire de ce peuple une certaine fierté qui ouvre toutes les ames aux passions fortes & grandes, & les ferme aux passions foibles & viles. Sa situation au milieu

de peuples belliqueux , près de l'épouvantable puissance d'un grand Roi , du Monarque de la Perse , me montre une circonstance qui doit engager le Législateur à en faire un peuple guerrier ; à le pénétrer de la passion de la gloire militaire & de la liberté , à le rendre inaccessible à la crainte , à l'accoutumer aux fatigues , aux privations , aux périls de l'état de guerre. Je vois dans les Ilotes des instrumens préparés pour remplir le but du Législateur ; j'y vois des esclaves créés pour dispenser des travaux de l'Agriculture & des Arts , des citoyens qui doivent faire la guerre ; pour préserver leur ame de l'amour du gain , que l'exercice d'un art doit nécessairement inspirer ; pour faciliter l'établissement de ces salles publiques , école du patriotisme & de la sobriété ; enfin pour offrir sans cesse à leurs regards l'image de la servitude , & réveiller , par le spectacle des maux qu'elle produit , l'idée des biens inestimables qui naissent de la liberté. Je vois , dans la forme de son gouvernement ,

la circonstance la plus propre à fortifier & multiplier les ressorts de l'amour de la patrie, & à rendre cette passion commune à tous les citoyens. Chacun d'eux est membre de l'autorité souveraine dans les assemblées; chacun d'eux a l'espérance d'entrer un jour dans le Sénat; nulle charge, nulle magistrature ne lui est interdite! Quelle constitution a jamais pu être à un plus haut degré l'objet de l'amour des citoyens (1)?

J'observe enfin les lois de ce peuple; & non seulement je vois la part immédiate & directe de la Législation; non seulement je distingue son action dans le concours des deux autres forces; mais je remarque encore la cause qui unit & combine toutes les circonstances favorables, remédie à celles qui ne le sont pas, & les dirige toutes vers le but que le Législateur s'est proposé.

Les lois *sacrées* qui établissoient le culte des dieux armés (2), & la plus grande

(1) Voy. Xénophon de Républ. Laced.

(2) Toutes les statues des Dieux & des Déeses, à

frugalité dans les sacrifices (1); les lois funéraires, qui interdisoient le faste & la plainte dans les funérailles (2), & privoient de l'honneur d'une inscription sépulcrale, le citoyen qui n'étoit pas mort pour la défense de la patrie (3); les lois

Sparte, devoient être armées, (*Plutarq. instit. laconic.*) Le Législateur voulut placer dans le ciel la vertu guerrière, afin de la faire plus facilement descendre sur la terre. Vénus elle-même étoit armée chez ce peuple. Outre l'autorité de Pausanias (*lib. 3*), de Lactance (*divinarum institutionum, cap. 20*), de Quintilien (*lib. 2, cap. 4.*), on trouve sur ce sujet plusieurs épi grammes grecques. Je transcrirai ici la version latine de l'une d'elles :

*Et Venus Spartaë, non urbibus ut in aliis
Posita est, molles induta stolas:
Sed in capite quidem habet galeam pro mitra,
Pro aureis autem acubus, hastam.
Non enim oportet sine armis esse conjugem
Thracii Martis, & Lacedemoniam.*
(Antholog. lib. 4, cap. 12, épigr. 23.)

(1) Plutarq. in *Vitâ Lycurg.* Idem. In *Apophtegmatis.*

(2) Idem, *Instit. laconic.*

(3) Idem, *Instit. laconic*, & in *vitâ Lycurg.*

agraires, qui régloient le partage des fonds de terre (1), & fixoient l'égalité des propriétés (2); les lois du *cens* (3); les lois *héréditaires* (4) & *dotaires* (5), qui la maintenoient; les lois *monétaires* qui, bannissoient l'or & l'argent, & punissoient de mort ceux chez qui l'on en trouvoit (6); les lois qui interdisoient au citoyen l'exercice de tout art mécanique (7), de tout

(1) Héraclid. *de Politiis*, & Plutar. *in Agyde*.

(2) Polyb. *lib. 6.* & Justin, *lib. 3.*

(3) Plutar. *institut. laconic.* C'étoient les lois qui proportionnoient le nombre des *sorts* à celui des citoyens. Lorsque celui-ci excédoit l'autre, on avoit recours au transport dans les Colonies. La longue durée de cet établissement est attestée par les différentes Colonies de Sparte, dont parlent Platon, Aristote, Hérodote, Thucydide, Pausanias & Isocrate.

(4) Les biens du père se partageoient également entre ses enfans, & les biens du citoyen qui mouroit sans enfans, passaient à celui qui en avoit le plus. (*Instit. laconic. & in vitâ Lycurg.*)

(5) Les dots étoient prohibées. (Justin. *lib. 3.* Plutar. *in Apophth. Ælian. lib. 6.*)

(6) Plutar. *Instit. lacon.* Nicolaus, *de moribus gentium apud Stobæum.* Xénoph. *de Républ. Laced.*; & Athæn. *lib. 6.*

(7) Plutar. *ibid. Ælian. Var. Hist. lib. 6, cap. 6,*

trafic, de tout service mercenaire (1); les lois *somptuaires*, qui ordonnoient l'égalité & la simplicité dans les vêtements (2), & vouloient qu'on ne se servît que de meubles grossièrement faits (3); les lois *syssiziagues*, qui prescrivoient les tables publiques, & la quantité des alimens que l'on devoit y servir (4), & qui

& lib. 13, cap. 19; & Isocrate, *Panathenaic*. On y voit que l'Agriculture faisoit partie des Arts prohibés.

(1) Xénoph. de *Républ. Laced.*, & Nicolaus, de *moribus gentium* apud Stobæum.

(2) Aristot. *Politic. lib. 4, cap. 9*. Justin. lib. 3; & Xénoph. de *Rép. Laced.* En montrant l'attention qu'eut le Législateur de détruire tous les motifs d'avidité, il parle de la simplicité des vêtements. *Nec vestitus causâ pecuniam quæri neesse est. Nam illi non preciosa veste, sed corporis egregiâ constitutione ornantur*. Voy. encore Thucyd. lib. 1.

(3) On ne pouvoit, comme tout le monde fait, les exécuter qu'avec la hache & la scie. Plutar. in *Lycur*.

(4) *Ut luxum inhiberet, & divitiarum studium tolleret, syssitia instituit*. (Plut.) Xénophon regarde ces tables publiques comme une école de sobriété, comme le lien de l'amitié, comme le plus puissant instrument du patriotisme. Quant aux qualités des alimens, voyez Plutarque, *Instit. laconic.* Ælien, *Var. Hist. lib. 3, cap. 34*; & Cicéron, *Tuscul. lib. 1, n.º 34*,

mettoient l'embonpoint au nombre des délits qu'il falloit punir (1); les lois qui ordonnoient que les enfans seroient élevés aux dépens du public (2); qui, au moment de leur naissance, les enlevoient des foyers paternels; qui, dès les premières années de leur vie, les accoutumoient à la douleur, à la faim, aux ténèbres (3); qui ordonnoient les combats des jeunes gens (4); qui privoient des prérogatives de la cité, celui qui n'auroit pu profiter de l'institution publique (5); les lois qui, établissant la dépendance des jeunes gens envers les vieillards,

dans l'endroit où il parle de la fausse noire, qu'on regardoit comme le mets le plus exquis de ces tables publiques.

(1) *Ælien, Var. Hist. lib. 14, cap. 7.*

(2) *Plutar. Instit. laconic. & in Vitâ Licurgi.*

(3) Voy. Plutarque dans l'endroit où il parle des devoirs des nourrices, & des fustigations qu'on faisoit subir aux enfans sur l'autel de Diane, pour les accoutumer à supporter la douleur avec constance. Voy. encore *Ælien, lib. 3; & Cicéron, Tuscul. lib. 2, n°. 14.*

(4) Voy. la description de ces combats de jeunes gens dans *Pausanias in laconicis*. On ne peut lire ces détails sans le plus grand étonnement.

(5) *Plutar. Instit. laconic. & Vit. Lycurg.*

apprenôient à chaque Spartiate à voir sa famille dans la patrie, & son père, son fils ou son frère dans son concitoyen (1); enfin les lois qui jetoient dans le cœur du citoyen, à l'instant de sa naissance, les germes de ces passions qui devoient un jour le maîtriser; les lois militaires, qui défendoient d'élever des murs autour de la ville (2); qui donnoient à chaque soldat une couronne, avant qu'il allât au combat (3); qui privoient de toute espèce d'intimité avec les citoyens, les hommes vils, timides,

(1) Plutar. *Instit. laconic. & Vit. Lycurg.*; & Xénophon, *de Republ. Laced.* En rapportant les différentes lois relatives à cet objet, ils nous montrent combien cette institution concourut non seulement à maintenir le bon ordre, mais à fortifier le patriotisme des Spartiates.

(2) Plutar. *in Apophtegmatis & in Vit. Lycurg.* Voy. aussi Ovid. *Métamorph.* On connoît le mot célèbre de quelques Spartiates qui, passant sous les murs de Corinthe, demandèrent: *Quelles femmes habitent cette ville?* Ce sont des Corinthiens, leur répondit-on. *Hommes vils & pusillanimes!* s'écrièrent-ils, *ils ne savent pas que les seules murailles inexpugnables d'une cité sont des citoyens déterminés à mourir!*

(3) Xénophon *de Republ. Laced. & Plat. in Lycurg.*

& ceux qui avoient pris la fuite (1); qui assuroient de grandes distinctions au plus courageux, au plus intrépide (2); qui rendoient la condition du guerrier plus heureuse dans le camp que dans la cité (3); enfin les lois qui, pour remédier aux effets d'un climat qui invitoit trop à l'amour & à ses excès, défendoient au mari d'habiter avec sa femme; qui ne lui permettoient de la conduire dans sa maison qu'à la dérobée, & pour quelques instans (4); qui faisoient combattre toutes nues les jeunes filles avec les garçons (5);

(1) Xénophon *ibid.* & Nicolaus, *de moribus gentium apud Stobæum.*

(2) Voy. le Traité de Nicolas Cragius, *de Républ. Laced.* lib. 4, cap. 9, vol. 5. du Trésor de Grævius & Gronovius.

(3) Le passage de Plutarque sur cet objet mérite d'être lu :

« *Exercitationibus utebantur per bella mollioribus, & reliquam quoque vitam minus adstrictam & obnoxiam dabant juventuti. Ita solis inter mortales respiratio exercitationis bellicæ erat ipsum bellum.* (Plut. in *Lycurg.*)

(4) Plut. *Instit. laconic.* & in *Vitâ Lycurg.*

(5) Plut. in *Vit. Lycurg.*, Xénophon, *de Républ.*

qui les privoient de la pudeur, pour les priver de leurs charmes : toutes ces lois & une foule d'autres ne tendoient-elles pas à détruire ou affoiblir les ressorts des passions viles qu'on vouloit proscrire ; à multiplier, fortifier les ressorts des passions qu'on vouloit introduire ou conserver ; à combiner & diriger les autres circonstances favorables qui pouvoient concourir à certe opération ; à prévenir ou diminuer les obstacles que d'autres circonstances pouvoient faire naître ?

Voilà comment les circonstances physiques, morales & politiques d'un peuple peuvent affoiblir ou proscrire quelques passions, en introduire, en fortifier d'autres ; voilà comment, sans entreprendre de mesurer le degré de force avec laquelle chacune de ces circonstances agit dans le concours des autres ; nous pouvons assigner la première place à la Législation, parce qu'outre la part directe qu'elle a dans le concours de l'ac-

Laced. ; & *Properce*, *lib. 3*, *Elég.* Il y décrit ces combats d'une manière très-élégante.

tion, elle a encore celle qui résulte de son influence sur les autres circonstances, pour rendre les unes propres à produire, & les autres à ne pas empêcher l'effet qu'on désire obtenir.

CHAPITRE XXXIX.

De la liaison des idées précédentes, & de l'examen auquel elles conduisent.

REVENONS sur nos pas, & rappelons au lecteur la liaison de nos idées & l'ordre de notre raisonnement.

Nous avons vu que l'homme ne peut être heureux sans être libre & dépendant. Nous avons vu que pour concilier la liberté avec la dépendance, il faut concilier la liberté avec le devoir; que cette combinaison n'est pas impossible, parce qu'elle n'est ni contre la nature de l'homme, ni contre celle de la société, & qu'elle n'est pas impraticable, puisque l'expérience nous montre qu'on l'a plu-

sièurs fois obtenue. Nous avons vu de plus, que comme les lois déterminent le devoir, l'amour de nous-mêmes détermine la volonté; que cet amour est l'unique passion originaire de l'homme, inséparable de sa nature, & par conséquent universelle & constante. Nous avons vu que les autres passions ne sont ni originaires, ni universelles, ni constantes, parce que si l'homme les éprouve dans un état de choses, elles lui sont inconnues dans un autre état; si elles maîtrisent quelques hommes, quelques peuples, dans certaines circonstances, elles sont sans force chez d'autres hommes, chez d'autres peuples, dans d'autres temps. Nous avons vu que les autres passions ne peuvent être appelées naturelles que lorsqu'on les considère comme des modifications de cette passion originaire; qu'elles sont toutes factices, parce que ces modifications sont produites par des causes extérieures. Nous avons vu enfin que ces causes extérieures, que nous avons appelées instrumens de ces passions factices, se multiplient à mesure que les hommes s'éloi-

gnent de l'état sauvage, & s'approchent de l'état civil.

Nous avons ajouté que les différentes circonstances physiques, morales & politiques des peuples affoiblissant ou profcrivant les instrumens de quelques passions, renforçant ou multipliant les ressorts des autres, affoiblissent ou détruisent par ce moyen quelques passions, en créent, en fortifient d'autres, & que cette opération, beaucoup plus qu'aucune autre, décide de la destinée des peuples & de l'état de leurs mœurs. Nous avons dit que le peuple est heureux, que les mœurs sont bonnes, lorsque les passions sont propres à produire la combinaison de la volonté avec le devoir; que le peuple est malheureux, que les mœurs sont corrompues, lorsque les passions tiennent constamment la volonté séparée du devoir.

Nous avons examiné la première de ces propositions, & nous avons vu comment, du concours des circonstances physiques, morales & politiques d'un peuple, naissent véritablement ses passions dominantes;

nous avons vu que la Législation mérite de tenir la première place entre ces circonstances , parce qu'outre la part directe qu'elle a dans le concours de l'action, elle a encore celle qui résulte de son influence sur les autres circonstances, pour les combiner, les diriger, & les modifier. Nous avons vu comment elle peut accroître la force de celles qui sont favorables, affaiblir l'action de celles qui sont contraires, & rendre les unes propres à produire, & les autres à ne pas empêcher l'effet qu'on désire.

Après avoir développé cette première proposition, examinons la seconde; voyons comment le but qu'on se propose dépend véritablement de la formation des passions dominantes des peuples; comment ces passions unissent ou séparent la volonté & le devoir; & comment de cette union ou de cette séparation résulte la destinée des peuples & l'état de leurs mœurs.

CHAPITRE XL.

De l'influence des passions dominantes du peuple sur l'objet indiqué.

N'ABUSONS pas du mot de *passion* ; ne le donnons pas à ces désirs éphémères qui remuent notre ame , sans y former d'impression profonde. L'homme qui est accoutumé à ne recevoir des objets extérieurs que des sensations légères, n'éprouvera jamais l'énergie des passions ; toutes ses actions porteront l'empreinte de la foiblesse & de l'inconstance des causes qui les produisent ; & le sentiment de l'*amour de soi*, séparé en une foule de directions diverses , perdra de cette énergie , qui diminue toujours à mesure qu'il s'éloigne de l'unité de son action. Il n'y a que l'*unité*, ou du moins la *supériorité* d'un désir sur tous les autres qui puisse constituer la passion. « Qui que tu sois , disoit Omar , qui , aimant la liberté , veut être riche sans biens , puissant sans sujets ,

fujet sans maître , apprends à mépriser la mort , les Rois trembleront devant toi ; toi seul ne craindras personne ».

Voilà la nature , le caractère de la *passion* ; elle concentre l'amour de soi dans son unique objet ; elle exclut la variété des désirs , ou du moins leur égalité ; elle les proscriit ou les domine ; elle suppose l'unité ou la supériorité d'un désir sur tous les autres ; de sorte que quand ils viendroient tous lutter à la fois contre lui , tous céderoient à sa force invincible.

Sous ce point de vue , quoique tous les hommes soient susceptibles de passions , tous les hommes ne les éprouvent pas. Un grand nombre , flottant dans la variété de leurs désirs , ne savent pas distinguer d'eux-mêmes quel est le désir qui les domine ; ou s'il en est un qui les agite plus souvent , il n'est pas assez fort pour surmonter la résistance de tous les autres. Leur volonté ayant toute la foiblesse , toute l'inconstance de leurs désirs , change continuellement de direction avec les causes qui la déterminent.

Il n'en est pas de même d'un homme

agité d'une forte , d'une véritable passion. Sa volonté , dominée par elle , sera , comme elle , forte & constante ; l'unité ou la supériorité du désir la rendra active & uniforme comme la force qui la détermine ; & si cette passion se combine avec le devoir , si cette passion le porte vers un grand objet , alors il voudra fortement , il voudra constamment ce qu'il doit vouloir.

Sans d'autres désirs , ou avec d'autres désirs , mais tous inférieurs à celui qui forme sa passion dominante , & qui concilie sa volonté avec son devoir , il ne trouvera aucun obstacle à surmonter ; ou s'il en trouve , ces obstacles seront trop foibles pour éloigner sa volonté de la direction vers laquelle sa passion dominante le détermine.

Les passions sont donc nécessaires pour établir cette alliance de la volonté avec le devoir. Pour l'obtenir , il faut donc des *passions déterminantes*. Voyons en quoi consistent ces passions.

C H A P I T R E X L I .

Suite du même sujet. Des Passions déterminantes.

SI la cupidité qui conduisit dans le Nouveau-Monde les compagnons de Cortez , les fit triompher avec un courage aussi impétueux que constant, des obstacles combinés du climat , du besoin , du nombre des hommes , de leur valeur ; si la même passion fit des Flibustiers le peuple guerrier le plus extraordinaire dont l'Histoire ait conservé le souvenir ; si l'espoir imaginaire des jouissances physiques d'une vie à venir fit d'un Scythe fugitif (1)

(1) Sigès, fils de Tridulfe, prince Scythe, s'enfuit de sa patrie, lorsque Pompé ayant vaincu Mithridate, répandit l'épouvante parmi tous les alliés du Roi de Pont. Il alla vers le nord de l'Europe ; & après avoir subjugué quelques peuples Celtes, il prit le nom d'Odin, peut-être parce que c'étoit le nom du Dieu suprême de ces

le conquérant du nord, & de ses disciples autant de guerriers fanatiques, qui, pour me servir de l'expression d'un de leurs Poètes, *avidés de la mort, la cherchoient avec fureur dans le combat, & la recevoient en souriant*; si les mêmes passions, si la même espérance créèrent les mêmes prodiges dans le midi; si les Arabes, sous les étendards de Mahomet, soumièrent plus de peuples en un siècle, que les Romains n'en avoient subjugué en six cents ans de guerres & de triomphes; si le pont religieux qui offroit un passage dans le ciel à l'homme courageux & vaillant, & faisoit précipiter l'homme vil & pusillanime *dans la gueule horrible du serpent qui habite la caverne obscure de la maison de la fumée* (1); si les belles Houris qui at-

peuples, dont il se fit sans doute le Prêtre & le Pontife. (Voy. l'introduction à l'Histoire de Danemarck, par M. Mallet.)

(1) L'Eternel, disoit le Prophète, a jeté un pont sur l'abîme des Enfers. Ce pont est plus étroit que le tranchant d'un cimenterre. Après la résurrection, l'homme courageux le passera avec légèreté, pour s'élever au ciel, & le lâche se précipitera de ce pont dans la gueule de l'épouvantable serpent qui habite la caverne.

tendoient le guerrier intrépide après sa mort, dans le palais du plaisir; si cette foule de délices d'une vie à venir, exprimées par la brûlante & féconde imagination du Prophète, inspirèrent plus de courage aux Sarrafins, que l'amour combiné de la gloire, de la patrie, de la liberté, n'en inspirèrent aux Grecs & aux Romains: l'Espagnol, le Flibustier, le Celte, le Sarrafin ne trouvoient pas dans la passion qui les rendoit si terribles à la guerre, le sentiment qui devoit les rendre vertueux dans l'intérieur de la cité. Hors du camp, le héros disparoissoit, & les murs domestiques n'offroient plus que les funestes effets de l'avidité, de la volupté, de l'absurde superstition. L'histoire de ces peuples, leur destinée, l'état de leurs mœurs, sont des preuves incontestables de cette vérité.

On ne peut dire la même chose des Grecs & des Romains. La passion qui les rendoit héros dans le camp, en faisoit des hommes vertueux dans la cité; ils étoient les mêmes en présence de l'ennemi du dehors & de l'usurpateur du

dedans. La disposition d'esprit étoit semblable, lorsqu'il falloit obéir au Consul dans la guerre, au Magistrat dans la paix. Le même bras qui attaquoit l'ennemi, sauvoit la vie du citoyen. Dans le Sénat, dans la place publique, dans le camp, la même force imprimoit la même direction; & la même cause qui rendit Camille la terreur des Erniques, des Falisques, des Veïens, des Volsques, des Eques, des Toscans, en fit un illustre censeur, lui mérita dans le Sénat le nom de second fondateur de Rome (1), lui fit restituer, dans un siège, les otages, avec le traître qui les lui avoit conduits, le porta à s'exiler lui-même, & le fit retourner dans sa patrie, pour la délivrer deux fois des attaques des Gaulois.

Si toutes les fortes, si toutes les véritables passions conduisent à de grands effets, elles ne conduisent pas toutes à celui que nous nous proposons, & que doit se proposer un sage Législateur. Quelques-

(1) Voy. Plutarque, vie de Camille, & Aurelius Victor, cap. 23.

unes rendront un peuple formidable à la guerre, & non vertueux dans la cité; lui donneront une prospérité apparente & passagère, & feront succéder à quelques instans d'ivresse une éternelle léthargie: telles sont les passions qui sont fondées sur les prestiges & sur l'erreur; telles sont celles qui tiennent à l'aveuglement de l'esprit, & non à l'élévation de l'ame, celles qui animent les sectateurs d'Odin & de Mahomet. D'autres passions conduiront aux richesses, aux conquêtes, aux plus hardies entreprises, & non à cette vertu civile qui combine la volonté avec le devoir, & qui seule peut constituer la félicité humaine; c'est la passion qui animoit les conquérans du Nouveau Monde, & qui rendoit les Elibuffiers indomptables; c'est la cupidité. D'autres passions armeront un peuple contre un autre peuple, produiront des prodiges de valeur & d'intrépidité, créeront des guerriers & des martyrs, & non des citoyens: tel est l'esprit de rivalité entre les Nations; tels sont le fanatisme religieux, l'absurde intolérance. D'autres

agiront dans un gouvernement, & ne produiront aucun effet dans un autre; tel est l'amour de la liberté dans les Républiques. D'autres ne se manifesteront qu'en certains temps, en certaines circonstances; tel est le sentiment de la vengeance d'un peuple contre un autre peuple, pour une insulte particulière; tel est l'espoir de se défendre contre un ennemi redoutable, celui de détrôner un tyran, de chasser un usurpateur. D'autres produiront les plus grands effets dans un individu, & seront sans action chez un peuple; tels sont l'amitié & l'amour. D'autres porteront au crime ou au vice plutôt qu'à la vertu; telles sont l'envie, la haine, & la vanité. D'autres engageront le citoyen à faire ce qu'il doit, mais non à le vouloir, l'éloigneront du crime, sans le conduire à la vertu; telle est la crainte. En un mot, si on réfléchit avec soin sur toutes les passions dont le cœur humain est susceptible, on n'en trouvera que deux qui soient constantes & invariables, dans tous les temps & dans toutes les circonstances, dans la guerre &

dans la paix, dans la République & dans la Monarchie, dans l'individu comme dans le peuple. Ces passions sont l'amour de la *patrie* & l'amour de la *gloire*; mais elles ont besoin d'être combinées, soutenues & dirigées par le Législateur. La première, source de toutes les vertus sociales, rend la seconde propre à produire les mêmes effets; elles se fortifient & s'aident mutuellement. Lorsque l'amour de la *patrie* anime la plus grande partie des citoyens, de quel sentiment peut être occupé celui que domine l'amour de la *gloire*? Le bien public, mesure unique de l'estime générale, devient l'objet de toutes ses pensées & de tous ses efforts. L'ame qui est pénétrée de cette sublime passion, qui est persuadée qu'elle ne peut la satisfaire que par ses travaux pour la patrie, ne la cherchera que dans les actions, que dans les discours qui tendent à ce but. Semblable à ces astres bienfaisans qui répandent la lumière & la vie dans la sphère de leur activité, d'où elles tirent à leur tour leur éternel aliment, son exemple, ses sacrifices, ses triom-

phes rendront plus énergique & plus actif dans les autres l'amour de la patrie, par le spectacle majestueux de ses vertus qu'il offre à leurs regards, & par la portion de sa gloire qu'il leur communique.

L'histoire de l'Égypte, de la Perse, de la Grèce, de Rome; les annales de tous les peuples célèbres par leurs vertus & par le bonheur dont elles furent la source, sont une preuve incontestable de cette vérité. Examinons les moyens par lesquels le Législateur peut faire naître, combiner, étendre & fortifier ces passions dans la nation qu'il se propose d'instituer.

CHAPITRE XLII.

De l'amour de la patrie, & de l'influence qu'a sur cette passion la sagesse des lois & du gouvernement.

NE donnons pas le nom d'amour de la patrie à cet amour de la terre natale, qui est un effet des inconvénients des unions civiles, & que l'on peut également re-

trouver dans la société la plus corrompue, comme dans la plus perfectionnée. Dans l'une & dans l'autre l'homme ne jouit, pour ainsi dire, des bienfaits de la nature que pendant les premières années de sa vie. A mesure que ses forces & son esprit se développent, il perd de vue le présent, pour s'occuper de l'avenir. L'âge des plaisirs, ce temps précieux que la nature a destiné aux jouissances, s'écoule dans de vaines spéculations de l'esprit, ou dans les angoisses de l'ame. Agité par la crainte & par l'espérance, maîtrisé par des passions nobles ou viles, le cœur se refuse tout ce qu'il souhaite, se reproche tout ce qui lui est permis, & est également tourmenté par l'usage & par la privation des biens, qui sont l'objet de ses désirs. Courant sans cesse après une félicité imaginaire qui lui échappe toujours, l'homme jette en soupirant un coup-d'œil de regret sur ses premières années, sur ces années où une multitude d'objets nouveaux tenoit son ame dans un sentiment continuel de curiosité & de bonheur. Le souvenir de ces douces

jouissances vient se mêler à la sensation présente de ses maux, & embellissant l'image de son berceau, le fait rester dans sa patrie, ou l'y ramène.

Telle est la cause universelle de cet amour de la terre natale, qu'on retrouve dans toutes les espèces de sociétés civiles; mais cette affection est bien différente de l'amour de la patrie dont nous allons parler.

Cette passion est, comme toutes les autres, une modification de l'amour de nous-mêmes; elle peut être dominante & ignorée, sans force chez un peuple, & pleine d'énergie chez un autre. La sagesse des lois & du gouvernement la font naître, la répandent, la fortifient; leur imperfection la détruit ou l'affoiblit.

Pour être convaincu de cette vérité, supposons un peuple institué d'après le système de Législation qui forme l'objet de cet ouvrage. La partie politique & économique des lois a concouru à diviser les propriétés & à multiplier le nombre des propriétaires; elle a détruit ou prévenu les causes qui produisent d'un côté

l'excès de l'opulence, de l'autre l'excès de la misère; elle a facilité les mariages, en facilitant les moyens de subsistance; elle a beaucoup diminué le nombre des hommes qui n'ont point de patrie, parce qu'ils n'ont ni propriété, ni famille; elle a aboli ces troupes mercenaires qui ruinent les peuples, & les avilissent en les effrayant; elle leur a substitué ces troupes civiles qui maintiennent la sûreté publique au dedans & au dehors, qui protègent l'exercice, & non l'abus de l'autorité, & qui rendent tout à la fois l'état plus fort, le gouvernement moins arbitraire, les lois plus énergiques, le peuple moins ombrageux, le citoyen plus libre, & la dépendance moins odieuse. Cette partie de la Législation, en détruisant les obstacles qui s'opposoient aux progrès de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, a accru le bonheur du peuple & la prospérité publique. En rectifiant le système des taxes, elle a fait cesser les vexations, les injustices, les violences, les haïnes entre ceux qui gouvernent & ceux qui sont gouvernés, & tous les autres maux

Dont nous souffrons dans l'état actuel des choses. Cette partie du système des lois, relative à la *conservation du peuple*, a été suivie de celle qui a rapport à sa *tranquillité*. Une bonne Législation criminelle a fondé la liberté civile du peuple sur la sécurité de l'innocence & l'effroi des coupables. Un plan d'institution publique, conforme aux principes que nous avons établis, a fait de tous les citoyens des enfans de la patrie ; leur a donné l'éducation du Magistrat & de la loi ; a détruit ou prévenu leurs erreurs ; a diminué l'ignorance ; a préparé les moyens de rectifier l'opinion publique ; a multiplié & resserré les liens de l'union civile ; a rapproché les diverses conditions, & prévenu une grande partie des tristes effets de leur inégalité. En élevant les ames des dernières classes, & prévenant la vanité & l'orgueil des classes supérieures, elle a rendu les uns & les autres capables d'éprouver l'empire des deux passions qu'on veut inspirer ; l'exemple, les instructions, les discours des magistrats, & les autres moyens directs & indirects que nous avons

indiqués, ont concouru à produire cet effet. L'autre partie de la Législation, qui a pour objet l'établissement des connoissances & de l'instruction publique, achevant ce que l'éducation a préparé, a donné au peuple assez de lumières pour lui faire sentir l'avantage inestimable d'appartenir à une patrie, & d'être soumis à des lois qui le rendent heureux. La partie du système législatif, relative à la religion, en même temps qu'elle maintient cette force morale utile sous plusieurs rapports à la société, en a détruit les funestes abus; & faisant disparaître la différence absurde qu'on avoit voulu établir entre les intérêts & les maximes du Sacerdoce & de l'empire, elle a dirigé vers le même but les exhortations du Prêtre & les décrets du Législateur, les préceptes du croyant & les devoirs du citoyen. L'autre partie de la Législation, relative à la propriété, substituant la clarté, l'uniformité, & la précision, à l'incertitude, à la confusion, aux contradictions des lois qui composent aujourd'hui cette partie du droit, a substitué des sentimens de

sécurité,

sécurité, de concorde, de paix, à l'esprit
 de haine & de dissention qui aujourd'hui
 tourmente & sépare les citoyens. Les lois
 relatives à la puissance paternelle & au
 bon ordre des familles auront porté dans
 les murs domestiques ces sentimens de
 bienveillance & d'attachement si néces-
 saires au bonheur de tous les jours & de
 tous les instans. La sagesse des lois, com-
 binée avec la forme du Gouvernement,
 aura déterminé avec tant d'exactitude la
 division des pouvoirs & l'exercice de
 l'autorité, que nul individu n'aura perdu,
 par la nature de sa condition, la possibi-
 lité d'y participer. *L'amour du pouvoir* sera
 constamment uni à *l'amour de la patrie*,
 & le premier sentiment servira toujours
 à fortifier & maintenir le second (1). Enfin

(1) Si on me demandoit pourquoi je n'ai pas fait
 de l'amour de la patrie, plutôt que de l'amour du
 pouvoir, le principe d'activité de tous les Gouvernemens,
 je répondrai ce que j'ai déjà dit, que l'amour du pouvoir
 existe dans la société, & que celui de la patrie doit y être
 introduit; que le Législateur ne doit faire autre chose
 qu'employer l'amour du pouvoir, mais que l'amour de
 la patrie doit être d'abord réveillé, ensuite dirigé; que

la sagesse du Gouvernement ajoutant un nouveau degré de force à celle des lois , en maintiendra l'esprit , & préviendra cette funeste opposition que nous voyons chez tant de peuples , entre la Législation & l'Administration.

Dans la supposition que nous avons faite , & que nous avons droit de faire , puisqu'elle n'est autre chose que l'exécution du système législatif que nous avons proposé , on voit aisément que l'amour de la patrie naîtroit de toutes parts chez un tel peuple , & y acquerroit un très-grand degré d'énergie. On voit que tous les désirs, les intérêts , les espérances du ci-

l'amour du pouvoir existe dans une société corrompue ; qu'il n'en est pas de même de l'amour de la patrie ; que le Législateur doit se servir de ce principe , qui est universel , pour introduire une force qui n'est pas universelle. De même qu'en physique une force qui résulte de l'union de plusieurs forces concourantes , est supérieure à la force de chacune de ses causes ; ainsi l'amour de la patrie , né de la réunion de tant de forces , seroit supérieur à l'amour du pouvoir qui concourt à la former ; l'une auroit toutes les propriétés de la passion ; l'autre n'offriroit qu'un désir incapable de résister à la moindre opposition.

toyen se combineroient avec cette passion ; la volonté seroit sans cesse unie avec le devoir ; & pour porter *l'amour de la patrie* jusqu'à cet enthousiasme qui est le dernier degré de la passion, il ne faudroit qu'offrir au peuple des exemples fréquens de ces vertus extraordinaires que le Législateur doit chercher dans la seconde des deux passions que nous avons choisies comme *déterminantes*. Cette passion, comme nous l'avons dit, lorsqu'elle anime une partie des individus d'une société où règne *l'amour de la patrie*, reçoit d'elle une direction utile, lui sert de frein, conduit au même but tous ceux qu'elle domine, communique aux autres, par ses effets, toute son énergie, & produit dans la masse entière du peuple ces prodiges que nous lisons avec étonnement dans l'histoire de quelques peuples, prodiges qui seront toujours regardés comme fabuleux & impossibles par les hommes qui observent les effets, sans examiner les causes, & qui, trop étrangers aux grandes passions, ignorent jusqu'où peut aller dans les hommes le

fanatisme de la vertu. Le chapitre suivant éclaircira cette vérité.

CHAPITRE XLIII.

Suite du chapitre précédent.

Des effets de l'amour de la gloire dans un peuple où regne l'amour de la patrie.

LORSQUE, par une cérémonie imposante & terrible, le Romain se devoit au salut de la patrie; lorsque, dans les calamités publiques ou les horreurs d'une défaite sanglante, les crédules enfans de Quirinus, effrayés par les signes de la vengeance des Dieux & de la conjuration des Divinités infernales, cherchoient la sûreté commune dans le sacrifice d'un seul; lorsque le citoyen illustre, le Guerrier ou le Consul, ayant à ses côtés le Pontife, invoquoit sur sa personne toute l'exécration des Dieux, & exécutoit, après la cérémonie, son horrible

promesse (1) ; lorsque Curtius se précipitoit dans le gouffre (2), & que les trois Decius se jetoient au milieu de l'armée ennemie (3) ; c'étoit peut-être l'amour de la gloire, plutôt que l'amour de la patrie, qui étoit la cause immédiate de ces prodiges. Mais cet amour de la gloire qui,

(1) Tite-Live, liv. 8, chap. 9, fait la description du dévouement de Decius dans la guerre contre les Latins, des effets qu'il produisit, & des solennités qui accompagnèrent cette cérémonie. Je vais rapporter la formule du discours que prononçoit dans cette occasion celui qui se devoit, parce qu'il me paroît porter le vrai caractère de la grandeur & de la vertu romaine. = *Jane, Jupiter, Mars Pater; Quirine, Bellona, Lares, Divi Novensiles, Dii indigetes, Divi, quorum est potestas nostrorum, hostiumque, Diique Manes, vos precor, veneror, veniam peto feroque, uti populo Romano Quiritium vim victoriamque prosperetis; hostesque populi Romani Quiritium, terrore, formidine, morteque afficiatis. Sicut verbis nuncupavi, ita pro Republicâ Quiritium, exercitu, legionibus, auxiliis populi Romani Quiritium, legiones, auxiliaque hostium, mecum, Diis Manibus, Tellurique devoveo.*

(2) Tite-Live, lib. 7, cap. 6.

(3) Tite-Live, lib. 8, cap. 9, & lib. 10, cap. 9. Cicéron attribue la même gloire au Consul Decius, fils du second Decius, qui commandoit l'armée de Rome contre Pyrrhus à la bataille d'Ascoli.

en France, portoit Richelieu à envoyer le même jour prier Corneille de lui céder le *Cid*, & ordonner à ses Confesseurs de publier qu'il n'avoit jamais commis un péché mortel, afin d'avoir l'honneur d'une égale supériorité à la Cour, au Consistoire, au Théâtre, & à l'Autel (1); cet *amour de la gloire* ne produisoit dans Rome que les actions nécessaires ou utiles au salut de la République, parce que chez un peuple où régnoit l'*amour de la patrie*, il n'y avoit que ces actions qui fussent dignes de l'estime publique & des applaudissemens universels.

Tel est le premier effet de l'*amour de la gloire* chez un peuple où règne l'*amour de la patrie*: un autre effet naît de celui-là.

La multitude, quoiqu'animée chez un tel peuple par la passion énergique de l'amour de la patrie, a besoin cependant de quelques aiguillons, de quelques exemples propres à lui communiquer

(1) Voy. Dumaurier, Mémoires pour servir à l'Histoire de la Hollande, article *Grotius*. C'est une chose bien extraordinaire de voir le Cardinal de Richelieu briguer avec tant d'ardeur la *gloire* de la canonisation.

cette vigueur extraordinaire , qui , dans certains cas , est absolument nécessaire au salut de la République , & qui peut seule la mettre à l'abri de grands dangers , ou la soustraire à l'action des événemens imprévus.

Lorsque , par un effet de l'amour dominant de la patrie , celui de la gloire ne peut produire que des prodiges de vertu patriotique , ces exemples sont ordinairement offerts par ceux qu'agite & tourmente la plus forte de toutes les passions , l'amour de la gloire. Scévola , Curtius , Attilius , les trois Decius , avides de la gloire , la cherchent dans les tourmens & dans la mort , pour le salut commun. Le peuple n'observe pas la cause , mais il voit les effets. L'enthousiasme de l'individu se communique à la multitude. Une passion se fortifie de l'énergie de l'autre. Le peuple court où le héros l'appelle ; & ce que l'amour de la gloire a produit dans un seul , l'amour de la patrie le produit ensuite dans une nation tout entière , parce qu'elle n'avoit besoin que d'un exemple pour sentir jusqu'à quel de-

gré de force peut s'élever la vertu. L'Histoire nous offre des preuves innombrables de cette vérité.

Chaque page de Tite-Live, de Plutarque, &c., est remplie de traits de ce genre. Méditons-les, pour bien sentir les heureux effets de l'amour de la gloire chez un peuple où règne l'amour de la patrie; pour apprécier l'énergie que l'un reçoit de l'autre; pour montrer au Législateur combien il importe de faire naître, d'établir, & de fortifier cette passion de l'amour de la gloire, la plus sublime de toutes & la plus généralement inconnue aux hommes. Les moyens que la Législation doit employer feront l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE XLIV.

Des moyens que la Législation doit employer pour faire naître, établir, & fortifier la passion de la gloire.

COMME toutes les parties d'une bonne Législation se prêtent un secours mutuel; comme chacun de ses effets est toujours le résultat du concours de plusieurs causes, dont la plus immédiate ne fait que donner la dernière impression; ceux qui ignorent cette dépendance, cette action secrète, ou qui ne la comprennent pas, bornant leur observation à la dernière cause, à la plus immédiate, à la plus apparente, sont surpris de voir la petitesse du moyen & la grandeur de l'effet, & ils trouvent sans cesse *prodigieux & impossible* ce qui n'est que commun ou nécessaire. Ils attachent l'idée de *prodige* à un fait très-simple, & celle d'*impossibilité* à des idées qu'ils appellent des rêves platoniques, de vaines & obscures spécula-

tions d'une philosophie insensée. Ce langage fut autrefois celui de l'ignorance des forces de la nature & de leur concours. Nos barbares aïeux trouvoient par-tout des miracles & des Magiciens ; & aveuglés par une égale injustice , ils portoient dans le même temps quelques hommes sur les autels, & d'autres au bucher ou au pilori.

Sans doute ils ne seroient pas tombés dans de si déplorables erreurs, s'ils eussent été instruits que l'auteur de la nature produit tout par le concours des causes & des forces ; que ce qu'on croit être la cause absolue d'un effet , n'en est que la cause la plus immédiate & la plus apparente ; qu'un nombre immense d'autres causes concourent avec son action ; & que de la même manière que plusieurs petites forces réunies composent une grande force, ainsi le moyen qui , isolé , seroit trop foible pour produire cet effet, devient très - efficace lorsqu'il est joint & combiné à plusieurs autres moyens , à plusieurs autres causes , à plusieurs autres forces.

La Nature produit les plus grands effets par les plus petites causes ; mais de quelle manière ? En détruisant l'équilibre. Un demi-grain peut faire passer du repos au mouvement deux masses d'un poids énorme , lorsque le repos dépendoit de l'équilibre , & le demi grain l'a détruit. Mais l'action du demi-grain auroit-elle produit cet effet , sans l'action de la masse entière à laquelle elle a été jointe ? La seule action du demi-grain frappe les yeux vulgaires ; celle de la gravité de la masse entière reste ignorée. Voilà la source du merveilleux , du prodigieux , de l'impossible , de ces jugemens si communs dans la bouche de l'homme ignorant & léger , si rares dans celle de l'homme sage & instruit.

Les moyens que je proposerai ici pour faire naître , établir , fortifier l'amour de la gloire , ne seront autre chose que les causes les plus immédiates , les plus apparentes de cet effet ; mais elles supposent le concours d'une foule d'autres causes , forces & moyens qui résultent de tout l'ensemble du système de Législation

qui est l'objet de cet ouvrage. Elles supposent la destruction de tous les maux & la réforme de tous les abus qui avilissent, dégradent, oppriment une partie du peuple, & rendent l'autre orgueilleuse & insolente; qui font naître & perpétuent, d'un côté, l'excès de la misère, de l'autre, l'excès de l'opulence; qui soumettent la masse entière d'une société à tous les délires de la tyrannie, & enhardissent quelques individus aux actes de violence les plus coupables. Elles supposent l'existence énergique & durable de ces lois qui, multipliant & facilitant les moyens de subsistance, ouvrent le cœur de chaque citoyen à tous les sentimens que repoussent la misère & l'oppression; de ces lois qui, plaçant les forces individuelles de tous les membres de la société sous la dépendance commune de la force publique, établissent l'égalité de liberté civile, sans détruire l'inégalité des conditions. Elles supposent enfin les dispositions que nous avons indiquées dans ce plan d'éducation publique, pour vaincre les obstacles & favoriser l'établissement

des deux passions déterminantes dont on a parlé. Toutes ces causes & celles qui y sont attachées, doivent concourir avec celles que je vais proposer, si on veut obtenir l'effet qu'on désire.

Voyons maintenant quels sont les moyens qu'on doit simplement considérer comme les causes dernières, immédiates & directes, dans cette foule de causes nécessaires pour faire naître, établir, & fortifier l'*amour de la gloire*. On ne sera pas surpris de me voir parler d'abord d'une chose dont nos lois ne parlent pas, d'un moyen dont les Gouvernemens modernes ne font pas d'usage, ou dont ils abusent; des *honneurs & des récompenses*.

Nos Gouvernemens n'ont point aperçu le rapport qui existe entre ce moyen & la fin que nous nous proposons; ils l'ont négligé, & ils devoient le faire. Dans l'absence de toutes les causes dont j'ai parlé, quel effet auroient-ils pu obtenir de cette cause toute seule? Ils devoient donc abandonner le moyen, ou l'appliquer à un autre usage. C'est ce qu'ils ont fait. Ils accordent des honneurs, ils dis-

tribuent des récompenses ; mais ni les uns , ni les autres n'ont le moindre rapport avec la passion à laquelle nous voulons les faire servir. Ils emploient l'argent pour récompenser le mérite , & les honneurs , pour décorer la naissance , les conditions , les emplois ; ils alimentent la cupidité & la vanité , seules passions qui malheureusement règnent parmi nous , & qui puissent régner au milieu des vices de nos lois & des erreurs de la politique moderne. Mais comment excitent-ils la passion de la gloire ?

Il faut donc recourir aux siècles antiques , si l'on veut connoître le rapport qui existe entre ce moyen & la fin pour laquelle il doit être employé. Il faut consulter les histoires de ces peuples chez qui la passion de la gloire a eu le plus de force & d'étendue , pour en voir l'usage , en sentir la puissance , en déterminer les règles. C'est dans la patrie des Miltiade & des Aristide ; c'est dans celle des Camille & des Fabius ; c'est sur ce théâtre de la gloire & des immortelles vertus que nous devons porter nos regards. L'antiquité nous offrira

roit peut-être d'autres peuples chez qui nous pourrions trouver les mêmes lumières ; mais les mœurs & les lois des premiers nous étant mieux connues, c'est à eux qu'il faut s'arrêter de préférence.

Malgré toutes les causes qui, à Athènes & dans Rome, concouroient à élever les ames & à inspirer l'amour de la gloire, les Législateurs de ces deux Républiques sentirent également combien les honneurs & les récompenses avoient de pouvoir pour soutenir, fortifier & étendre cette passion sublime. Ils sentirent que, pour rendre plus énergique & plus commun l'amour de la gloire, il falloit en quelque sorte le personnifier, revêtir d'une forme matérielle & sensible cet être moral, & donner à l'opinion publique des signes qui en exprimassent les suffrages, qui indiquassent les divers degrés d'estime & d'applaudissement, qui fussent capables de prévenir tout sentiment d'incertitude & de doute, soit par rapport à celui qui avoit mérité ce prix de l'opinion publique, soit par rapport à ceux

qui le distribuoient (1). Telle est l'origine; tel est l'ancien & véritable usage des honneurs & des récompenses. Ils étoient les signes de l'admiration publique; ils étoient en quelque sorte les trophées de l'estime publique qu'on avoit conquise; ils étoient le spectacle que la raison offroit aux sens pour émouvoir les cœurs. C'est sous cet aspect qu'ils furent considérés par les sages Législateurs de ces peuples; alors le rapport entre les moyens & la fin fut exact, & la manière dont ils s'en servirent fut très-judicieuse.

Un coup-d'œil rapide sur cette partie de leurs lois nous montrera les principes qui les dirigèrent, & nous fera par conséquent trouver ceux qui devoient diriger des Législateurs déterminés à parvenir au même but par les mêmes moyens.

(1) Une ancienne loi d'Athènes, parlant des couronnes & du motif qui les faisoit accorder, indique cette idée d'une manière très-expresse, « afin, dit-elle, que ceux qui les obtenoient fussent contents de l'opinion de leur patrie ». (Potter. *Archæolog. Græc.* lib. 1. cap. 25.)

1°. L'argent ne fut jamais un objet de récompense, ni à Athènes, ni à Rome. Les tables du Prytanée ne pouvoient pas certainement être regardées comme une exception à cette règle (1); elles étoient une distinction honorable, non une récompense lucrative. La frugalité qui y régnoit (2), & l'importance qu'attachoient à cet honneur les hommes les plus riches de la République (3), ne permettent pas d'en douter.

(1) C'étoit le droit de participer aux repas que la République préparoit dans le Prytanée, pour ceux qui avoient bien mérité d'elle. Ceux qui s'étoient distingués dans les ambassades, avoient un droit particulier à cet honneur.

(2) *Solon autem, iis qui in Prytanæo alebantur; placentam præbere jubet, panem vero diebus festis apponere, &c. (Athæn. Deipnosoph. lib. 4.)*

(3) Les descendans d'Hippocrate, d'Armodius, & d'Aristogiton, jouissoient de cette distinction. Démosthène & ses parens, qui, à cause de lui, y furent admis, s'en glorifioient (Voy. Plutarque, vie de Démosthène). On fait quelle fut la richesse de Démosthène; sa seule contribution pour le rétablissement des murs d'Athènes, qui fut la cause de sa célèbre harangue *pro coronâ*, suffit pour le faire mettre au nombre des plus riches citoyens d'Athènes.

Les Législateurs de ces peuples sentirent donc que la vertu ne s'achète pas, mais qu'on l'honore; que la récompense du serviteur & de l'esclave ne doit pas être la même que celle du citoyen & du héros; que l'homme qui aime la gloire ne désire pas les richesses, mais les distinctions & les applaudissemens; que tout ce qui accroît sa fortune ne fait que le mettre au niveau des hommes plus riches que lui, sans le distinguer d'eux; que pour inspirer, étendre, & fortifier l'amour de la gloire, il faut nourrir cette passion, & non celle qui lui est le plus contraire; que les récompenses pécuniaires deviennent une charge publique; qu'elles doivent cesser lorsque le poids en devient supérieur aux forces qui doivent le supporter; qu'elles empêchent de parvenir au but qu'on se propose; qu'elles détruisent même le moyen, par l'usage qu'elles en font; qu'enfin, tandis qu'elles ne servent qu'à faire naître le vice & l'ingratitude, les honneurs ont le double avantage d'élever les âmes, d'émouvoir les cœurs, parce que, lorsque le bienfait produit la

gloire, celui qui le reçoit s'efforce de le faire paroître encore plus grand, par la grandeur même de la reconnoissance.

2°. La loi prescrivait la récompense; les hommes ne faisoient que l'accorder, d'après ses décrets (1).

Les Législateurs sentirent donc qu'il falloit donner un but constant & déterminé à la passion qu'on vouloit faire naître;

(1) Voy. la célèbre harangue d'Eschyme contre le décret rendu pour la couronne de Démosthène. A Rome, l'espèce des couronnes destinées aux différentes sortes de mérite, étoit déterminée par la loi, non par le caprice des hommes. Celui qui avoit vaincu des ennemis peu dignes de la valeur romaine, pouvoit aspirer à l'honneur de l'*ovation*, & non à celui du *grand triomphe*, c'est-à-dire, à la couronne *ovale*, & non à la couronne *trionphale*. Celui qui pouvoit obtenir la couronne *rostrale*, ne pouvoit obtenir, pour la même espèce d'action, la couronne *castrense*, ou la couronne *murale*; & celui qui obtenoit l'une ou l'autre, ne pouvoit avoir, au lieu de celle-là, la couronne *civique* ou la couronne *obfidionale*. Il falloit reculer les bornes de la République, ou laisser au moins cinq mille hommes étendus sur le champ de bataille, pour jouir de l'honneur du grand triomphe. Tout, en un mot, étoit prescrit par la loi; l'armée, le Consul, le Sénat ne faisoient qu'en exécuter les ordres.

ils sentirent qu'il ne falloit pas abandonner la distribution des honneurs & des récompenses à l'incertitude & aux caprices; que sans l'intervention de la loi, le bruit d'une action plus brillante qu'utile pouvoit, dans un moment d'admiration aveugle, produire un très-grand mal; c'est-à-dire, détruire cette proportion aussi nécessaire entre les vertus & les récompenses, qu'entre les délits & les peines; car toute injustice exercée contre la vertu est moins contraire à l'objet que doivent produire les récompenses, que la partialité en faveur de la médiocrité. La ciguë donnée à Socrate fut moins funeste que la statue élevée à Phryné (1).

3°. Il y avoit un grand nombre d'espèces d'honneurs & de récompenses (2). La grandeur du mérite détermina d'a-

(1) On fait que cette célèbre courtisane fut honorée, après sa mort, d'une statue d'or qu'on plaça dans le Temple de Delphes, entre les statues de deux Rois.

(2) Les anciens Ecrivains nous en ont conservé les détails, quoique le temps en ait fait disparaître un grand nombre. On connoît l'espèce de prix qui consistoit à Athènes à occuper la première place dans les spectacles

bord la valeur de la récompense, & celle-ci indiqua ensuite la grandeur du mérite. Par ce moyen, on établit une juste proportion entre les vertus & les récompenses; & sans restreindre l'usage de cette monnoie précieuse, on empêcha qu'elle ne s'avilît. S'il y avoit beaucoup

publics, dans les festins, dans les assemblées, & imposoit aux personnes qui se trouvoient dans ces lieux, l'obligation de se lever & de céder leur place. (Voy. *Aristoph. in Equitib.*, & son Scoliaſte.) On connoît l'espèce d'honneur dont jouissoit un citoyen à qui l'on érigeoit une statue, ou dont on plaçoit l'image dans un des lieux publics de l'antiquité. (*Demosth. de fals. legat.*) On sait quel étoit le prix de la couronne à Athènes, & les deux plus beaux morceaux de l'éloquence grecque nous en instruisent assez. (*Esch. in Ctesiphont.* & *Demosth. pro coronâ.*) — Nous avons parlé des tables publiques du Prytanée. Il y avoit encore plusieurs autres espèces de récompenses militaires; telles étoient les couronnes avec l'inscription du nom & des actions glorieuses de ceux qui les avoient méritées; telles étoient les colonnes & les statues où étoient décrites les victoires remportées par le général à qui on accordoit un si rare honneur; & une foule d'autres, qu'on peut voir dans *Potter Archeolog. Græc. lib. 3, cap. 13.* Je ne parle pas des différentes espèces d'honneurs & de récompenses des Romains, parce que tous ces objets sont assez connus.

d'hommes honorés & récompensés, il y en avoit peu qui eussent part au même honneur, à la même récompense. La passion de la gloire étoit souvent excitée, & l'étoit par des ressorts qui ne s'affoiblissoient jamais.

4°. Une grande solennité accompagnoit toujours l'honneur & la récompense; sage disposition, qui a le rapport le plus immédiat & le plus direct avec la fin pour laquelle on emploie ce moyen. En ce genre de choses, le spectacle est également utile, & à celui qui en est l'objet, & à celui qui le considère. L'amour de la gloire se fortifie dans l'ame de l'un, & s'éveille dans l'ame de l'autre.

5°. Chez l'un & l'autre peuple, il y avoit des honneurs & des récompenses après la vie. Leurs Législateurs sentirent que la mort, qui sépare l'homme de tous les êtres qui ont existé près de lui, peut être considérée sous un autre aspect par l'homme que domine & dirige cette passion. En effet, abrégier le cours de son existence en faveur de la patrie, c'étoit, pour l'Athénien & le Romain,

la même chose que prolonger la durée de sa propre gloire. La loi de Solon, qui défendoit d'écrire le nom des morts sur le tombeau, & exceptoit de cette prohibition l'homme qui avoit péri pour la défense de la patrie (1); les autres lois qui prescrivoient les pompes funèbres relatives à cette circonstance (2); les deux lois des douze tables concernant à cet objet (3); toutes ces dispo-

(1) Elle en exceptoit encore les femmes qui mouroient en couches. (Voy. Plutarque, vie de Solon.) Il sembloit que ce Législateur eût considéré comme mortes pour le salut de la patrie, les femmes qui mouroient pour lui donner des citoyens.

(2) Voy. Potter *Archæolog. græc. lib. 4. cap. 8.*, dans l'endroit où il parle des honneurs funèbres qu'on rendoit à Athènes à ceux qui étoient morts pour la défense de la patrie. Les trois discours funèbres, l'un de Périclès, rapporté par Thucydide; l'autre de Démosthène, en mémoire de ceux qui périrent dans la bataille de Chéronée; & l'autre, que Platon fait prononcer par Aspasia, dans son Menexène, nous donnent une très-grande idée de cette espèce d'honneurs.

(3) Ces deux lois sont rapportées par Cicéron; l'une dans le second, l'autre dans le troisième livre du *Traité de legibus*. La première ordonnoit que ceux qui seroient morts pour la défense de la patrie, seroient exceptés de la

sitions étoient destinées à créer pour le citoyen des espérances de gloire au delà de la vie.

loi générale, qui défendoit d'ôter un membre du corps d'un homme mort, pour lui faire de nouvelles funérailles. La seconde ordonnoit que l'on chantât publiquement, dans les funérailles, les louanges de ceux qui s'étoient distingués par leur zèle pour la patrie, ou qui étoient morts pour sa défense. Elle y ajoutoit l'honneur de ces chansons lugubres, appelées *Neniae*, qui étoient exécutées au son de la flûte. = Cicéron, dans son *Traité de claris Oratorib.*, cite un passage de Caton, qui, dans ses origines, parloit de quelques morceaux qu'on avoit coutume de chanter dans les repas, au commencement de la République, en l'honneur des citoyens illustres. *Utinam estarent, dit-il, illa carmina, quæ multis sæculis ante suam ætatem in epulis esse cantata à singulis convivis, de clarorum virorum laudibus, in Originibus scriptum reliquit Cato.* On est fondé à croire que cet honneur étoit encore réglé & prescrit par la loi. Il n'est pas possible d'en douter, quant à ce qui regarde les éloges funèbres. Nous lisons dans Denis d'Halycarnasse, que le fils d'Appius eut besoin de l'ordre du Consul & des Tribuns pour prononcer l'éloge de son père en présence du peuple; & Dion Cassius, parlant d'un Romain illustre, dit que le Sénat, après sa mort, décréta pour lui une statue, & l'honneur d'un éloge public. Dans les beaux temps de la République, c'étoit une récompense que la loi promettoit, & que le Magistrat accordoit à celui qui avoit bien mérité de la

6°. Toutes les espèces de mérite & de vertus ne portoient pas avec elles leur récompense. A Athènes, le Magistrat qui se distinguoit par quelque heureuse entreprise pendant sa magistrature, étoit ensuite couronné (1). Mais à Rome la même loi n'existoit pas; & quelques espèces de mérite qui étoient récompensés à Rome, ne l'étoient pas à Athènes. Malgré cela, les vertus qu'on récompensoit à Rome étoient aussi communes à Athènes que celles d'Athènes l'étoient à Rome. Quel est donc le principe que suppose ce fait ?

L'observation que nous venons de faire prouve incontestablement que les Législateurs de ces peuples ont connu l'importante vérité qui a été établie ci-dessus, c'est-à-dire, que dans un pays où règne la passion de la patrie, il suffit

patrie. Dans la suite, ce ne fut plus qu'un hommage de vanité que l'adulation offrit au pouvoir & aux richesses, & qui ne servit, comme dit Cicéron, qu'à embarrasser & obscurcir l'histoire. (Cicéron, *ibid.*)

(1) Après qu'il avoit rendu ses comptes. (*Eschyn. in Ctesiphont.*)

d'inspirer celle de la gloire, pour que celle-ci reçoive de l'autre sa direction; & que le véritable objet des récompenses n'est que de faciliter le développement de cette passion. Ces Législateurs sentirent qu'il ne falloit pas chercher dans les récompenses un prix de la vertu, mais un aliment de la gloire. Lorsqu'ils étoient arrivés à ce but, ils avoient tout obtenu du moyen dont ils s'étoient servis. Les vertus que la loi ne récompensoit pas, étoient récompensées par l'opinion. Lorsque la passion de la gloire les faisoit naître, la gloire qu'elles procuroient en étoit le prix. Il suffisoit donc de récompenser une partie des vertus, pour contribuer à l'existence de l'autre, parce qu'il suffisoit de nourrir, de fortifier, d'étendre la passion de la gloire, pour obtenir toutes les vertus qui naissent de cette passion. La statue de Miltiade contribua peut-être autant aux vertus de Socrate qu'à celles de Thémistocle.

Que le Législateur ne croie donc pas être obligé de récompenser toutes les vertus; que l'exemple des peuples chez les-

quels ce moyen fut employé avec tant de sagesse & de succès, l'encourage & le dirige; qu'il suive les principes que nous avons découverts en méditant sur les lois de ces peuples, & qu'il ne doute pas de leurs effets. C'est ainsi qu'il donnera à la passion de la gloire toute l'étendue & l'énergie qu'elle doit avoir.

CHAPITRE XLV.

Continuation du même sujet.

OUVRONS de nouveau les fastes de la gloire; retournons à l'histoire & aux lois de ces peuples chez qui cette passion a acquis le plus de force & d'étendue, & ne rejetons pas ces précieux dépôts de la sagesse antique, sans en avoir emprunté tous les moyens qui conduisent à la fin que nous nous proposons, & qui, avec quelques modifications, pourront être employés dans tous les temps, chez tous les peuples, & sous toutes les formes de gouvernement. Le système des anciens

spectacles va nous donner des lumières sur le sujet dont il est ici question.

Les spectacles ne furent pas chez les anciens, comme ils le sont chez nous, de foibles instrumens du plaisir, des remèdes contre l'ennui, des alimens du vice & de la mollesse. La force du corps, qui a une si grande influence sur celle de l'ame, l'adresse, l'agilité, l'énergie, le courage n'étoient pas les seuls avantages que l'on combinât avec le plaisir dans les exercices de la Grèce & de Rome, & dans les spectacles auxquels on les faisoit servir. La passion de la gloire étoit nourrie & fortifiée dans ces spectacles où Socrate se faisoit un devoir de paroître; où Platon trouvoit une si grande utilité (1), & Tigra-
ne de si fortes raisons de redouter l'ennemi qu'il avoit à combattre (2); où Alci-

(1) *Dialog. 8 de Legib.*

(2) Ce Général des Troupes de Xercès ayant vu à quoi se réduisoit le prix du vainqueur dans ces jeux, se tourna vers Mardonius qui commandoit l'armée, & dit : « O ciel ! quels hommes nous allons combattre ! Insensibles à l'intérêt, ils ne se battent que pour la gloire, & ne connoissent nulle autre passion ». (*Hérodote, liv. 8, n^o. 26.*)

biade obtint trois prix (1); où Caton se préparoit, dans sa jeunesse, à devenir ce qu'on le vit dans un âge avancé (2).

Les couronnes d'olivier, de laurier, d'herbe sèche ou verte qu'on donnoit aux vainqueurs des différens jeux dans la Grèce (3); les prix à peu près semblables qu'on décernoit à Rome pour le même objet, préparoient à ceux qu'on obtenoit ensuite par la vertu & les talens. La même passion qui faisoit mériter les uns, rendoit digne d'obtenir les autres. Dans le cirque & dans le camp, dans le gymnase & sur la place publique, les sacrifices étoient

(1) Il remporta le premier, le second, & le quatrième prix à la course, dans les Jeux Olympiques. Voy. Athénée, dans l'endroit où il parle de la magnificence de l'athlète Leofron.

(2) Lorsque Sylla ordonna le tournoi sacré des jeunes gens, il nomma Sestus, neveu du grand Pompée, l'un des Capitaines des deux bandes. Tous les jeunes gens déclarèrent qu'ils n'iroient pas à la course. Sylla leur laissa le choix du Capitaine, & ils nommèrent Caton. Sestus lui-même lui céda cet honneur, comme à un homme qui en étoit plus digne que lui. Quelle foule de réflexions fait naître cette anecdote!

(3) Voy. les Odes de Pindare.

différens, mais ils avoient pour objet la même divinité.

Le motif qui avoit donné naissance à ces divers spectacles, & en régloit le retour périodique, avoit été souvent de rappeler & de perpétuer la gloire des citoyens qui avoient rendu quelque grand service à la patrie, soit en ajoutant à sa prospérité, soit en empêchant sa ruine.

En voyant les athlètes dans les jeux *Eleuthères* ou de la *liberté* (1), les spectateurs contemploient en même temps la gloire des héros qui avoient vaincu à *Platée*, les talens, les vertus, la valeur de *Pausanias* & d'*Aristide*, le sang des citoyens versé sur le champ de bataille pour le salut de la patrie. Les louanges d'*Armodius* & d'*Aristogiton* étoient un sujet de récompense dans les luttes musicales & poétiques instituées par *Périclès* dans les *Panathénées* d'*Athènes* (2). On y ajouta ensuite celle de *Trasibule*, pour récom-

(1) *Pausanias* (in *Bæoticis*.)

(2) *Meursius*. (*Græcia feriatæ*.)

penfer la même vertu par le même honneur (1). Les *jeux honoraires* des Romains n'étoient appelés ainsi qu'à cause de leur objet. Ils servoient à honorer ceux qui avoient rendu à la patrie quelque service important.

Les *jeux populaires* étoient destinés à rappeler l'expulsion des Rois & la vertu de Brutus (2). Le quatrième jour des *grands jeux* perpétuoit la gloire de Camille, qui avoit réconcilié le Sénat & le peuple (3). Les *jeux capitolins* en faisoient encore mieux souvenir (4). Ceux de *Castor* & de *Pollux* rappeloient les dangers où Rome avoit été exposée, lorsque, pour l'en délivrer, Posthumius fut revêtu de la

(1) *Idem, ibidem.*

(2) *Rohm. Antiquit. Rom. lib. 3, cap. 20. Pitisc. Lexicon Antiquit. Roman.*

(3) Dans cette occasion, les jeux appelés *Magni*, qui duroient trois jours, furent changés en jeux *Maximi*, dont la durée étoit de quatre jours. (*Tite-Live, liv. 5.*)

(4) Ils rappeloient l'irruption des Gaulois & le siège du Capitole délivré par Camille, qui, comme l'on fait, mérita le nom de second fondateur de Rome. (*Tite-Live, ibid.*)

dictature (1). On fait enfin combien les *jeux triomphaux* concouroient au but que s'étoient proposé ceux qui les avoient institués.

C'est ainsi qu'une foule d'idées différentes se trouvoient associées chez ces peuples par la sagesse des lois, pour réveiller continuellement celles qui avoient pour objet la passion qu'on vouloit exciter; c'est ainsi que de sages Législateurs trouvèrent dans les plaisirs mêmes tant de moyens d'exciter, d'étendre & de fortifier la passion qu'ils vouloient établir dans leurs sociétés; c'est ainsi que, donnant aux spectacles un caractère d'utilité générale, ils en firent pour les hommes une source d'affections nobles & fortes, & empêchèrent qu'ils ne devinssent un instrument de plaisirs dangereux; enfin c'est ainsi qu'ils surent se servir de l'instinct qui porte les jeunes gens à l'action & au plaisir, pour leur donner les habitudes de l'ordre, de la fatigue, de la force du corps, de l'énergie de l'ame, de

(2) Voy. *Hospinien de origine festorum, & Pitisc. Lexicon Antiquit. Roman.*

l'enthousiasme de la gloire , & les préserver de l'oïveté, de l'ennui , de la frivolité, & des vices qui détruisent les passions grandes & utiles.

Que pourrons-nous comparer à ces sortes de plaisirs ? quel usage nos lois font-elles d'un tel moyen ? quelle en est la nature ? quels en sont les effets chez les peuples modernes de l'Europe ?

Ah ! cet examen seroit trop affligeant, ce parallèle seroit trop peu honorable pour nos modernes faiseurs de lois, non pour les peuples qui en sont les victimes. Que pourrions-nous être en effet, lorsque les lois ne nous permettent pas d'être autre chose que ce que nous sommes ? N'avons-nous pas fait tout ce que nous pouvions faire sans leur secours ? Qui a réformé notre théâtre ? Qui nous a appris à lutter avec les anciens dans la tragédie, à être supérieurs à eux dans la comédie ? Quelle loi a dicté les chef-d'œuvres de Racine, de Corneille, de Maffei, de Voltaire ? Quelle loi nous a invités à mettre la vertu sur le théâtre, pour en faire l'objet de la gloire ou de l'amour, pour la montrer

toujours grande & toujours forte, même dans sa dépression? Quelle loi nous a inspiré de l'aversion & du mépris pour le jeu, la débauche, l'intrigue, la galanterie, la mauvaise foi, l'hypocrisie, la fausse amitié, la perfidie? Quelle loi nous a fait employer avec tant de succès l'arme puissante du ridicule contre le préjugé, l'ignorance, la frivolité, la vanité? Enfin par quelle loi avons-nous employé la tragédie à montrer aux Rois & à leurs conseils les effets épouvantables de l'ambition & du fanatisme, de la foiblesse & de la férocité, de l'autorité arbitraire du Monarque & de la servitude des peuples, des délires de l'un & des vengeances de l'autre? Ce qui prouve que tous nos reproches à cet égard doivent tomber sur les lois, ce sont les obstacles qu'elles opposent à nos efforts. Dans le même temps où notre théâtre pourroit offrir constamment des exemples de vertu & de bon goût, ne souffrent-elles pas qu'il soit souvent souillé par le vice & l'ignorance? Tandis que des hommes de génie s'efforcent, en unissant le talent du

Poëte à celui du Musicien, de réveiller, par cette combinaison, de grandes & nobles affections, les lois n'autorisent-elles pas sur nos théâtres une espèce de drame, & une musique dont l'unique objet est de faire rire, par des scènes de grossièreté & d'obscénités, qui, applaudies sur le théâtre, deviennent bientôt des habitudes du peuple? Tandis que le génie élevé de quelques Poëtes offre aux regards du public les vertus de Scipion, d'Attilius, de Caton, de Brutus, les lois ne traitent-elles pas comme infames les hommes qui doivent les représenter? Ne sont-ce pas elles qui, les dévouant à une absurde & cruelle ignominie, les forcent ainsi très-souvent de la mériter? Car une fausse accusation a produit plus d'une fois de véritables délits (1).

(1) Cette raison doit rendre encore plus respectables aux yeux des sages, les hommes qui ont su, de cet état d'abjection, s'élever aux plus sublimes vertus. Le théâtre nous a offert & nous offre chaque jour des personnes dignes de la plus grande estime, non seulement pour leurs talens, mais pour leurs vertus & l'élévation de leur caractère.

Quel effet peuvent produire les plaintes vertueuses de Caton & les discours énergiques de Brutus, dans la bouche d'un homme à qui la loi défend de rendre témoignage, ou dont la voix, altérée par une honteuse mutilation, nous fait douter, lorsque nous l'entendons, si c'est nos oreilles ou nos yeux qui nous trompent? Quel effet peuvent produire les maximes d'une Lucrèce, qui, d'un lieu de débauche, a passé sur la Scène, & a déjà partagé les heures du reste de la nuit entre les admirateurs de ses hautes vertus? Le Théâtre, que des hommes de génie ont tâché de ramener à sa première origine, dont ils ont voulu faire de nouveau l'école de la vertu & la source de la gloire, n'est-il pas devenu, par les fausses vues & le coupable oubli de nos Législateurs, l'asile de la dépravation & des vices? La corruption de nos épouses & de nos filles n'est-elle pas l'ouvrage de la corruption de cette foule d'hommes qu'ont pervertis les femmes de théâtre? Leurs graces étudiées, leur imagination voluptueuse, leur dissimulation, leur impu-

dence ont dû trouver des imitatrices, dès qu'elles ont eu des adorateurs. Le génie qui s'efforçoit d'élever au théâtre, sur les ruines du vice, les trophées de la vertu, est devenu, par un effet de ces lois, la cause innocente d'un triomphe contraire.

C'est ainsi que notre Législation, loin de profiter des avantages des spectacles anciens, a empêché les bons effets que pouvoient produire les spectacles modernes. Les uns & les autres pourroient être utiles à la passion que nous voulons exciter, si la Législation les dirigeoit vers ce but, & les faisoit concourir à cet objet avec les autres causes dont j'ai parlé. Pour y parvenir, elle devoit remédier aux inconvéniens qui existoient dans les spectacles anciens (1), & à ceux que les lois ont introduits dans les spectacles modernes; elle devoit modifier l'ancienne gymnastique, & purifier

(1) On connoît les obscénités qui s'introduisirent dans les jeux floraux de Rome. La satire 6^e de Juvénal en offre une peinture horrible. Voy. encore Valere Maxime, liv. 6, chap. 10; & Sénèque, épil. 97.

le théâtre moderne ; elle devoit proférer de l'une l'indécence & la férocité (1), & de l'autre la frivolité , la séduction , la débauche. Elle devoit imiter la Législation ancienne, en offrant à la jeunesse, des plaisirs & des exercices propres à fortifier le corps & l'esprit, & en établissant pour ces exercices des prix qui excitassent l'amour de la gloire ; mais le choix de ces exercices devoit être réglé par la nature des temps & des lieux, & par le grand principe de la convenance (2).

(1) On voit bien que je veux parler ici de la nudité des athlètes dans la Grèce , & des combats des gladiateurs chez les Romains. L'une souilloit , aux yeux du sage, l'auguste majesté de ces jeux, où cet abus s'introduisit fort tard, selon Thucydide , c'est-à-dire, à la 87^e Olympiade ; les autres, nés de la grossière superstition qui faisoit honorer par le sang humain la mémoire des morts, ne méritoient pas certainement de faire partie de ces spectacles où la passion de la gloire conduisoit dans l'arène de libres & vertueux citoyens. Mais il n'y a pas malheureusement une seule institution humaine qui ne soit altérée par quelque imperfection.

(2) Cet ordre de choses seroit d'autant plus facile à exécuter, que la jeunesse auroit déjà, d'après notre plan d'éducation publique, acquis l'habitude & le goût

Elle devroit donner à ces exercices une certaine variété , & une mesure qui en augmentât la jouissance & en prévînt la triste satiété. Elle devroit les soumettre à des règles inflexibles , pour en empêcher l'altération , & pour faire aimer par le plaisir l'exactitude de la discipline. Elle devroit , par ces exercices , instituer des spectacles , & par ces spectacles , rappeler les vertus & la gloire des grands citoyens.

Elle feroit servir le théâtre à inspirer l'amour de la gloire , en dirigeant l'opinion publique dans la distribution de l'éloge & du blâme , & en célébrant les actions des hommes illustres. Elle y introduiroit cette espèce de musique dont Platon regardoit le changement comme une des causes de la décadence de sa patrie (1). Pour faciliter & multiplier les effets d'un théâtre dirigé

de cette espèce de plaisirs & d'exercices , & qu'elle seroit bien aise de les continuer dans les années qui succèdent à l'émancipation , & qui exigent , comme on a dit , une seconde éducation.

(1) Voy. son Traité des Lois,

d'après ces principes, il faudroit en ouvrir l'entrée à chaque citoyen. Il ne faudroit pas placer une porte vénale entre le peuple & les leçons de la vertu ; il ne faudroit pas seulement détruire l'infamie de ces hommes que la raison doit regarder comme les prêtres de la gloire ; il ne faudroit pas seulement rendre les acteurs citoyens ; il faudroit encore , comme à Athènes, que les citoyens devinssent acteurs (1). De cette manière , outre l'utilité que la Législation pourroit retirer des plaisirs & des spectacles publics, elle

(1) Démosthène nous a conservé deux lois grecques sur cet objet. = *Ignominiosos in choro saltantes de scena deturbare fas esto.* = *Hospes in choro ne saltato: si secus fecerit, choragus mille drachmis mulctator.* (Vid. *Demosth. Leptinea.*)

Ces deux lois d'Athènes avoient rapport à celle qui régloit la condition des personnes qui pouvoient combattre dans les jeux olympiques. Chaque athlète devoit être présenté au peuple avant d'entrer dans l'arène, & le héraut devoit crier: *Y a-t-il quelqu'un qui puisse accuser cet homme d'être esclave, voleur ou infame?* Si l'accusation avoit lieu, l'athlète devoit se justifier, ou s'abstenir de paroître dans l'arène. (*Meursius, loco citato.*)

y trouveroit une foule d'autres moyens propres à établir, fortifier & étendre la passion de la gloire.

CHAPITRE XLVI.

Objection.

APPROCHONS-NOUS encore davantage de l'évidence ; jetons sur cette partie de la science législative toute la lumière dont elle est susceptible ; prévenons une objection que quelques personnes ne manqueroient pas certainement de faire. Il n'y a point d'Historien, de Moraliste, de Poëte, qui, parlant de la corruption des mœurs d'un peuple, ne l'attribue aux richesses & à leurs effets. Aucun d'eux n'a soupçonné qu'il fût possible de trouver une simple exception aux faits, aux raisonnemens, & aux déclamations sur lesquels s'appuie cette opinion. L'impossibilité de créer, étendre, & soutenir, dans l'état actuel des choses, la prospé-

rité d'un peuple, sans créer, conserver, & multiplier la richesse publique; cette impossibilité dont j'ai tant de fois parlé dans cet ouvrage, seroit peut-être aux yeux de mes lecteurs une preuve invincible contre le système que j'ai cherché à élever.

Pour détruire cette objection, il faut examiner quelles sont les véritables causes qui ont rendu ou peuvent rendre les richesses des moyens de corruption pour les peuples; il faut voir ensuite si ces causes existeroient chez un peuple où le système législatif établi dans cet ouvrage seroit entièrement adopté. Tel est le sujet des deux chapitres suivans.

CHAPITRE XLVII.

Des causes qui ont rendu ou peuvent rendre les richesses des sources de corruption pour les peuples.

L'AUTEUR de la Nature a-t-il séparé sur la terre la vertu du bonheur, ou ne

les a-t-il pas plutôt unis par des rapports inaltérables ? Le vulgaire, qui croit les voir plus souvent séparés que réunis, a-t-il des idées justes de la vertu & du bonheur ? Ses jugemens, fondés sur l'opinion, peuvent-ils prévaloir sur ceux de la Philosophie, fondés sur la vérité (1) ? Quelle a été sur cet objet la manière de penser des Philosophes anciens ? Ont-ils jamais douté de l'union indissoluble de la vertu & du bonheur ? En quoi consistoient la *félicité* de Socrate & la *volupté* d'Épicure ? Si l'un cherchoit le bonheur dans la vertu, & l'autre la vertu dans le bonheur, cette différence apparente d'opinions ne supposoit-elle pas qu'ils se réunissoient en un point, celui de l'union inséparable des deux ?

Tout le traité de la République de Platon, ce chef-d'œuvre de la sagesse antique, si souvent cité, tant décrié & si mal entendu, ce tableau politique destiné à éta-

(1) Voy. les belles idées de Platon sur cette différence de l'opinion & de la vérité, dans les 6^e & 7^e Dialogues de la République.

blir une seule vérité morale, n'est qu'une démonstration sublime & profonde de l'union dont je parle. L'impassibilité stoïque étoit-elle autre chose qu'un effort insensé pour rendre le bonheur indépendant des choses extérieures, pour lui donner cette constance qu'on vouloit par lui communiquer à la vertu ? Les principes de Zénon & le tableau de Cébés ne nous prouvent-ils pas que les écoles, que les sectes les plus différentes entre elles se réunissoient sur cette idée d'union du bonheur & de la vertu (1).

Ne faisons pas au lecteur l'injure de lui démontrer de pareilles vérités ; passons à l'objet pour lequel nous avons rappelé ce principe, & appliquons-le à la question dont il s'agit ici.

Pourquoi les richesses, en conduisant un peuple à la félicité, ne pourroient-elles pas le conduire à la vertu ? Si l'expérience nous montre que la corruption de quelques peuples marche avec

(1) *Diog. Laert. lib. 7. Epicteti Enchiridion ; Cebetis Thebani Tabula.*

leurs richesses, quelle en est la raison? Ne doit-on pas dire que, dans ces Etats, les richesses, au lieu de conserver & d'accroître le bonheur de ces peuples, ont diminué & détruit celui dont ils jouissoient?

Pourquoi de ces faits particuliers & de ce principe général ne pas tirer une conséquence qui concilie les uns avec l'autre, & qui en naît également? Pourquoi ne pas conclure que les richesses s'opposent à la vertu d'un peuple, lorsqu'elles s'opposent à son bonheur, & sont utiles à sa vertu, lorsqu'elles le sont à son bonheur?

Faisons de cette conséquence le sujet de notre examen; voyons par quelles causes les richesses peuvent empêcher ou détruire le bonheur d'un peuple.

Si un peuple pauvre & vertueux subjugué un peuple riche; si l'armée victorieuse emmène dans sa patrie, avec les prisonniers, les trésors immenses dont elle les a dépouillés; si les prestations & les tributs auxquels elle les soumet, prolongent & assurent les avantages de la

victoire , ce passage rapide de la pauvreté aux richesses fera-t-il le bonheur de ce peuple , ou ne le privera-t-il pas plutôt de celui dont il jouissoit ? Ces richesses , qui ne sont pas le produit des travaux de l'Agriculture , de l'industrie de l'artisan , des spéculations du négociant , mais de la violence & de la ruse , quels effets produiront-elles sur le peuple qui s'en voit le possesseur ? La haine du travail ; le goût de l'inaction ; la vaine recherche de tous ces plaisirs factices , qui ne peuvent composer le bonheur lorsqu'ils ne sont pas préparés par le travail ; l'ennui , ennemi de toute félicité comme de toute vertu ; les cabales , les intrigues ; & tous ces désordres devenus nécessaires à une ame oisive , pour lui faire éprouver le sentiment de son existence. L'esprit militaire & les institutions anciennes pourront résister quelque temps à la funeste action de ces forces destructives , mais ils seront à la fin obligés de succomber. Telle fut la situation de Rome & de plusieurs autres peuples de l'antiquité.

Si , par des moyens moins violens , un

Etat acquiert des richesses, mais que, par les erreurs des lois & les vices du gouvernement, ces richesses se concentrent en un petit nombre de mains, cette inégalité de répartition sera-t-elle favorable ou contraire au bonheur du peuple? La pauvreté qu'on peut souffrir dans l'état d'égalité, ne deviendra-t-elle pas insupportable à l'aspect de l'opulence? Les privations, indifférentes en elles-mêmes lorsqu'on ne connoît pas les jouissances, ne deviendront-elles pas de vrais supplices lorsque ces jouissances seront connues? L'humiliation se joignant à la misère, n'en rendra-t-elle pas le sentiment plus douloureux? La subsistance ne deviendra-t-elle pas plus difficile dans un Etat où la multitude sera pauvre, & où un petit nombre sera comblé de biens, que chez un peuple où tout le monde est dans le même état de pauvreté (1)? La liberté civile, qu'on ne peut affoiblir sans détruire la félicité sociale, pourra-t-elle

(1) Voy. les chap. 3 & 4 du second livre de cet Ouvrage.

conserver toute son énergie entre l'excès de l'opulence & l'excès de la misère ?

Si le bonheur d'une multitude pauvre est diminué & détruit chez ce peuple, le petit nombre des riches en fera-t-il plus heureux ? Objet éternel de la haine & de l'envie, leur situation leur offrira-t-elle une félicité plus réelle ? L'inaction & l'ennui ne viendront-ils pas sans cesse empoisonner leurs plaisirs, déjà si affoiblis par l'excessive facilité de la jouissance ? La disproportion entre les besoins & les moyens de les satisfaire, n'est-elle pas toujours contraire au bonheur ? Après avoir joui & abusé de tous les plaisirs, n'arriveront-ils pas à ce point où les extrêmes se touchent, & où commence la douleur ? Leur restera-t-il autre chose que l'absence de toutes les passions ? La vaine & fatigante recherche de désirs nouveaux ne fera-t-elle pas aussi douloureuse pour eux que le sera pour la multitude l'inutile recherche des moyens de satisfaire ses besoins. L'activité de l'ame qui accompagne d'ordinaire la médiocrité de la fortune, & y attache un
sentiment

sentiment si doux, n'est-elle pas également éloignée de l'excès de la misère & de l'excès de l'opulence ?

Si, après avoir considéré l'influence qu'a cette espèce de richesse sur le bonheur du peuple, nous considérons celle qu'elle a sur ses mœurs, nous verrons que la même cause qui la rend destructive du bonheur, en fait aussi une source de corruption. Lorsque les richesses tendent nécessairement à se concentrer en un petit nombre de mains, pourquoi prendroit-on la peine de les acquérir par le travail ? La bassesse, l'intrigue, la fourberie ne seront-elles pas l'unique moyen de passer de la misère à la richesse, de la dépression à la tyrannie ? Dans un tel état de choses, le pauvre qui veut devenir riche, ne doit-il pas parcourir tous les degrés de l'abjection, c'est-à-dire, tous les degrés de vices qu'elle suppose ? La cupidité, qui peut ne pas être la passion dominante d'un peuple riche, lorsque les richesses y sont bien distribuées, pourra-t-elle ne pas l'être chez un peuple où elles sont si mal réparties ? L'homme qui a les

moyens de pourvoir suffisamment à ses besoins par un usage modéré de ses forces, est-il disposé à cette passion comme celui qui languit dans l'indigence ? Si, chez un peuple où les richesses sont bien distribuées, les distinctions qu'elles produisent sont en petit nombre ; & si elles sont très-nombreuses chez le peuple où elles sont mal réparties, dans lequel des deux seront-elles le plus désirées, le plus ambitionnées ? Si l'un de ces peuples peut être dominé par des passions grandes & nobles, comme nous l'avons prouvé, en fera-t-il ainsi de l'autre ? La vanité ne régnera-t-elle pas dans le petit nombre des riches, comme la cupidité dans le grand nombre des pauvres ? L'ennui qui mène à la *frivolité*, ne conduira-t-il pas aussi à la *vanité*, qui en est une suite inévitable ? Et ces trois forces combinées, outre les vertus qu'elles empêchent de naître, outre les vices qu'elles produisent, n'amèneront-elles pas la *galanterie*, pour terminer cet œuvre de corruption générale ?

La débauche publique peut exister dans un Etat, au milieu de l'héroïsme & de la

Vertu. La Grèce & Rome avoient des courtisanes dans les temps les plus célèbres par les bonnes mœurs : mais la *galanterie* suppose l'absence de tout héroïsme, & de toute vertu, parce qu'elle ne peut exister avec les passions qui les font naître ; parce qu'elle est le produit d'une foule de petites passions ; parce qu'elle ne peut naître & s'étendre que par l'oïveté, l'ennui, & la frivolité. Chez un peuple où règne cette galanterie, la dépravation du sexe le plus fort se communique au sexe le plus foible, & la dépravation de celui-ci soutient, étend, & fortifie celle de l'autre.

La corruption commence par les hommes ; mais les femmes, à l'instant où elles en deviennent les victimes, lui donnent une force invincible. Elles la propagent par leur exemple, par leurs conseils, par le ridicule, bien plus funeste encore ; par leurs graces, par l'adresse de leur esprit, par leurs larmes, par leur douleur, par leur crédit en faveur des hommes dignes de leur intérêt, par l'empire qu'elles acquièrent dans leurs

familles, & qu'elles étendent ensuite sur les lois & les Magistrats.

Que deviennent les mœurs, lorsque l'asile de l'innocence est violé, lorsque le sanctuaire des vertus conjugales est souillé par le vice? Quel homme aura de la pudeur, lorsque les femmes ne rougissent plus? Quel frein aura le peuple, lorsque ceux qui devoient lui servir de modèles, triomphent dans l'opprobre, &, par le plus honteux égarement de l'opinion, ennoblissent le vice & la dépravation morale?

Tel est l'état où se trouvent aujourd'hui la plupart des peuples de l'Europe. C'est ainsi que la même cause qui rend les richesses destructives de leur félicité, c'est-à-dire, l'excès de l'opulence d'une part, & l'excès de la misère de l'autre, sert encore à corrompre leurs mœurs. Continuons cet examen.

Si, dans un Etat qui possède des mines abondantes & une balance de commerce extrêmement avantageuse, les lois n'ont pas su donner un écoulement convenable à la quantité superflue de numéraire qui

s'y accumule , quel sera l'effet de cet excès de richesse sur le bonheur du peuple ? La prospérité apparente & éphémère qu'elles lui auront donnée , ne se changera-t-elle pas bientôt en une véritable calamité ? Lorsque l'avilissement du numéraire aura fait croître sans mesure le prix des denrées & des ouvrages manufacturés ; lorsque ne pouvant plus soutenir la concurrence de l'étranger , ils ne pourront plus être ni transportés au dehors , ni consommés au dedans , que deviendra le citoyen au milieu de ses trésors (1) ? Propriétaire , il ne pourra plus cultiver son domaine ; fermier , il ne trouvera plus à employer ses bras ; artisan , il ne pourra plus exercer son art ; négociant , il ne saura à qui consacrer son activité & ses spéculations. Misérable & inoccupé , la richesse publique ne fera qu'un mot pour lui , & il ne sentira que le poids de la pauvreté individuelle. Il renoncera au travail , parce qu'il ne saura pour qui travailler ; & lorf-

(1) Voy. le chap. 38 du second livre de cet ouvrage.

que cet excès de richesse aura disparu , il continuera de détester le travail, par l'habitude d'inaction qu'il aura contractée. L'oisiveté rendra plus terrible encore l'influence de l'ennui, de la frivolité, de la vanité, de la galanterie. Le goût de l'inaction perpétuera la misère ; la misère diminuera le nombre des mariages & étendra l'esprit de débauche. Telle est la situation de plusieurs peuples de l'Europe.

De quelque manière que nous dirigerions nos observations , nous trouverons toujours que les causes qui peuvent rendre les richesses d'un peuple destructives de sa félicité, sont les mêmes que celles qui corrompent ses mœurs.

Mais ces causes existeroient-elles chez un peuple où le système législatif, qui est l'objet de cet ouvrage, seroit adopté ? Ses richesses, créées & réparties par les moyens que nous avons proposés, n'ajouteroient-elles pas à son bonheur, & par ce bonheur, à ses vertus ?

 CHAPITRE XLVIII.

De l'absence de ces causes chez un peuple où seroit adopté le système de Législation qui est l'objet de cet ouvrage.

LORSQUE, dans le second livre de cet ouvrage, nous nous sommes occupés des richesses, & des moyens de les faire naître & de les distribuer dans un état, quelle est l'idée que nous avons attachée à cette expression? quelle est l'idée que nous nous sommes formée d'un peuple riche? quelle est la richesse que nous avons désiré de faire naître? quelle est celle que nous avons cru devoir être proscrire?

Nous n'avons pas proposé à un peuple pauvre la conquête d'un peuple riche; nous n'avons pas considéré la force des armes & les dépouilles de la guerre comme une source de fortune publique; nous n'avons pas mis toutes ces choses au

nombre des moyens qui doivent amener dans l'Etat des richesses nouvelles.

Nous n'avons pas appelé riche le peuple où l'on trouve un petit nombre d'hommes opulens & un grand nombre de pauvres.

Loin de vanter la prospérité d'un peuple, parce que la richesse de ses mines ou les bénéfices de son commerce lui ont procuré une quantité excessive de numéraire, nous avons montré les maux qui naissent de cet excès, & les moyens de le prévenir ou de le détruire.

Nous avons cherché les richesses dans l'Agriculture, dans les Arts, & dans le Commerce; dans les profits solides & paisibles du travail des hommes, & de leur industrieuse & énergique activité. Nous avons appelé riche le peuple où les richesses dérivent de cette source, & où elles sont assez bien distribuées pour que chaque citoyen, par un travail modéré de sept à huit heures par jour, puisse facilement pourvoir à ses besoins & à ceux de sa famille; & où la quantité de numéraire existante ne soit, ni par défaut ni par excès, contraire à la jouissance &

à la conservation de cet état de prospérité.

Pour y parvenir, nous avons indiqué des lois propres à diviser les propriétés & à multiplier les propriétaires; à détruire ces grandes masses qui font l'opulence de quelques-uns, & la misère de tous; à mettre dans la circulation des fonds qui aujourd'hui restent concentrés dans les mêmes mains; à séparer & vendre ce qui aujourd'hui est indivisible & inaliénable.

En détruisant les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'Agriculture, des arts & du commerce, ces lois feroient disparoître tous les maux qui créent les misérables & les oisifs; qui détruisent la proportion qui doit exister entre le travail & le salaire, pour que ce travail soit agréable, utile & commun; qui anéantissent l'industrie, parce qu'ils la privent de la liberté nécessaire à son mouvement & à ses effets; qui, en un mot, condamnent une partie de la Nation à l'oisiveté, & l'autre à l'indigence, & les conduisent toutes deux aux malheurs & aux vices

qui doivent naître de pareilles sources.

De bonnes lois substitueront à cette foule de maux, des avantages qui donneront au peuple l'activité sans laquelle il n'est point de bonheur, l'énergie sans laquelle il n'est point de vertu. Fermier ou propriétaire, négociant ou artisan, le citoyen également éloigné & de l'excès du travail & de l'oïveté, trouveroit dans les différens objets de son occupation & de son industrie, un moyen de bonheur, un appui à sa vertu. Le besoin de vivre, ou le désir d'améliorer son sort, ne le conduiroit pas dans la demeure du riche, & ne l'entraîneroit pas dans les combinaisons de l'intrigue & les expédiens de la bassesse. Les forces de son corps & les facultés de son esprit lui offriroient des moyens plus faciles de vivre, ou de plus grandes espérances.

Les capitales ne seroient plus le gouffre des richesses & des hommes. Les uns & les autres se distribueroient plus également par les mêmes moyens. Les villes seroient moins peuplées; les campagnes le seroient davantage; & les hommes,

plus unis & moins pressés, trouveroient dans cette situation nouvelle la paix, le bonheur, & la vertu.

La richesse publique & l'absence de l'oïveté, en multipliant les mariages & empêchant la galanterie, seroient pour les hommes & pour les femmes une source de félicité, & établiroient dans les foyers domestiques le doux empire des bonnes mœurs.

Les larmes de l'indigence & les vapeurs de l'ennui ne fermeroient plus l'ame des citoyens aux deux passions qui doivent les dominer, si l'on veut que la vertu domine. L'amour de la patrie & l'amour de la gloire seroient fortifiés, & par le sentiment du bonheur, & par l'élévation que ce sentiment donne à l'ame, & par l'énergie que cet état de prospérité communiqueroit à toutes les classes du peuple (1).

Les impositions que nous avons proposées, soit par leur nature ou leur quantité, soit par leur mode de perception,

(1) Voy. les chap. 42 & 44 de ce livre.

n'empêcheroient aucun de ces effets ; n'accoutumeroient aucune portion des citoyens aux injustices , aux oppressions , aux fraudes , & ne produiroient aucun des innombrables malheurs qui naissent de cette source , & des vices qui naissent de ces malheurs.

Le luxe , que nous avons regardé comme un moyen de faciliter la répartition & l'équilibre des richesses , ne consisteroit pas en cette vaine ostentation qui diminue les plaisirs de la vie , au lieu de les accroître , & ne sert qu'à nourrir la vanité. Les lois , protectrices de l'Agriculture , des Arts , & du Commerce , feroient sortir des antichambres du riche cette foule d'hommes inutiles qui y sont entassés ; ces lois mêmes préserveroient une nation entière du poison de la vanité , en séparant l'ostentation du luxe. Le luxe , réduit à la jouissance des choses qui augmentent le bien-être , & les simples & utiles plaisirs de la vie auroit alors une influence favorable sur la félicité , & par conséquent sur les mœurs. Le lien qui unit le bonheur & la vertu , se manifeste-

roit encore par l'aliment que le luxe don-
neroit aux Beaux-Arts, & par les effets
résultans du rapport secret qui existe en-
tre le beau & le bon.

L'empire de l'amour de la gloire &
de l'amour de la patrie s'étendant sur
tous les objets des actions civiles ;
s'exerceroit encore dans l'usage des
richesses particulières. Une route publi-
que à construire, un édifice public à
élever, une calamité générale à répa-
rer, une famille respectable à secourir,
une découverte utile à encourager ; tels
seroient souvent les objets de dépenses
des hommes riches, & de leur bienfai-
sante & glorieuse émulation. La seule
nation de l'Europe où ces deux passions
conservent encore quelque énergie,
quoiqu'elles y soient bien loin de ce
qu'elles pourroient être dans un autre sys-
tème de législation, nous offre plu-
sieurs faits de cette nature, qui suffisent
pour justifier nos espérances. Les sous-
criptions libres, si fréquentes en Angle-
terre, & si rares ailleurs ; ces souscrip-
tions qui tant de fois ont protégé la sûreté

de la Nation, & en ont maintenu la gloire; ces souscriptions qui distinguent si bien les riches d'Angleterre de ceux des autres nations, nous montrent assez comment les richesses peuvent nourrir les vertus, lorsque la vertu est elle-même nourrie par les passions.

Concluons. On voit aisément, d'après tout ce que nous avons dit, qu'aucune des causes qui peuvent faire des richesses une source de corruption publique, n'existeroit chez un peuple qui auroit adopté le système de Législation que nous avons tracé; que loin de produire aucun mal, ces richesses y deviendroient un instrument de félicité générale. Elles étendroient l'empire des vertus, en créant le bonheur; elles y éterniseroient en quelque sorte l'union de la *volonté* avec le *devoir*.

Dans le nombre des causes qui doivent concourir à produire cet effet, nous avons indiqué l'instruction publique. Voyons donc quelle en seroit l'influence; voyons quelle direction & quel encouragement les lois devroient lui donner.



TROISIEME PARTIE.

DES LOIS RELATIVES A L'INSTRUCTION
PUBLIQUE.

CHAPITRE XLIX.

*De l'influence de l'instruction publique sur
la vertu & le bonheur du peuple.*

L'IGNORANCE est la source de l'imperfection des lois, & leur imperfection est la source des vices du peuple. L'erreur corrompt l'opinion, la plus invincible de toutes les puissances humaines; l'ignorance cache le bien & le mal; l'erreur obscurcit toutes les notions de l'un & de l'autre. La première rend le peuple insensible au bien qu'on veut lui faire; la seconde le lui fait abhorrer; l'une & l'autre empêchent le bien & perpétuent le mal.

Dans une société naissante, le peuple peut être vertueux & ignorant. Il n'est pas difficile de faire pour lui des lois qui lui conviennent, & de les lui faire adopter. L'évidence les crée (1), la superstition les sanctifie (2). Mais lorsqu'on est parvenu à ce période de l'état civil où les rapports se multiplient à l'infini; où une profonde & difficile étude de ces rapports peut seule créer les bonnes lois; où la connoissance générale de ces rapports bien combinés peut seule les faire adopter; dans un tel état de société la vertu ne peut exister sans l'instruction publique.

Un peuple vertueux ne peut donc conserver sa vertu sans acquérir des lumières. Un peuple corrompu ne peut devenir ver-

(1) L'uniformité qu'on trouve dans le système de Législation de tous les peuples barbares, nous montre clairement que c'est l'évidence qui crée leurs lois; car, dans les mêmes circonstances, tous ont imaginé les mêmes lois. Voy. le chap. 35 du troisième tome de cet ouvrage.

(2) Voy. le même chapitre.

tureux qu'en substituant l'instruction à l'ignorance, l'erreur à la vérité.

Le méchant, dit Hobbes, est un enfant robuste; le méchant n'a que les forces du corps dont la Nature a sagement privé l'enfance, afin de la préserver des maux qui naissent de ces forces, lorsqu'elles ne sont pas unies à celles de l'esprit, & dirigées par elles. Chez un peuple naissant, la force physique de la société est proportionnée à sa force morale. Comme l'une est très-foible, il n'est pas nécessaire que l'autre ait une grande énergie pour pouvoir la diriger. Mais si, dans le progrès du temps, les forces physiques de la maturité ne sont point réglées par les forces morales de cet âge, le peuple deviendra, comme le méchant dont parle Hobbes, un enfant robuste, qui, privé d'expérience, de prévoyance, de jugement, uniquement guidé par les désirs & les caprices de l'enfance, convertira en instrument d'infortune, de douleur & de mort, ces mêmes forces, dont l'emploi, déterminé par la raison, eût été pour lui une source inépuisable.

de bonheur. Un peuple ignorant peut donc jouir d'une sorte de prospérité, tant qu'il reste dans l'état d'enfance; mais il ne peut la conserver dans son état de maturité, ou la recouvrer après l'avoir perdue, sans les connoissances & les lumières que répand l'instruction publique.

Telle est la véritable influence de l'instruction publique sur la *vertu* & le *bonheur* des peuples; tel est le lien qui les unit & assure leur influence réciproque.

Si les apologistes de l'ignorance & ceux de l'instruction avoient considéré cet objet sous ce point de vue, ils ne se feroient pas fourni les uns aux autres les moyens de se combattre. Ils n'auroient pas également abusé de l'Histoire, pour soutenir leurs systêmes contraires. L'Histoire, guide fidèle du moraliste & du politique, devient une source d'erreurs pour celui qui l'emploie mal, on ne fait pas en écouter les leçons. On a beaucoup déclamé contre la méthode scolastique de nos pères; & celle qu'on a introduite me paroît plus mauvaise encore. On proscrie le raisonnement & on abuse de l'expérience.

L'Histoire nous montre l'ignorance, tantôt combinée avec la vertu, avec la prospérité, avec la liberté; tantôt combinée avec les vices, l'infortune, & la servitude. Les partisans de l'ignorance ont rapporté les faits qui tiennent à cette première situation, & n'ont pas parlé des autres. Leurs adversaires ont beaucoup insisté sur les seconds, & n'ont rien dit des premiers. Les uns & les autres ont eu des sectateurs; mais tous deux ont trahi la vérité & perpétué le doute. Sans rappeler ici les faits trop connus sur lesquels les deux partis établissent la défense de leur système, que l'on combine ensemble tous ces faits, & l'on verra qu'ils ne prouvent autre chose que la vérité que nous avons indiquée. On verra que l'ignorance, compatible avec la vertu & le bonheur dans un certain période d'état civil, ne l'est plus dans les autres; que ses effets, dans l'enfance d'un peuple, ne sont pas les mêmes que dans sa maturité; que dans ce période, la vertu & la prospérité publique ne peuvent être ni conservées, ni recouvrées, sans

l'instruction publique ; qu'enfin l'action de celle-ci , bornée à sa seule influence , ne doit pas être considérée comme propre à créer d'elle-même ce qui dépend du concours de beaucoup d'autres causes ; & que par conséquent , toutes les fois qu'elle se trouve isolée & séparée de ces causes , elle n'a pu produire l'effet qu'elle eût nécessairement produit , combinée avec les autres. Que l'on parcoure toute l'Histoire ; je suis sûr qu'on ne trouvera pas un seul fait à opposer à cette vérité ; on verra que tout concourt à la démontrer ; & si l'on ne découvre aucun fait qui la démontre entièrement , on n'en pourra conclure autre chose , sinon qu'il n'a encore existé aucun peuple où se soient réunies en une tendance uniforme toutes les causes qui seroient mises en action par un bon système de lois.

Comme toutes les parties d'une bonne Législation se prêtent une force & un appui réciproques , examinons d'abord quels secours l'instruction publique recevrait des autres parties de notre système ; nous exposerons ensuite ceux qu'elle tireroit de

cette partie de la Législation qui lui est immédiatement relative.

CHAPITRE L.

Des secours que l'instruction publique recevoit des autres parties de ce système de Législation.

IL faudroit ignorer entièrement l'histoire des progrès de l'esprit humain, pour ne pas connoître les innombrables rapports qui existent entre l'instruction publique & l'opulence publique ; entre l'état du savoir & des lumières d'un peuple, & celui de son industrie & de ses richesses. En commençant par l'histoire de l'Egypte & de la Chaldée, & finissant à nos temps modernes, nous verrons que là où commence l'histoire de la Science, là commencent les monumens de cette incontestable vérité. Nous verrons les premiers germes des Sciences physiques, morales & politiques se développer au milieu des riches

Monarchies de l'Égypte & de l'Assyrie; nous les verrons laisser dans Memphis & à Babylone les précieux monumens de leurs progrès. Nous découvrirons dans ces monumens les traces d'une perfection que la postérité leur a contestée, parce qu'elle n'a pas su en saisir la cause secrete, mais que nous sommes fondés à supposer chez les peuples où se formèrent des hommes tels qu'Orphée, Homère, Pythagore, Platon, Solon, Lycurgue; & où les vérités sublimes de la Science, enveloppées, pour le profane vulgaire, dans le silence & les symboles, ne se dévoiloient qu'après les plus longues & les plus difficiles épreuves, à l'heureux initié (1). Le cercle d'or qui ornoit le tom-

(1) Le secret, qui étoit un des principaux devoirs des initiés, & qui s'est perpétué dans tous les mystères de l'antiquité, a laissé la postérité dans l'ignorance des sublimes vérités qu'on enseignoit & qu'on transmettoit dans ces mystères. Il ne nous est parvenu qu'une connoissance bien superficielle de la sagesse antique. Ses principes les plus lumineux nous doivent être nécessairement inconnus, parce qu'il n'étoit pas permis de les divulguer. La lettre de Platon à Denis, dans laquelle ce Philosophe lui rappelle tout ce qu'il lui avoit dit de

beau d'Osimade, & qui, en trois cent soixante-cinq coudées de circonférence, renfermoit toutes les révolutions que le ciel nous présente dans le cours du même nombre de jours; la magnificence des obélisques, qui étoient les gnomons de l'Egypte méridionale (1); le superbe

vive voix sous le platane, sur le nombre *un* & sur le nombre *trois*, & dans laquelle il lui fait observer que la loi inviolable du secret ne lui permettoit pas de s'étendre sur cet objet; tout ce qu'il dit sur ses écrits, qui étoient fort inférieurs à sa philosophie; le serment que nous trouvons dans les ouvrages d'Hippocrate de ne point divulguer les principes de sa science & de ne les communiquer qu'aux seuls initiés; la lettre écrite par Alexandre à sa femme, après qu'il eut été admis aux mystères, avec ordre de la brûler aussi-tôt qu'elle l'auroit lue, nous montrent assez combien doit être imparfaite notre connoissance de la science des anciens.

(1) Diodore, liv. 1, pag. 59. Il ne faut pas croire que les Egyptiens, en renfermant leur année dans le période de trois cent soixante-cinq jours, n'eussent pas connu cette différence de quelques heures que l'on trouve dans leur calendrier. Leur *grande* année, appelée année *héliaque*, prouve le contraire. Le premier mois de l'année Egyptienne se nommoit *Thoth*. Lorsque le lever héliaque de la canicule tomboit au premier jour de ce mois, on disoit que *Thoth* étoit caniculaire,

Temple de Bélus, élevé par Sémiramis ; & sur le faite duquel étoit placé cet observatoire célèbre, où furent faites les tables que Callisthène envoya à Aristote, où étoient inscrites les observations célestes de tant de siècles (1), & où l'on a de si fortes raisons de croire que le système solaire eût été retrouvé trente siècles avant que Copernic & Gallilée en eussent soupçonné la théorie (2) ; ce luxe, cette magnificence dans les instrumens de la Science, ne nous prouvent-ils pas assez que les connoissances de ces peuples furent précédées & accompagnées de leurs richesses ?

& on comprenoit sous le nom de cycle caniculaire, le temps qui s'écouloit depuis un thoth caniculaire jusqu'au suivant. Cet intervalle devoit être nécessairement de 1460 années juliennes, & de 1461 années égyptiennes, parce que chaque année julienne excédoit l'année égyptienne d'environ six heures. Or cette longue période formoit la grande année, ou l'année *héliaque* des Egyptiens.

(1) *Simplicius, lib. 2. comment. de cœl.*

(2) Voy. Aristarque de Samos, qui a rendu cette conjecture plus que probable.

L'Histoire des Phéniciens ne nous atteste-t-elle pas la même vérité ? Cette République de commerçans devint le dépôt des lumières de l'Orient, après être devenue l'entrepôt de ses productions. Les anciens livres de Sanchoniaton (1), & le témoignage des plus célèbres Historiens de la haute antiquité ne nous permettent pas d'en douter (2).

L'Histoire de la Grèce & des Colonies grecques établies dans l'Italie, ne fait que confirmer cette vérité. Les pays où Pythagore & Thalès, Xénophon & Leucippe, Parmenide & Zenon, Protagoras & Pyrrhus (1) fondèrent leurs écoles, eurent des disciples, & jetèrent les premières semences de la sagesse de la Grèce & de l'Italie : ces pays furent, comme l'on fait, les sièges de l'industrie & du

(1) Voy. le fragment de cet ancien Ecrivain, rapporté par Eusèbe. (*Præparat. Evangelic. lib. 1.*)

(2) Voy. Strabon, liv. 16, dans l'endroit où il parle de la cosmogonie imaginée par le Phénicien Moschus, qui vivoit à peu près à l'époque de la guerre de Troyes.

(3) Pyrrhus d'Elée, fondateur de la célèbre secte Eléatique.

commerce. Crotone (1), Milet (2); Elée (3), Athènes (4) étoient déjà commerçantes & riches, lorsqu'elles commencèrent à entendre les leçons des plus anciens de leurs Savans.

Si nous passons ensuite à Rome, nous voyons qu'il falloit que la patrie des Camille & des Fabricius sortit de son ancienne pauvreté, pour produire les Hortensius & les Cicéron, les Virgile & les Horace, les Pline & les Varron.

Si nous retournons dans l'Orient à une époque plus voisine de nous, nous verrons que, malgré tous les obstacles d'un pouvoir arbitraire & d'un dogme absurde, les Sciences ne laissèrent pas de faire de rapides progrès en Arabie sous le règne des Caliphes, dans ce temps où la plus grande partie des richesses de l'Asie & une portion de celles de l'Europe & de l'Afrique alloient s'engloutir dans la demeure de ces êtres mystérieux, qui, réu-

(1) *Justin. lib. 3, cap. 2.*

(2) *Diog. Laert. vitæ philosoph. lib. 1.*

(3) *Sirab. lib. 6.*

(4) *Xénoph. de Augend. redditib.*

nissant les droits du trône & ceux de l'autel, l'autorité de l'épée & celle de l'enthousiasme, vendoient les sceptres & accordoient les investitures, ôtoient la couronne aux uns, pour la donner aux autres, & mettoient à contribution presque tout l'Orient (1). Nous savons combien étoient cultivées chez les Arabes de ce temps la Chimie & la Médecine. C'est à eux que nous devons ces remèdes modérés, plus doux & plus salutaires que ceux qui nous ont été transmis par les écoles d'Hippocrate & de Galien.

L'algèbre, perfectionnée successivement par Pacciolo, Scipion Ferrei, Tartaglia, Cardan, François Viète, Arriot, Descartes & Newton, ne nous a été transmise que par les Arabes de ce temps. Ils traduisirent le célèbre *Almageste* de Ptoloméé (2); & l'auteur de cette tra-

(1) *Brucker, Histor. Philosoph. tom. 3. p. 681.*

(2) C'étoit, comme l'on fait, la collection d'un grand nombre d'observations & de problèmes des anciens, relativement à la Géométrie & à l'Astronomie. Cette collection étoit en grec, & avoit pour titre : *Très-ample Collection*. Les Arabes l'appelèrent *Almagheri*; nous lui avons donné le nom d'*Almageste*.

duction porta si loin ses observations ; qu'il parvint à démontrer, ou que Ptolomée avoit fixé trop au septentrion la plus grande déclinaison du soleil, ou que l'obliquité de l'écliptique avoit éprouvé quelque changement. Ce fut enfin sous le Calife Almamon qu'on mesura géométriquement, la première fois, un degré du méridien, pour déterminer la grandeur de la terre.

Si nous portons enfin nos regards sur la renaissance des Lettres en Europe, & sur le sort qu'elles ont eu chez les différens peuples qui l'habitent, nous serons encore plus convaincus de la vérité que nous avons établie. Nous verrons, dès le commencement, les Lettres naître & prospérer au milieu des richesses que le commerce, l'industrie, & l'Autocratie pontificale appeloient dans l'Italie de toutes les parties du monde ; nous les verrons parcourir toute l'Europe avec le Commerce & les Arts ; nous les verrons abandonner les peuples pauvres ou appauvris ; nous ne les verrons s'arrêter & fleurir chez les Nations riches.

Si la richesse publique est favorable à l'instruction publique, la liberté civile ne lui est pas moins nécessaire. Chez les peuples où cette liberté a été affoiblie ou détruite, les Sciences & les Arts ont pu avoir, par des événemens particuliers, quelques momens d'éclat, quelques circonstances heureuses; mais leur sort a toujours été précaire, leur existence éphémère, leur influence bornée. La culture des esprits suppose l'élévation des ames, & celle-ci l'absence de tous les abus de la force, la vigueur des lois, la confiance en leur protection, en un mot, la liberté civile.

Les lois qui établissent, fortifient, & étendent la liberté civile, offrent donc en même temps à l'instruction publique un des secours les plus nécessaires & les plus importans. Telles sont celles dont j'ai parlé dans le troisième livre de cet Ouvrage, & dont je parlerai dans le sixième & le septième (1).

(1) Les lois relatives à la puissance paternelle & au

L'instruction publique est aussi ennemie de la superstition, que la superstition l'est de l'instruction publique. Par une conséquence aussi sûre qu'évidente, les lois favorables à l'instruction publique concourront à détruire la superstition, & les lois qui détruisent la superstition, concourront à étendre & faciliter l'instruction publique. Ceux qui ont lu le plan de cet Ouvrage, sentiront combien la partie de ce système législatif, relative à la religion, doit concourir à ce but.

Par une réaction semblable des effets sur les causes, l'instruction publique concourant, avec une foule d'autres causes, à établir & étendre l'empire des deux passions sur lesquelles est établi dans notre système de Législation l'édifice des mœurs publiques, recevrait à son tour de ces deux passions les secours les plus impor-

bon ordre des familles auroient une influence encore plus grande, par l'union & la paix qu'elles introduiroient dans les familles, & qui sont les biens les plus précieux pour l'homme qui se consacre aux Sciences.

tans. *L'amour de la gloire* multipliant les efforts des talens , hâteroit les progrès de l'instruction publique ; & *l'amour de la patrie* dirigeant, comme on l'a vu , celui de la gloire vers les grands objets de la félicité sociale , porteroit aussi l'instruction publique vers le même but.

Cette partie de notre système législatif qui a pour objet les mœurs , seroit donc doublement utile à l'instruction publique , en la dirigeant & en facilitant ses progrès ?

Enfin quels secours ne lui offrirait pas celle qui a pour objet l'éducation publique ? Ils sont trop évidens, trop sensibles, pour avoir besoin d'être indiqués.

C H A P I T R E L I.

Des secours que l'instruction publique recevrait de cette partie de la Législation qui lui est immédiatement relative ; & avant tout , du nouveau plan d'après lequel on devroit établir les Universités des études.

REVENONS au point où , dans la partie scientifique de notre plan d'éducation publique , nous avons laissé les élèves de cette portion du peuple qui doit être utile à la Société par ses talens ; & nous verrons qu'après avoir achevé l'ouvrage de l'éducation , les diverses routes de la Science auront déjà été suffisamment ouvertes à nos élèves, & qu'ils auront parcouru dans chacune une partie considérable de cette difficile carrière. Nous verrons que , pour faciliter les dispositions des différens esprits pour les Sciences , il ne resteroit autre chose à faire , relativement à l'instruction de la jeunesse , déjà sortie de l'éducation

l'éducation publique, qu'à fonder les universités des études sur un plan différent de celui qui existe aujourd'hui dans toute l'Europe, & donner à cette ancienne institution une forme qui fût analogue aux usages nouveaux, & aux circonstances où se trouveroit la jeunesse dont je parle.

Afin de développer avec plus de brièveté mes idées sur ce sujet, je suppose que tout ce que j'ai dit dans le système d'éducation scientifique que j'ai proposé, est présent à l'esprit du lecteur. D'après cela, je puis, sans risquer d'être contredit, assurer que le jeune homme déjà sorti de l'éducation publique, qui voudra suivre la carrière des sciences, & se livrer à son goût particulier pour quelque une d'elles, aura acquis assez d'instruction pour se perfectionner sans le secours de personne. Le Législateur, pour accélérer ses progrès & faciliter sa marche, en lui épargnant quelques obstacles & le garantissant de quelques erreurs, lui donnera un guide, & non un maître.

La nouvelle méthode d'instruction

pour les Universités seroit donc bien différente de l'ancienne. Le Professeur d'une science ne l'enseigneroit pas ; il ne monteroit pas en chaire pour apprendre, dans un discours étudié, des choses qu'il pourroit aussi utilement faire connoître par ses écrits, ou que le jeune homme déjà instruit pourroit trouver dans les meilleurs ouvrages publiés sur cette science. Les fonctions du Professeur seroient moins faciles, mais d'une plus grande utilité. Il ne s'occuperoit qu'à aider le développement des forces de son élève ; à éclaircir les difficultés qui l'embarrassent, & qui peuvent ou le dégoûter de la science, ou l'induire en erreur ; à lui offrir ces grandes vues que l'homme supérieur & qui observe la science dans son ensemble, donne souvent sans s'en apercevoir lui-même, à celui qui l'interroge. Il le dirigeroit dans le choix des livres les plus utiles à l'étude de la science. Il lui épargneroit la perte d'un temps précieux que les jeunes gens emploient si souvent à la lecture des ouvrages frivoles, doublement nuisibles pour eux, & par l'illusion du

savoir qu'ils inspirent, & par l'ignorance réelle où ils laissent. Il traceroit souvent à ses disciples l'histoire de la découverte des plus grandes vérités dont cette science est formée; il leur révéleroit les secrets de l'invention, pour faciliter leurs progrès; il leur montreroit tout ce que cette invention doit au hasard, & ce qu'elle doit au génie; il leur indiqueroit la marche que la plupart de ces idées ont dû suivre, pour passer de l'état d'opinion à l'état de vérité; il n'oublieroit pas de les préserver également, & de cette manie ancienne qui faisoit donner aux opinions l'autorité qui n'est due qu'à la vérité, & de cette manie nouvelle, qui fait rejeter sans distinction, sans examen, tout ce qui est opinion, ou lié à des opinions; il leur montreroit la différence qu'il y a entre les opinions qui ne consistent qu'en une nouvelle combinaison de mots, ou qui, loin de répandre une lumière nouvelle sur les faits de la nature ou sur les idées des hommes, falsifient, altèrent, & obscurcissent les uns & les autres; & les opinions qui, quoique neuves & hardies,

sont fondées sur l'observation , généralisent un grand nombre de faits importans qui semblent isolés , leur assignent une cause commune , & les expliquent d'une manière plus probable qu'ils n'ont été expliqués dans aucune autre hypothèse. En leur faisant sentir combien la première espèce d'opinion mérite le mépris d'un homme sage , il leur prouveroit que la seconde est un des moyens les plus actifs & les plus efficaces de découvrir des vérités nouvelles & d'accélérer les progrès de l'esprit humain ; il exciteroit & dirigeroit de cette manière l'esprit de conjecture , & détruiroit un préjugé qui décourage autant les esprits inventeurs , qu'il favorise la paresse naturelle de l'homme , paresse en quelque sorte indestructible , lorsqu'elle s'allie à une espèce d'application légère , & , pour ainsi dire , mécanique , qui nourrit la curiosité , sans exciter l'activité de l'ame. En un mot , le ministère de ces secondes institutions seroit plus difficile , mais plus précieux , s'il consistoit en une conversation de cette espèce , & non en une lecture

favamment apprêtée , où l'élève ne feroit qu'entendre des choses qu'il pourroit trouver dans des livres avec plus de facilité & de profit. Tel est l'ordre de choses que le Légiflateur devoit établir pour l'étude des Sciences dans les nouvelles Univerfités. Le Lecteur sentira aifément combien une telle méthode faciliteroit les progrès de l'instruction publique & des Sciences.

CHAPITRE LII.

Des Académies.

LA réunion de plusieurs hommes qui , fous la protection des lois & d'après des règles prefrites par elles , travaillent de concert à la découverte de la vérité & aux progrès de la Science eft , fans contredit , un des principaux moyens que le Légiflateur puiſſe employer pour les progrès de l'instruction publique. On connoît les réglemens qui , chez plusieurs peuples de l'Europe , fervent à protéger

& diriger ces Sociétés littéraires. On connoît les bons effets qui en sont résultés ; on fait avec quel art ils ont, dans ces établissemens, concilié la dépendance avec la liberté, & établi la subordination aux lois de l'Etat, sans soumettre à la dépendance immédiate & personnelle de ceux qui les dictent. De tels réglemens n'auroient besoin que de quelques modifications, pour pouvoir être généralement adoptés. Ces modifications sont si bien connues d'une partie de mes lecteurs, & peuvent l'être si facilement des autres, que je ne crois pas nécessaire d'indiquer ici mes idées sur ce sujet. Il suffit, pour savoir avec exactitude ce qu'on doit faire & ce qu'on doit éviter en pareille matière, de lire les plans d'institution des diverses Académies dont les succès ont été les plus certains, & de les comparer aux réglemens qui ont fait périr en quelque sorte presque à leur naissance d'autres Sociétés.

Je ne parlerai ici que de trois choses que le Législateur doit prescrire d'une manière expresse, & sur lesquelles il est nécessaire de s'arrêter, soit à cause de

leur propre importance , soit à cause de leur rapport avec ce plan d'éducation publique. La première est relative à une des sources les plus fécondes de nos erreurs.

« La science humaine , disoit Socrate (1) , consiste plutôt dans l'absence de l'erreur , que dans la découverte de la vérité ». Idée profonde , digne de l'Oracle qui l'a exprimée , & du disciple immortel (2) qui en fut faire un si bon usage. Nous l'avons dit plusieurs fois dans le cours de cet ouvrage , la plus grande ennemie de la vérité , c'est l'erreur , non l'ignorance. L'unique moyen d'augmenter le nombre des vérités , c'est de diminuer celui des erreurs.

On ne peut plus douter , depuis les profondes observations de Locke , que l'abus des mots , & le peu de netteté des idées qu'on y attache , ne soient une des plus grandes sources de nos erreurs. Avant Locke , Descartes avoit dit , que les Pé-

(1) *Humana scientia in negatione quadam falsi potius quam in veri affirmatione consistit.* (*Argument. Marsilii Ficini in 1. Dialog. Platon. de Republ.*)

(2) Platon.

ripatéticiens , retranchés derrière l'obscurité des mots , pouvoient être comparés à des aveugles qui , pour rendre le combat égal , conduiroient un homme clairvoyant dans une caverne obscure. Que cet homme , ajoutoit-il , sache faire pénétrer le jour dans la caverne ; qu'il force les Péripatéticiens d'attacher des idées nettes aux mots dont ils se servent , & son triomphe est assuré (1). Le célèbre & peut-être impraticable projet d'une langue philosophique universelle , dans laquelle le sens de chaque mot seroit déterminé avec précision , ne fut imaginé par Léibnitz que pour faire cesser cette cause générale d'erreurs.

Avant Léibnitz , Locke & Descartes , les Philosophes grecs , non seulement avoient reconnu que l'abus des mots est la source inépuisable des erreurs humaines ; ils avoient encore cherché tous les moyens de détruire , ou au moins de diminuer ce mal. On fait que c'étoit un des principaux objets de l'ancienne dialecti-

(1) Helvétius , De l'Esprit , disc. 1 , chap. 4.

que, si différente de celle qui en a usurpé le nom dans ces derniers temps; de cette dialectique dont Platon, dans sa République, interdisoit l'étude à ceux qui n'avoient pas donné de grandes & nombreuses preuves de vertu, de force de tête, d'élévation d'ame. Il falloit même que tous ceux qui réunissoient ces qualités, eussent atteint l'âge de trente ans (1). C'est à cette dialectique qu'il donnoit exclusivement le nom de science (2). Ceux qui ont lu les

(2) *De Republ. Dialog. 7 in fine.*

(2) Voy. la partie de ce dialogue 7, où Platon fait la distinction de la science, de la connoissance, de la foi, de la conjecture. Il comprend les deux premières sous le nom général d'intelligence, & les deux dernières sous celui d'opinion. La Dialectique, selon lui, mérite seule le nom de science. La Géométrie ne doit avoir que le nom de connoissance. Ce passage mérite d'être rapporté en entier.

« Il est un point que personne ne nous contestera; c'est que cette méthode de la Dialectique est la seule qui essaye de saisir d'une vue générale la nature & l'essence de chaque chose; car d'abord tous les arts sans exception, assujettis aux opinions & aux caprices des hommes, s'occupent de générations & de compositions, ou s'appliquent à la culture & à l'entretien des ouvrages de la nature & de l'art. Quant à la Géométrie & aux autres

écrits de ce Philosophe sublime , auront observé le soin avec lequel il détermine le sens précis des mots , afin de prévenir ou détruire les erreurs qui naissent de leur abus.

Je voudrois donc , pour mettre à profit cette vérité , reconnue par les anciens

sciences de cette nature , qui , selon nous , atteignent en partie ce qui est , nous voyons que la connoissance qu'elles ont de l'être , ressemble à celle d'un songe ; qu'il leur sera toujours impossible de le voir de cette vue claire qui distingue la veille du songe , tant qu'elles se serviront de suppositions dont elles ne peuvent rendre raison , & auxquelles elles n'osent toucher. Quel moyen en effet de donner le nom de science à des démonstrations fondées sur des principes qu'on ne connoît pas évidemment , & sur lesquels néanmoins portent les conclusions & les propositions intermédiaires ? = Il n'y a donc que la méthode dialectique qui marche par la voie de la science , parce qu'elle n'emploie les hypothèses que pour remonter à un principe qui lui sert de base ; parce qu'elle tire peu à peu l'ame du sale borbier où il est plongé , qu'elle l'élève en haut avec le secours des Arts dont nous avons parlé. Nous les avons plusieurs fois appelés du nom de *science* , pour nous conformer à l'usage ; mais il faut leur donner un autre nom qui tienne le milieu entre l'obscurité de l'opinion & l'évidence de la science. Nous nous sommes servis plus haut de celui de connoissance ». (*République de Platon , tom. 2 , in-12. Paris , 1765*).

& les modernes, qu'on établît une société d'hommes éclairés, dont l'unique occupation fût de déterminer la signification des mots; d'en fixer d'abord avec exactitude le sens que les Grammaticariens appellent *propre*, & qui est toujours le sens unique & primitif; ensuite de se servir de ce mot, pour former, régler, & limiter le sens *figuré*, qui consiste dans l'application qu'on fait à un objet intellectuel, d'un mot destiné à exprimer un objet sensible. On feroit la même chose pour le sens *étendu*, qui tient le milieu entre le *propre* & le *figuré*, & qui consiste à étendre à différens objets sensibles, ou à différens objets intellectuels, un mot destiné proprement à exprimer un seul de ces objets sensibles, ou de ces objets intellectuels. Il faudroit commencer par les mots dont on a le plus abusé. On remédieroit en même temps à la pauvreté de la langue. Le nombre des mots augmenteroit en proportion de celui des nouvelles idées, & on préviendroit ou détruiroit de cette manière les erreurs qui naissent & du défaut & de l'abus des mots.

Une telle société pourroit , après un travail combiné d'un certain nombre d'années , avoir une grande influence sur les progrès de l'esprit national. Des hommes qui parleroient & écriroient une langue ainsi travaillée , se communiqueroient leurs idées avec une netteté & une facilité admirables. On ne verroit plus si souvent de ces disputes & de ces discussions vagues & embarrassées que le défaut ou l'abus des mots fait naître & perpétue ; on distingueroit , comme je l'ai dit ailleurs (1) , ce qu'on fait bien de ce qu'on croit savoir. L'exactitude ou la fausseté des notions deviendroit évidente , & toutes les diverses parties des connoissances humaines seroient éclairées de la même lumière.

Le second objet que je propose , & qui ne me paroît pas d'une moindre importance , c'est la composition de livres élémentaires sur les différentes sciences , lesquels , d'après ce plan d'éducation , supposent en général , pour être très-

(1) Voy. le dernier article du chap. 24 de ce livre , où j'ai parlé de l'art de définir.

parfaits , les efforts réunis des hommes les plus distingués dans chacune d'elles. Je ne prétends pas que tout ce que j'ai indiqué dans ce plan ne puisse s'obtenir sans ce moyen , & que de sages instituteurs choisis avec discernement & dirigés par les lois , ne puissent d'eux-mêmes exécuter ce plan : je veux dire seulement que ce plan seroit exécuté avec plus de facilité , si la composition des livres élémentaires des différentes sciences devenoit un des principaux objets du travail des Sociétés littéraires.

Enfin un troisième objet , aussi intéressant , aussi étroitement lié à ce plan d'éducation publique , seroit l'institution d'une Société économique , qui auroit pour objet la perfection de l'Agriculture & des Arts mécaniques.

Les membres de cette Société seroient répandus dans tout l'Empire , afin qu'on pût être instruit par eux de tous les maux particuliers qu'il faut faire cesser , & des biens qu'on peut faire naître. A la fin de l'année , les membres de la Société , fixés dans chaque province , viendroient

se réunir dans la capitale de cette province , pour donner leur jugement sur tout ce qui auroit été proposé par un ou plusieurs des associés de cette province & des autres. Le mémoire qui auroit été approuvé par la pluralité des suffrages de la Société , seroit remis au Gouvernement , & renvoyé par lui aux Magistrats suprêmes d'éducation des différentes provinces , ou à celui de la province où l'invention nouvelle devoit être exécutée. Le Magistrat suprême d'éducation enverroit ce mémoire aux Magistrats particuliers d'éducation des différentes communautés renfermées dans son District ; & le Magistrat particulier de chaque communauté chargeroit de l'exécution les surveillans qui professent l'art auquel est relative l'amélioration proposée. Un des membres de la Société économique de ce lieu dirigeroit les surveillans & les élèves dans cette opération , & s'occupoit à leur faire concevoir les principes qui démontrent l'utilité de l'invention proposée. Cette instruction , réunissant la théorie à la pratique , seroit de toutes

la plus convenable pour la partie du peuple dont je parle.

On feroit servir les fonds de l'éducation publique aux dépenses qu'exigeroit chacune de ces expériences, & on en laifseroit les profits aux surveillans, afin de les encourager davantage, & de les attacher, par un nouveau degré d'intérêt, aux pénibles fonctions qu'ils exercent. Si l'expérience justifioit la spéculation, le mémoire feroit couronné, imprimé, & on le répandroit avec profusion dans toute l'étendue de l'État. Le goût de la lecture que, dans ce plan d'éducation, nous avons cherché à donner à toutes les classes de la société; l'absence de ces erreurs & de ces préjugés vulgaires, qui s'opposent avec tant de force à toutes les innovations utiles; l'énergie que nous avons imprimée à nos élèves, & qui ne tarderoit pas à devenir commune dans le peuple, puisqu'après quelque temps ce peuple ne feroit composé que des élèves de l'éducation publique: toutes ces causes, combinées & unies à la certitude de l'expérience, donneroient à la Société

économique une importance & un degré d'utilité que , sans ce moyen , on ne sauroit jamais ni obtenir , ni espérer.

Quels avantages l'Agriculture ne retireroit-elle pas d'une Société principalement instituée pour elle ? Ses instrumens en deviendroient plus parfaits , ses opérations plus sûres , ses produits plus nombreux ; une vaste étendue de terrain laissée en friche , parce qu'on ignore , ou l'espèce de productions qu'on en pourroit tirer , ou l'espèce de moyens dont on pourroit se servir , seroit restituée , par la main de l'homme , à la force réproductive de la nature. Une foule d'erreurs funestes seroient détruites ; une foule de vérités nouvelles seroient adoptées & mises en pratique. Combien de découvertes étrangères qui , pendant plusieurs siècles , restent inconnues à ceux qui en devroient profiter , seroient , par ce moyen , généralement répandues & exécutées ! Cet esprit de perfectionnement s'introduiroit bientôt dans tous les Arts , & pénétreroit dans toutes les classes du peuple.

Pour accélérer encore ce mouvement
général ,

général, il faudroit que , de temps en temps, quelque Agriculteur, ou quelque Artisan distingué dans son art, devînt membre de la Société économique. C'est de cette manière qu'on pourroit honorer & récompenser son industrie & ses talens. L'homme de lettres ne perdrait rien de sa considération personnelle, & de la dignité de ses travaux, en partageant avec des citoyens recommandables l'honneur de l'association littéraire; & l'Agriculture & les Arts gagneroient beaucoup à être réunis à la Science. On s'attacheroit avec plus d'intérêt à des travaux dont l'opinion rehausseroit le prix, & qui pourroient n'être plus étrangers à la gloire. Avec tant d'obstacles de moins, avec tant d'encouragemens de plus, le résultat peut-il être douteux?

C H A P I T R E L I I I .

De la liberté de la Presse.

IL existe dans chaque nation un Tribunal invisible en quelque sorte , mais dont l'action est continue & plus puissante que celle de la loi , des Magistrats , des Ministres , & du Prince ; un Tribunal qui , dirigé par de mauvaises lois , peut devenir une source d'abus & d'erreurs de tout genre , mais que de bonnes lois peuvent rendre l'organe de la justice & de la vertu : c'est ce Tribunal dont la puissance est invincible , qui nous montre sur-tout que la souveraineté est constamment & réellement dans le peuple ; & qu'il ne cesse pas de l'exercer , quoique l'autorité immédiate en soit placée dans les mains de plusieurs ou d'un seul , d'un Sénat ou d'un Roi. Ce Tribunal est celui de l'opinion publique.

Chez un peuple ignorant & corrompu , ce Tribunal méconnoît sans cesse son vé-

ritable intérêt ; & , par la toute-puissance de ses décrets , perpétue le mal & empêche le bien. Mais chez un peuple élevé d'après ce plan d'éducation publique & dominé par les deux passions que nous avons cherché à faire naître ; chez un peuple préservé de l'erreur , & conduit à la vérité & à la vertu par cette foule de causes que mettroit en action notre système législatif ; chez un tel peuple , ce Tribunal seroit toujours juste & éclairé , & il produiroit tous les biens qui résultent de l'union de la justice & des lumières avec la toute-puissance.

Mais de quelle manière ce Tribunal pourra-t-il être instruit de l'inexécution d'une loi , des vices d'une autre , des erreurs de l'administration , d'un mal que le gouvernement a fait ou cherche à faire ? comment réunira-t-on les suffrages de ce Tribunal en faveur d'une mesure utile ? comment pourra-t-il connoître les projets d'un Ministère inique , ou les abus d'autorité d'un Magistrat ? comment pourra-t-il être préservé de cette léthargie où la prospérité , combinée avec la

pareffe naturelle de l'homme, a si souvent plongé les peuples? comment la Législation pourra-t-elle opposer la vigilance de ce tribunal conservateur à l'activité d'une ambition destructive? comment, en un mot, ce tribunal pourra-t-il constamment répondre aux vues du Législateur?

Par la liberté de la presse, que les lois doivent protéger de toute leur puissance; l'intérêt public, la justice l'exigent.

Il est un droit commun à chaque membre d'une société; droit qu'il ne peut perdre, abandonner, céder, parce qu'il résulte d'un devoir rigoureusement obligatoire pour tout homme dans toute société. Ce devoir subsiste aussi long-temps que la société; & personne n'en peut être exempt, sans être exclus de la société, ou sans que l'ordre de cette société soit troublé. Ce devoir est celui de contribuer, autant qu'il est possible, au bien de la société à laquelle on appartient; & le droit qui en résulte, est celui de manifester à ses associés toutes les idées que l'on croit propres à diminuer la somme de leurs maux, & à augmenter celle de leurs biens.

La liberté de la presse est donc , de sa nature , fondée sur un droit qu'on ne peut ni perdre ni aliéner , tant qu'on reste membre de la société ; qui est antérieur à toutes les lois , & plus puissant qu'elles , parce qu'il dérive de cette loi suprême qui les précède & les renferme toutes ; qui peut être anéanti quelques instans par des actes de violence , mais qui n'en reste pas moins sous l'éternelle sauve-garde de la justice & de la raison. L'autorité de la loi ne peut avoir plus d'influence sur l'exercice de ce droit que sur celui de tous les autres ; c'est-à-dire , que ses dispositions doivent porter , non sur la chose , mais sur la personne qui en abuse. S'il n'est point de droit dont le méchant ne puisse abuser ; & si , malgré la possibilité de cet abus , les lois n'interdisent aucun droit , pourquoi n'en seroit-il pas de même de celui-ci , dont l'exercice , comme on l'a vu , est bien plus précieux qu'un grand nombre d'autres pour l'homme & pour la société , & dont l'abus est plus difficile , & peut-être moins dangereux ?

Le mal que l'on peut faire par la presse ,

reste difficilement impuni, & est aisément réparé. Il n'en est pas de même de celui qu'on fait avec l'épée. Cependant telle est l'absurde bizarrerie de l'opinion sur ce sujet, qu'on redoute plus la presse que l'épée, & qu'on environne d'espions & d'entraves l'homme qui écrit, tandis qu'on laisse entièrement libre l'homme armé.

Pourquoi, au lieu de porter atteinte à un droit si précieux, ne pas soumettre celui qui en abuse à la loi générale relative à l'abus de tous les droits quelconques, c'est-à-dire, à la peine que mérite la violation d'un droit? Pourquoi ne pas ordonner que tout écrit imprimé portera, au défaut du nom de l'auteur, celui de l'éditeur, qui en répondra, si le premier reste inconnu, & qui sera obligé de le nommer au juge. (1)? Chacun au-

(1) Si l'auteur ne vouloit pas publier son nom, l'éditeur pourroit lui faire souscrire une déclaration, pour constater, en cas de plainte, qu'il est le véritable auteur de l'écrit.

roit, par ce moyen, le droit de l'appeler en jugement & de l'accuser.

D'après notre système de procédure criminelle & de Législation pénale, l'établissement de la liberté de la presse n'auroit besoin que de cette loi ; car on a vu, dans cette partie de notre ouvrage, quels sont les moyens de protéger l'innocence des accusés, & de proportionner, pour les coupables, la peine au délit, c'est-à-dire, à la *qualité* & à la *gravité* de l'action (1).

(1) Qu'on lise sur-tout ce que j'ai dit sur les délits contre la Divinité, le Souverain, l'ordre public, les mœurs publiques, l'honneur des citoyens, & particulièrement sur les délits relatifs aux calomnies publiques. On verra que tous les délits qui peuvent être commis par la presse, sont renfermés dans cette classe. J'ajouterai ici que la liberté de la presse, loin d'être une chose funeste pour la réputation du citoyen, en est le plus ferme appui. Lorsqu'il n'existe nul moyen de communication entre l'individu & le public, chacun est livré sans défense aux attaques secrètes de la malignité & de l'envie. On voit sa réputation s'affaiblir ou se détruire, sans connoître ni ses ennemis, ni la nature de leurs manœuvres. Avec la liberté de la presse, ce mal est plus rare, & il peut être plus facilement réparé. Le calomniateur sera arrêté par la crainte

Mais, dira-t-on, si l'erreur est toujours funeste par elle-même, quoiqu'elle ne soit pas mêlée à un délit, un auteur pourra devenir dangereux, sans être coupable. Quel remède y a-t-il contre ce mal, lorsque la presse est libre? Je réponds, la liberté même de la presse.

Une erreur n'est jamais funeste, lorsqu'elle est généralement connue pour telle, ou lorsqu'on peut la faire connoître. Ou l'erreur d'un écrivain est donc généralement connue; & alors l'improbation publique sert à la fois de peine & de remède; ou elle est adoptée par un grand nombre de personnes; & alors, comme il n'est pas d'erreur qui ne nuise à quelqu'un, il n'y en aura point qui ne soit attaquée; & le caractère de l'évidence n'étant jamais attaché qu'à la vérité, l'intérêt de combattre l'erreur fera ou découvrir, ou éclaircir la vérité, & l'illusion de l'erreur disparaîtra bientôt. Le triomphe de la vérité fera alors la peine & le remède; & l'avantage que

de voir manifester au public son iniquité, & la facilité de publier les faits qui attestent l'innocence, rendra impuissantes la licence & la détraction.

l'instruction publique en retirera, sera l'effet de la discussion, qui est elle-même l'effet de la liberté.

La presse ne pourra manifester les erreurs, sans offrir les moyens de les dévoiler & de les combattre. A la faveur de l'obscurité, elles auroient pu se propager lentement, tromper les hommes crédules, égarer les dépositaires de l'autorité publique; la liberté les montrera dans toute leur difformité, & assurera à la vérité sa force & son éclat.

La publicité de l'erreur est donc le meilleur remède contre les maux qu'elle cause. Il n'y a que la vérité qui gagne à être connue. L'erreur n'a pour elle qu'un seul aspect; la vérité les a tous. Un seul aspect ne suffira pas à un grand nombre d'observateurs; ils formeront un cercle autour de l'objet, & ce cercle, qui sert à faire évanouir l'illusion de l'erreur, sert à dissiper les nuages qui obscurcissent la vérité.

La liberté de la presse, considérée, soit dans ses rapports avec les vues exposées au commencement de ce chapitre;

soit comme l'effet nécessaire d'un droit qu'on ne peut ni céder, ni abandonner, ni détruire; soit comme un des plus sûrs moyens de détruire l'erreur; soit comme un des plus puissans instrumens de la vérité; la liberté de la presse doit donc être regardée comme une source inépuisable de biens, comme le droit le plus propre à conserver les autres droits, comme l'espèce de liberté qui est le moins exposée à dégénérer véritablement en licence; enfin comme un des plus grands secours que les lois puissent offrir à l'instruction publique.

C'est par ce moyen que pourroit se réaliser le vœu de Platon, qui désiroit, pour le bonheur des peuples, que les Philosophes fussent Rois, ou que les Rois fussent Philosophes (1). Chez un peuple

(1) « A moins que les Philosophes ne gouvernent les Etats, ou que ceux qu'on appelle aujourd'hui Rois & Souverains, ne soient véritablement & sérieusement Philosophes, de sorte que l'autorité publique & la philosophie se rencontrent ensemble dans le même sujet, & qu'on exclue absolument du Gouvernement tant de personages qui aspirent aujourd'hui à l'un de ces deux ter-

Élevé d'après ce système de Législation, ces deux avantages se trouveroient réunis. Les lois créeroient des Philosophes, & les feroient régner; enchaîneroient le despotisme des Rois, & les obligeroient à être Philosophes. Les premiers régneroient en dirigeant l'opinion; & les derniers, pour être honorés par elle, deviendroient Philosophes.

mes, à l'exclusion de l'autre; à moins de cela, il n'est point de remède aux maux qui désolent les Etats, ni même à ceux du genre humain. Jamais cette République parfaite dont nous avons dressé le plan, ne paroîtra sur la terre, & ne verra la lumière du jour. Voilà ce que je craignois de dire depuis long-temps. Je prévoyois combien un tel discours révolteroit la plupart des hommes ». (*République de Platon, tom. 2, pag. 63, edit. in-12. Paris, 1765.*)

CHAPITRE LIV.

Des Prix.

JE fais qu'il n'est point de plaisirs plus vifs, plus profonds, plus durables que ceux qui naissent de la culture des Sciences, & de la recherche de la vérité. Je fais que la méditation, qui semble si triste & si pénible au vulgaire, qui fait le supplice des esprits superficiels & des caractères frivoles, devient une passion très-forte pour celui qui en a une fois goûté les délices. Je fais que l'énergie & l'élévation qu'elle imprime à l'ame; l'étendue qu'elle donne à l'esprit, par la prodigieuse variété d'objets qu'elle présente; & le sentiment vif & profond qui en résulte, suffisent pour dédommager quelques êtres privilégiés, de la peine qu'ils ont eue à découvrir la vérité. Je ne suis pas surpris de voir Démocrite s'enfermer dans une caverne, & Démétrius re-

noncer, pour la philosophie, au trône d'Ephèse.

Je n'en suis pas moins convaincu qu'une sage Législation doit établir des prix pour les plus belles productions du talent. Les plaisirs dont j'ai parlé ne sont pas sensibles pour le commun des hommes. On ne peut les connoître qu'en les éprouvant, & les éprouver qu'après avoir long-temps enduré avec patience toutes les peines de la méditation & du travail. Il faut donc, pour que l'homme se livre à cette fatigue, qu'il soit déterminé par l'espérance d'un avantage plus présent & plus direct. Il faut qu'il puisse se promettre un autre plaisir; & cet avantage, ce plaisir, bien différens de ceux dont nous avons parlé, doivent de leur nature être sensibles & certains.

Voilà le motif, l'objet, & les avantages des prix scientifiques. Ils servent plutôt à introduire les hommes dans la carrière des Sciences, qu'à dédommager de leurs peines ceux qui les parcourent; à multiplier les concurrens qui se présentent sur l'arène, qu'à récompenser l'athlète

qui remporte la victoire ; ils serviroient enfin à donner un nouvel aliment à l'amour de la gloire , pourvu qu'ils fussent réglés & distribués d'après les principes que j'ai exposés dans le chapitre 44 de ce livre (1).

CHAPITRE LV.

Des Beaux-Arts.

LES rapports qui existent entre le beau ; le vrai , & le bon , donnent aux Arts une influence très-sensible sur l'instruction publique & sur les mœurs.

Un peuple chez qui le sens intérieur du beau est sans cesse exercé , développé , perfectionné par les chef-d'œuvres des Arts , est sans doute , toutes circonstances égales , plus droit dans ses jugemens , plus juste dans ses combinaisons , plus raisonnable dans ses discours , plus dis-

(1) Le lecteur trouvera dans ce chapitre tous les principes généraux qui renferment la théorie des prix.

posé à faire de grands progrès dans l'instruction publique, que le peuple pour qui un tel secours n'existe pas. Les idées d'ordre, de convenance, de perfection, ne peuvent se rectifier sur aucun objet, sans que les autres en éprouvent l'influence; car, aux yeux d'un observateur attentif, il y a un rapport plus immédiat qu'on ne le croit entre ce qui constitue la beauté d'une statue & la sagesse d'une loi, la perfection d'un édifice & la bonté d'un écrit, la conduite d'un poëme & celle d'une bataille, le mérite du peintre, & la valeur du héros.

Quand même les Beaux-Arts n'auroient donc d'autre avantage que cette influence sur l'instruction publique, cela ne suffiroit-il pas pour exciter le Législateur à les protéger & à en faciliter les progrès? Mais cette idée d'utilité deviendra bien plus sensible encore, si on réfléchit à l'influence qu'ils peuvent avoir sur les mœurs.

Un peuple chez qui les Beaux-Arts ont fait des progrès considérables, a sans doute, toutes circonstances égales, beau-

coup de moyens de plus & beaucoup d'obstacle de moins, pour être dirigé ou maintenu sous l'empire des deux passions dont doit dépendre, comme j'ai dit, la vertu des peuples & la perfection de leurs mœurs. Par la Sculpture, la Peinture, l'Architecture, le Législateur peut réveiller, nourrir, répandre l'amour de la gloire, en employant ces Arts à récompenser les vertus, & à éterniser, par des monumens, la gloire de celui qui les a mérités. Il peut réveiller & nourrir encore le patriotisme, par les exemples que perpétue, par les impressions que communique, par les sentimens qu'inspire l'action d'un héros, à laquelle le talent de l'Artiste a su donner l'éclat nécessaire pour rendre ces sentimens plus énergiques & plus profonds. Il peut enfin entretenir ce sentiment naturel de l'amour de soi, si favorable au patriotisme, & qui n'est éprouvé que par les peuples qui ont le bonheur d'appartenir à une patrie qui les honore, en les faisant participer à sa gloire & à sa dignité.

On peut, par la musique, maîtriser,
exciter,

exciter, adoucir, inspirer la haine pour certains objets, & l'amour pour d'autres. On peut communiquer aux esprits une certaine énergie, & aux ames une certaine chaleur, plus puissante en effets qu'on ne le croit (1). On peut, en un mot,

(1) Ceux de mes Lecteurs à qui l'étude des anciens n'est pas étrangère, ne regarderont pas sans doute ces idées comme extravagantes. Ils les trouveront conformes à ce que l'ancienne philosophie a de plus certain. Ils les trouveront conformes aux principes de Pythagore, de Thalès, de Platon, & d'Aristote; ils verront que leur vérité est prouvée par les lois de Lycurgue, & par les faits que nous ont conservés les Historiens les plus célèbres. Ils trouveront dans Polybe les effets de la musique chez les Arcadiens, & les effets du défaut de musique chez les habitans de Cinet. Ils trouveront dans Athenée que toutes les lois divines & humaines, les exhortations à la vertu, la connoissance de tout ce qui regardoit les Dieux & les hommes, la vie & les écrits des personnes illustres, étoit écrit en vers & chanté publiquement par un chœur, au son de différens instrumens. Ils verront chez quelques peuples l'usage des chœurs de musique pendant la bataille. Ils verront les diverses émotions que Timothée produisit dans l'ame d'Alexandre par le mode *Phrygien* & par le mode *Lydien*; & celles qu'au rapport de Plutarque le Musicien Terpandre excita dans Lacédémone. Ils verront, dans l'histoire de Hume, qu'Edouard, Roi d'Angleterre, voulant, après avoir conquis la Principauté de Galles, maintenir le peuple

réveiller ces sentimens pour lesquels nous avons si souvent employé les secours de cet art dans notre plan d'éducation publique, & pour lesquels la Législation devoit en diriger l'usage, comme dans tous les Beaux-Arts, afin d'en faire des moyens d'instruction publique & de vertu (1).

dans la servitude, condamna à mort les Poëtes, fit brûler leurs écrits, & défendit les fêtes où leurs chants, accompagnés d'une musique majestueuse & guerrière, élevoient les ames & leur donnoient des sentimens contraires à ceux qui conviennent à la tyrannie. Ils sentiront enfin que si la musique ne produit plus les mêmes effets chez les peuples modernes, il faut l'attribuer à deux causes; à l'ignorance des Législateurs, qui n'en connoissent ni l'importance réelle, ni l'usage qu'il conviendrait d'en faire; & à l'altération de l'art, dont l'antique simplicité a été pendant si long-temps, & est encore presque par-tout altérée par un système de musique compliqué, difficile, dépourvu de naturel & de raison; qui porte le caractère de tous les vices du siècle; dont les principes ne sont autre chose que des règles purement mécaniques; & dont le génie n'est que de la bizarrerie.

(1) J'espère que le lecteur ne m'opposera pas ces faits de l'Histoire où la perfection des Beaux-Arts se trouve réunie à la corruption des mœurs, puisque j'ai prévenu cette objection dans le chapitre 48, en considérant cette question par rapport aux Sciences. Si les Beaux-Arts se sont réunis à la corruption des mœurs d'un peuple, loin

Les Beaux-Arts doivent donc être protégés & dirigés.

Nous avons déjà donné en grande partie ces moyens de perfection & de direction dans ce plan d'éducation publique. Nous en avons facilité les progrès par l'institution que nous avons formée pour les Artistes (1) ; nous en avons dirigé l'usage par l'éducation morale à laquelle nous les avons fait participer (2) ; nous les avons protégés par le goût que nous avons inspiré, dans l'éducation même, à toutes les classes de l'Etat qui peuvent s'en servir (3) ; enfin nous les avons dirigés par les idées morales que nous avons fait naître dans toutes ces classes (4).

d'être la cause de cette corruption, ils en ont peut-être retardé les progrès. Au milieu de tant & de si puissantes causes de corruption, que pouvoient-elles faire ? Qu'on les combine avec des moyens de vertu, & on verra combien ils seront puissans en bons effets.

(1) Chap. 30.

(2) Chap. 10.

(3) Chap. 24.

(4) Chap. 10.

Ce qui nous reste à faire maintenant est beaucoup plus facile.

Il est une manière d'employer les Beaux-Arts, qui renferme le double avantage de les favoriser & de les diriger en même temps, & qui répond parfaitement aux idées que nous avons indiquées. Il faudroit se servir des Beaux-Arts pour récompenser quelques espèces de mérite, pour honorer quelques vertus, pour éterniser quelques actions. Les statues, les tableaux, les monumens publics devroient être des espèces de récompenses prescrites par les lois. Les ouvrages de l'Artiste devroient couronner les vertus du Héros; les vertus du Héros devroient exercer & honorer le talent de l'Artiste. Il faudroit exciter les Arts par les vertus, & les vertus par les Arts; il faudroit rétablir entre eux cette correspondance réciproque, qui contribua tant à multiplier dans la Grèce les Artistes & les Héros, & qui la préserva de cet oubli où furent ensevelies tant de nations, non parce qu'elles n'avoient pas eu de vertus, mais parce

qu'elles n'avoient pas eu des hommes pour les célébrer (1).

Tel est le moyen que le Législateur devroit employer pour diriger les Beaux-Arts & les porter à ce degré de perfection & d'utilité qu'ils n'auront jamais, tant qu'on ne les fera servir qu'aux jouissances du luxe, de la vanité, de la volupté; tant que l'Artiste ne sera regardé & ne se regardera lui-même que comme un homme fait pour amuser les Grands & le Public, pour dérober à quelques momens d'ennui l'inactive opulence; tant que les Beaux-Arts ne seront pas placés d'une manière particulière, dans un plan de Législation, au nombre des causes du patriotisme & de la gloire, & par conséquent de la vertu.

Que le Législateur, après avoir appelé les Artistes aux bienfaits de l'éducation publique dans des collèges particuliers, comme nous l'avons dit, exerce

(1) *Vixere fortes ante Agamemnona
Multi; sed omnes illacrymabiles
Urgentur ignotique longâ
Nocte: carent quia vate sacro.* (Horat.)

& honore leurs talens, en les faisant concourir aux grandes vues de l'établissement social: il n'aura pas besoin de faire autre chose pour assurer aux Beaux-Arts l'espèce de protection & de direction qui appartient à la loi; le reste doit être abandonné au soin de l'administration.

CHAPITRE LVI.

Des effets de l'instruction publique chez un peuple élevé d'après ce plan de Législation.

LES faits historiques peuvent-ils être regardés ici comme l'expression d'une loi immuable de la nature? Vingt siècles d'ignorance & de barbarie doivent-ils nécessairement succéder à un ou deux siècles de sciences & de lumières? En matière d'expérience, il faut partir de l'égalité des causes, pour arriver à l'égalité des effets. Cette règle, indispensable à suivre, lorsque l'on veut, de la connoissance du passé

s'élever à la connoissance de l'avenir, a été souvent méconnue par quelques Philosophes modernes.

Je le demande maintenant, quel est le peuple chez qui l'instruction publique ait été déterminée & dirigée par les causes dont on a vu le développement dans ce plan de Législation? Quel est le peuple que toutes les parties d'un système législatif aient concouru à porter & maintenir dans cet état d'instruction, où toutes les causes de la prospérité publique aient été encore celles de l'instruction publique, & où cette instruction soit elle-même devenue un des appuis du bonheur public? Quel est le peuple où l'éducation scientifique des classes supérieures & l'expansion des lumières dans les classes inférieures aient été produites immédiatement par la loi & immédiatement dirigées par elle?

Si nous observons les causes qui concoururent aux progrès des Sciences & des Beaux-Arts à Rome, nous en trouverons qui, loin d'avoir été celles de sa prospé-

312 L A S C I E N C E
rité, furent celles de sa décadence & de
sa ruine.

Les richesses qui, plus que toute autre chose, contribuèrent à établir à Rome l'empire des Sciences & des Beaux-Arts, au lieu d'être utiles à sa vertu & à son bonheur, devoient, comme on l'a démontré (1), corrompre ses mœurs & amener sa ruine. Une autre cause bien favorable au développement de l'esprit humain, & qui eut tant d'influence pour faire naître quelques-uns de ces hommes extraordinaires, les plus grands peut-être qui aient jamais paru sur la terre; ce fut la discorde civile qui précéda, accompagna, & suivit la dictature de Sylla, & qui ne se termina que par la perte totale de la liberté. Enfin la plus directe, la plus immédiate, la plus puissante de ces causes protectrices des Sciences & des Beaux-Arts dans Rome, ce fut l'intérêt, ce fut la vanité d'une tyrannie naissante & timide, qui, pour effacer de l'esprit des hommes le souvenir encore récent

(1) Chap. 47.

de la liberté perdue ; pour dérober à leurs yeux la triste inaction de la servitude ; pour laisser une sorte d'aliment à la passion de la gloire , avant de la détruire sans retour ; pour se concilier la bienveillance , ou ne pas soulever la haine de ces hommes qui ont une si puissante influence sur l'opinion des autres , fit tourner adroitement tous les esprits vers les Sciences & les Beaux-Arts , les honora , les récompensa , les encouragea par toute sorte de moyens , & les porta à ce degré d'éclat & de succès qui a fait l'admiration de la postérité la plus reculée.

Quels pouvoient donc être les effets des Sciences & des Beaux-Arts , produits par de telles causes & dirigés vers une telle fin ? Est-il étonnant que leur éclat ait été si court , & que leurs effets aient été si éphémères & si peu utiles ?

Chez les Grecs , les Sciences & les Beaux-Arts furent associés à la liberté , & les différentes causes de la prospérité publique étoient encore celles de l'instruction publique. Cependant on peut remarquer une différence essentielle sur cet ob-

jet entre ce peuple & celui qui seroit institué d'après notre système législatif.

Entre tous les peuples qui habitoient cette heureuse région, il n'y en avoit pas un seul chez qui l'éducation scientifique fût, comme elle l'est dans notre plan, réglée & dirigée immédiatement par la loi. Cette différence toute seule, & indépendamment de celles qui résultent ensuite de l'ensemble des deux systèmes de Législation, cette différence ne suffit-elle pas pour nous faire voir les effets divers qui doivent résulter de ces deux formes d'instruction publique ?

Que devoit-il résulter de ce silence des lois sur l'éducation scientifique ? Que devoit-il en résulter particulièrement pour des peuples doués, par le climat & par la forme du gouvernement, d'une si grande vivacité d'esprit, d'une si grande chaleur d'imagination ? Ce qui en résulta en effet par le progrès du temps. Une foule d'écoles se transformèrent en sectes particulières de philosophie. On vit naître & s'étendre de toutes parts cet esprit de parti, qui est l'ame de toute secte ; & cet esprit

de sophisme, qui tôt ou tard doit en naître nécessairement, & qui est aussi contraire à la Science que l'autre est contraire à la paix. Le temple sacré de la Philosophie & des Sciences se convertit en un champ de bataille, où l'on ne s'occupoit qu'à défendre & attaquer des opinions, & où les succès & les revers étoient également l'ouvrage de l'abus de la raison, & portoient les plus terribles atteintes à la Science & à la vérité.

Telle fut une des causes les plus puissantes qui amenèrent la décadence des Sciences & des Arts dans la Grèce. C'est dans leur berceau que furent placés les germes de leur destruction.

Le peu de notions que nous avons sur l'histoire de l'Égypte & de la Chaldée, suffisoient pour nous rassurer contre les conséquences qu'on voudroit tirer pour l'avenir de l'expérience du passé. Le voile mystérieux sous lequel quelques individus, devenus, pour ainsi dire, les dépositaires de toute la raison humaine, cachent leurs connoissances aux autres hommes, doit être un obstacle puissant à la communica-

tion des lumières, à la réforme de l'opinion publique, à la proscription des erreurs vulgaires, qui, comme on l'a dit, doivent être les résultats les plus précieux que le Législateur puisse attendre & obtenir de l'instruction publique.

Il y a plus ; non seulement la loi ne régloit pas, ne dirigeoit pas chez ces peuples l'instruction publique ; elle ne pouvoit pas même pénétrer dans le sanctuaire sacré où la Science étoit renfermée & écartée des regards d'une curiosité profane.

Il étoit enfin un vice politique très-considérable, mais peu observé dans la forme du Gouvernement de ces peuples. Ce vice, qui consistoit à donner au Monarque un pouvoir plus judiciaire que législatif, devoit conduire & conduisit en effet ces Gouvernemens au despotisme ; il renfermoit en lui-même toutes les causes qui ramenerent à l'ignorance & à la barbarie, des peuples que l'Histoire nous offre comme les maîtres du genre humain.

Je ne parle pas des Arabes sous l'empire des Califes. Les Sciences & les

Arts, nés à côté d'eux, entre le despotisme & la superstition, peuvent être comparés à un homme qui auroit le malheur de naître dans un atmosphère corrompu & sur un sol infesté de bêtes féroces.

Que dirons-nous de l'Italie, à l'époque célèbre de la renaissance des Sciences & des Beaux-Arts ? Si nous observons d'une manière philosophique l'histoire de ce temps, nous trouverons peut-être que les causes les plus puissantes qui concoururent à les faire fleurir dans cette partie de l'Europe, furent, d'un côté, l'opulence des Papes, de l'autre, l'intérêt qu'ils avoient de soutenir, par l'opinion, une Autocratie fondée sur l'opinion. En rassemblant autour de la Chaire de Saint-Pierre les chefs-d'œuvres des Arts & des Lettres, & les talens les plus distingués, ils n'eurent d'autre objet que d'accroître la vénération publique pour l'homme qui étoit assis dans cette Chaire. Sans doute l'autorité qui fit brûler les ouvrages de Galilée, qui payoit ou récompensoit les talens aux dépens de l'ignorance étrangère, ne pouvoit avoir

un autre but en protégeant les Sciences & les Beaux-Arts.

Si nous observons de plus l'état de l'Italie à cette époque, nous trouverons dans cette funeste politique qui dirige les Gouvernemens absolus & foibles, un obstacle puissant à la communication des lumières & à leur durée. Des circonstances extraordinaires pouvoient produire de grands hommes dans ces Gouvernemens; mais les causes qui favorisent l'ignorance & l'erreur étoient permanentes. Enfin la protection des Médicis, toute puissante qu'elle étoit, n'avoit aucun appui dans la Législation, & ne recevoit d'elle aucune direction. C'étoit la protection d'un citoyen riche & magnifique, d'un démagogue ambitieux; ce n'étoit pas celle du Législateur & des lois.

Ces réflexions, qu'il seroit aisé d'étendre, suffisent pour montrer quel abus on feroit de l'expérience, si on vouloit conclure du passé pour l'avenir. Abandonnons donc l'Histoire & les faits, & ne consultons que la raison.

Lorsqu'un effet est produit & soutenu

par le concours de plusieurs forces ; lorsque toutes les forces contraires à l'action de celles-là ont été affoiblies dans leur origine , ou détruites ; lorsque la nature des forces employées est d'avoir d'autant plus de puissance qu'elles agissent avec plus de continuité ; enfin lorsque l'effet qu'elles produisent devient , par cet admirable enchaînement de choses , l'aliment des forces mêmes qui concourent à le faire naître ; dans ce cas , la raison ne nous dit-elle pas qu'un tel effet doit être de sa nature d'une durée éternelle ?

Voilà ce qui résulteroit de l'ensemble & des différentes parties du système de Législation que nous avons tracé. Il suffit , pour en être convaincu , de se rappeler les divers objets qui entrent dans la composition de ce plan.

Fin du tome septieme.